

Circulaire de sollicitation de procurations

Avis de l'assemblée annuelle des actionnaires
Le 24 avril 2019



cenovus
ENERGY

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE CENOVUS ENERGY INC.

L'assemblée annuelle des actionnaires (l'« assemblée ») de Cenovus Energy Inc. (la « société ») aura lieu le mercredi 24 avril 2019 à 13 h, heure de Calgary, au Metropolitan Conference Centre, Metropolitan Ballroom, 333 – 4 Avenue S.W., Calgary (Alberta) Canada, aux fins suivantes (veuillez vous reporter à la rubrique pertinente de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la « circulaire ») pour obtenir de plus amples renseignements) :

1. présenter les états financiers consolidés de la société ainsi que le rapport de l'auditeur connexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018;
2. nommer les auditeurs de la société (veuillez vous reporter à la rubrique *Nomination des auditeurs*);
3. élire les administrateurs de la société (veuillez vous reporter à la rubrique *Élection des administrateurs*);
4. examiner et, s'il est jugé souhaitable de le faire, approuver une résolution consultative à caractère non obligatoire portant sur la ligne de conduite de la société en matière de rémunération de la haute direction (veuillez vous reporter à la rubrique *Vote consultatif des actionnaires sur la rémunération de la haute direction*);
5. examiner la proposition d'actionnaire (veuillez vous reporter à la rubrique *Proposition d'actionnaire*), qui est décrite en détail à l'annexe A de la circulaire;
6. délibérer sur les autres questions qui peuvent être dûment soumises à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Vous avez le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et de voter à cette assemblée si vous étiez un porteur d'actions ordinaires de la société (un « actionnaire ») à la fermeture des bureaux le 1^{er} mars 2019.

Notification et accès. Nous utilisons les procédures de notification et d'accès adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») pour transmettre la circulaire. Le principal avantage de ces procédures est qu'elles permettent de réduire les coûts et l'impact environnemental de la production et de l'envoi de grandes quantités de documents papier. Les actionnaires qui ont consenti à la transmission des documents reçoivent le présent avis de convocation sous format électronique. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Questions et réponses sur le vote et les procurations* de la circulaire. **Veuillez prendre connaissance de tous les renseignements figurant dans la circulaire avant de voter.**

Actionnaires inscrits et non inscrits (véritables). Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous avez le choix d'exercer par procuration vos droits de vote que ce soit par Internet, par téléphone, par la poste ou par télécopieur, en utilisant votre formulaire de procuration pour nommer une autre personne qui assistera à l'assemblée et y exercera les droits de vote en votre nom, ou d'exercer vos droits de vote en personne en assistant à l'assemblée. Si vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable), vous devez exercer vos droits de vote en utilisant votre formulaire d'instructions de vote, qui vous permet habituellement d'exercer vos droits de vote par procuration, que ce soit par Internet, par téléphone, par la poste ou par télécopieur, et si vous souhaitez exercer vos droits de vote en personne à l'assemblée, vous devez vous nommer en tant que fondé de pouvoir. Si vous votez par procuration par Internet, par téléphone, par la poste ou par télécopieur avant l'assemblée, votre vote sera compté, que vous assistiez ou non à l'assemblée. Même si vous assistez à l'assemblée, il pourrait être plus pratique d'exercer vos droits de vote à l'avance. Veuillez vous reporter à votre formulaire de procuration ou à votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas, et à la rubrique *Questions et réponses sur le vote et les procurations* de la circulaire afin de déterminer si vous êtes un actionnaire inscrit ou non inscrit (véritable) et d'obtenir de plus amples renseignements sur les moyens que vous pouvez utiliser pour voter.

Les formulaires de procuration remplis doivent parvenir à l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la société, Services aux investisseurs Computershare Inc., au 100 University Avenue, 8th Floor, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, au plus tard à 13 h, heure de Calgary, le 22 avril 2019 ou, dans le cas d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant l'heure de la reprise de l'assemblée. Les formulaires d'instructions de vote remplis doivent être retournés conformément aux instructions figurant sur le formulaire.

Votre vote est important. Nous vous recommandons de lire les documents ci-joints avec attention. **Si vous avez des questions au sujet de l'information figurant dans ces documents ou si vous avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas, veuillez communiquer avec notre conseiller stratégique aux actionnaires et agent de sollicitation de procurations, Kingsdale Advisors, sans frais en Amérique du Nord en composant le 1 888 518-6554 ou en envoyant un courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.** Une webdiffusion en direct de l'assemblée sera offerte sur notre site Web au cenovus.com.

Les actionnaires, les fondés de pouvoir et les invités devront présenter une pièce d'identité avec photo délivrée par un organisme gouvernemental avant d'être autorisés à se joindre à l'assemblée. Pour la sécurité des personnes qui assistent à l'assemblée, les représentants autorisés de la société peuvent également inspecter les sacs et ont le droit d'interdire les sacs à l'assemblée.

Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir ont le droit de participer à l'assemblée et de voter sur les questions qui y sont soumises. **Les personnes qui ne sont pas des actionnaires inscrits ou des fondés de pouvoir et qui souhaitent assister à l'assemblée à titre d'invités inscrits devraient demander la permission avant l'assemblée** par courriel adressé à investor.relations@cenovus.com, par téléphone au 1 403 766-7711 (sans frais au Canada : 1 877 766-2066) ou par la poste aux Relations avec les investisseurs, Cenovus Energy Inc., 500 Centre Street S.E., P.O. Box 766, Calgary (Alberta) T2P 0M5. Les personnes qui ne sont pas autorisées à assister à l'assemblée ou qui ne sont pas tenues d'y être présentes, y compris les invités inscrits, peuvent être admises à l'assemblée uniquement si elles obtiennent le consentement du président de l'assemblée ou le consentement de l'assemblée.

Par ordre du conseil d'administration de Cenovus Energy Inc.

/s/ Gary F. Molnar
Gary F. Molnar
Secrétaire général
Calgary (Alberta)
Le 1^{er} mars 2019

LETTRE D'INVITATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Au nom du conseil d'administration, de la direction et des employés de Cenovus Energy Inc., nous vous invitons à assister à notre assemblée annuelle des actionnaires de 2019 (l'« assemblée »). L'assemblée aura lieu le mercredi 24 avril 2019 à 13 h, heure de Calgary, au Metropolitan Conference Centre, Metropolitan Ballroom, 333 – 4 Avenue S.W., Calgary (Alberta) Canada. Les points à l'ordre du jour dont l'assemblée sera saisie et dont elle aura à délibérer sont décrits dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de Cenovus Energy Inc. et dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction qui y est jointe.

Après la partie protocolaire de l'assemblée, la direction examinera nos résultats financiers et opérationnels de 2018, vous donnera un aperçu des priorités pour 2019 et accueillera les questions des actionnaires. Si vous ne pouvez assister à l'assemblée, nous aurons le plaisir de vous offrir une webdiffusion en direct sur notre site Web à l'adresse cenovus.com.

Votre vote nous importe. Votre vote sera compté, que vous votiez en personne à l'assemblée ou que vous votiez par procuration avant l'assemblée par Internet, par téléphone, par la poste ou par télécopieur. Même si vous assistez à l'assemblée, il pourrait être plus pratique de voter à l'avance.

Si vous avez besoin d'aide pour exercer vos droits de vote ou que vous avez des questions concernant les documents ci-joints, nous vous invitons à consulter la rubrique *Questions et réponses sur le vote et les procurations* que nous avons incluse dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe ou encore, à communiquer avec notre conseiller stratégique aux actionnaires et agent de sollicitation de procurations, Kingsdale Advisors, sans frais en Amérique du Nord en composant le 1 888 518-6554 ou en envoyant un courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.

Il est possible d'obtenir notre rapport annuel de 2018 sur notre site Web à l'adresse cenovus.com. N'hésitez pas à visiter notre site Web pendant l'année pour obtenir des renseignements à jour et pour en apprendre davantage sur nos activités.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les actionnaires, nos salutations les plus distinguées.

/s/ Patrick D. Daniel
Patrick D. Daniel
Président du conseil

/s/ Alexander J. Pourbaix
Alexander J. Pourbaix
Président et chef de la direction

TABLE DES MATIÈRES

1 QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LE VOTE ET LES PROCURATIONS

5 BUT DE L'ASSEMBLÉE

- 5 ÉTATS FINANCIERS
- 5 NOMINATION DES AUDITEURS
- 5 ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS
- 6 VOTE CONSULTATIF DES ACTIONNAIRES SUR LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION
- 7 PROPOSITION D'ACTIONNAIRE

8 INFORMATION SUR LE CONSEIL ET LES CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS

- 8 CANDIDATS À L'ÉLECTION
- 19 ORDONNANCES DE CESSATION DES OPÉRATIONS, FAILLITES, PÉNALITÉS OU SANCTIONS

21 GOUVERNANCE

- 21 NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

23 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

- 23 DÉMARCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION
- 23 GOUVERNANCE

27 RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

- 27 LETTRE AUX ACTIONNAIRES

28 ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

29 GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

- 29 RÔLE DU CONSEIL ET DU COMITÉ RHR

35 STRUCTURE DU PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

- 35 ÉLÉMENTS CONSTITUANT LA RÉMUNÉRATION

39 RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION POUR 2018

- 39 MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS EN 2018
- 39 DÉCISIONS PRISES CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION POUR 2018
- 44 TABLEAUX DE LA RÉMUNÉRATION
 - 44 Tableau sommaire de la rémunération
 - 45 Attributions fondées sur des options et attributions fondées sur des actions en cours
 - 46 Attributions en vertu d'un plan incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice
 - 46 Tableau du régime de retraite à prestations définies
 - 47 Tableau du régime de retraite à cotisations définies
 - 47 Versements en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle
 - 48 Tableau des versements en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle
 - 49 Statut de l'actionnariat des membres de la haute direction

49 PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

50 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

A-1 ANNEXE A PROPOSITION D'ACTIONNAIRE

B-1 ANNEXE B SOMMAIRE DU PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES PLANS DE RÉMUNÉRATION

C-1 ANNEXE C GOUVERNANCE

- C-1 CONSEIL D'ADMINISTRATION – INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL
- C-1 RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- C-2 MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- C-4 LIGNES DIRECTRICES SUR LES DESCRIPTIONS DE POSTES
- C-4 ÉVALUATION ET RENOUVELLEMENT DU CONSEIL
- C-7 DIVERSITÉ
- C-8 ORIENTATION ET FORMATION CONTINUE DES ADMINISTRATEURS
- C-9 ÉTHIQUE COMMERCIALE
- C-10 MEMBRES DES CONSEILS D'AUTRES SOCIÉTÉS OUVERTES
- C-11 PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS
- C-12 COMITÉS DU CONSEIL

MISE EN GARDE

La présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la « circulaire ») en date du 1^{er} mars 2019 est remise à l'occasion de la sollicitation, par la direction (la « direction ») de Cenovus Energy Inc. (« Cenovus », la « société », « nous », « notre » ou « nos »), ou en son nom, de procurations devant être utilisées à l'assemblée annuelle des actionnaires (l'« assemblée ») qui aura lieu le mercredi 24 avril 2019 à 13 h, heure de Calgary, au Metropolitan Conference Centre, Metropolitan Ballroom, 333 – 4 Avenue S.W., Calgary (Alberta) Canada aux fins indiquées dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de Cenovus Energy Inc.

La sollicitation se fera principalement par la poste, mais des procurations peuvent également être sollicitées en personne par les administrateurs, les employés ou les mandataires de Cenovus. Nous avons également retenu les services de Kingsdale Advisors pour solliciter des procurations en notre nom au Canada et aux États-Unis moyennant une rémunération d'environ 40 000 \$, en plus des frais minimales remboursables. Cenovus prendra en charge les frais de la sollicitation de procurations. De plus, Cenovus peut utiliser le service QuickVote^{MC} de Broadridge pour aider les actionnaires non inscrits (véritables) à exercer les droits de vote rattachés à leurs actions ordinaires de la société (les « actions ordinaires ») par téléphone.

Votre vote est très important pour nous. Si vous avez des questions concernant l'information présentée dans la présente circulaire ou avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, veuillez communiquer avec notre agent de sollicitation de procurations, **Kingsdale Advisors, sans frais en Amérique du Nord en composant le 1 888 518-6554 ou en envoyant un courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com**.

Votre formulaire de procuration rempli doit parvenir à notre agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, Services aux investisseurs Computershare Inc. (« Computershare »), au plus tard à 13 h, heure de Calgary, le 22 avril 2019 ou, dans le cas d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant l'heure fixée pour la reprise de l'assemblée. Les instructions de vote remplies doivent être retournées conformément aux instructions figurant sur le formulaire de procuration.

À moins d'indication contraire, les renseignements figurant dans la présente circulaire sont donnés en date de la fermeture des bureaux le 1^{er} mars 2019

et les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens. Au 1^{er} mars 2019, à la connaissance des administrateurs et des membres de la haute direction de Cenovus, aucune personne physique ou morale n'était propriétaire véritable, directement ou indirectement, d'actions ordinaires représentant 10 pour cent ou plus des droits de vote rattachés aux actions ordinaires ni n'exerçait un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, sur de telles actions ordinaires, mis à part ConocoPhillips Company, qui détient 208 000 000 actions ordinaires de Cenovus représentant 16,9 pour cent des actions ordinaires émises et en circulation de Cenovus.

Ai-je le droit de voter? Vous avez le droit de voter si vous étiez un porteur d'actions ordinaires à la fermeture des bureaux le 1^{er} mars 2019, date de clôture des registres aux fins de l'assemblée. Chaque porteur a droit à une voix pour chaque action ordinaire qu'il détenait à cette date.

Une majorité simple (50 pour cent plus une voix) des voix exprimées en personne ou par procuration à l'assemblée est nécessaire pour que soient approuvées chacune des questions soumises au vote qui sont décrites aux présentes, à l'exception de la résolution consultative portant sur la rémunération de la haute direction, qui ne lie pas la société. Au 1^{er} mars 2019, il y avait 1 228 789 845 actions ordinaires émises et en circulation.

Quelles sont les questions qui doivent faire l'objet d'un vote?

La nomination des auditeurs; l'élection des administrateurs; l'approbation d'une résolution consultative à caractère non obligatoire portant sur notre ligne de conduite en matière de rémunération de la haute direction et la proposition d'actionnaire décrite à l'annexe A de la présente circulaire (la « proposition d'actionnaire »).

Que faire en cas de modifications? En date de la présente circulaire, la direction n'a connaissance d'aucune modification ni d'aucune autre question devant être soumise à l'assemblée. Si vous assistez à l'assemblée et que vous avez le droit de voter, vous pouvez voter à l'égard de toute modification ou autre question dont est dûment saisie l'assemblée de la façon que vous souhaitez. Si vous exercez vos droits de vote par procuration, les personnes désignées sur le formulaire de procuration auront le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard de toute modification ou autre question.

Comment puis-je voter? La façon la plus simple de voter est par procuration, que ce soit par Internet, par téléphone, par la poste ou par télécopieur. Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent voter à l'assemblée en personne. La procédure pour chacun

des moyens de voter varie selon que vous êtes un actionnaire inscrit de la société (un « actionnaire inscrit ») ou un actionnaire non inscrit (véritable) de la société (un « actionnaire non inscrit (véritable) »).

Comment les documents relatifs à l'assemblée seront-ils transmis? La présente circulaire (et d'autres documents relatifs à l'assemblée, dont les états financiers consolidés audités de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que le rapport de l'auditeur s'y rapportant et le rapport de gestion connexe, collectivement, le « rapport annuel ») sera transmise tant aux actionnaires inscrits qu'aux actionnaires non inscrits (véritables) au moyen des procédures de notification et d'accès. Autrement dit, la circulaire et le rapport seront affichés en ligne pour que les actionnaires puissent les consulter par voie électronique. Vous recevrez une enveloppe par la poste contenant une notification (la « notification ») qui décrit les questions qui seront traitées à l'assemblée et qui explique comment accéder à la circulaire et au rapport annuel et les consulter par voie électronique, et comment en demander une copie papier sans frais. Vous recevrez également un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote par la poste qui vous permettra d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires. Tous les documents relatifs à l'assemblée pertinents seront envoyés indirectement aux actionnaires non inscrits (véritables) aux frais de Cenovus.

Les procédures de notification et d'accès sont un moyen économique et écologique de distribuer la circulaire et le rapport annuel, car elles permettent de réduire les frais postaux et d'impression ainsi que notre consommation de papier.

Que faire pour demander une copie papier de la circulaire et des documents de procuration?

Les actionnaires inscrits et les actionnaires non inscrits (véritables) peuvent demander une copie papier de la circulaire et du rapport annuel pendant au plus un an à compter de la date de dépôt de la circulaire sur SEDAR (sedar.com). La circulaire et le rapport annuel vous seront envoyés sans frais. Si vous préférez recevoir une copie papier de la circulaire et/ou du rapport annuel, veuillez suivre les instructions indiquées dans la notification. Si vous demandez une copie papier de la circulaire et/ou du rapport annuel, vous ne recevrez pas de nouveau formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote. Il serait donc avisé de conserver l'original qui vous est envoyé afin de voter.

Cenovus enverra des copies papier de la circulaire et/ou du rapport annuel aux actionnaires ayant fourni des instructions permanentes afin de recevoir des copies papier des documents ou qui ont envoyé une demande à cet effet à Cenovus.

En quoi consiste la transmission électronique?

La transmission électronique est un avis courriel volontaire envoyé aux actionnaires lorsque des documents, comme la présente circulaire, notre rapport annuel et nos rapports trimestriels, sont disponibles sur notre site Web. Si vous le souhaitez, vous pouvez demander d'être avisé par courriel lorsque des documents sont affichés sur notre site Web. La transmission électronique permet de réduire la consommation de papier, notre empreinte sur l'environnement et les coûts.

Comment savoir si je suis un actionnaire inscrit ou non inscrit (véritable)?

- **Actionnaire inscrit :** vous êtes un actionnaire inscrit si vos actions ordinaires sont immatriculées à votre nom et que vous avez en votre possession un certificat d'actions ou un avis d'inscription directe attestant votre propriété.
- **Actionnaire non inscrit (véritable) :** vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable) si votre courtier en placement, banque, société de fiducie, fiduciaire, prête-nom ou autre intermédiaire (chacun un « intermédiaire ») détient vos actions ordinaires.
- Si vous n'êtes pas sûr d'être un actionnaire inscrit ou un actionnaire non inscrit (véritable), veuillez communiquer avec notre conseiller stratégique aux actionnaires et agent de sollicitation de procurations, Kingsdale Advisors, sans frais en Amérique du Nord en composant le 1 888 518-6554 ou en envoyant un courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.

Quelle est la date limite pour la réception de mon formulaire de procuration ou de mon formulaire d'instructions de vote?

- **Actionnaires inscrits :** Si vous exercez les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires au moyen du formulaire de procuration, Computershare **doit recevoir votre formulaire de procuration rempli au plus tard à 13 h, heure de Calgary, le 22 avril 2019** ou, dans le cas d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le moment de la reprise.
- **Actionnaires non inscrits (véritables) :** Votre formulaire d'instructions de vote rempli doit être retourné au plus tard dans les délais indiqués sur le formulaire.

La date limite pour le dépôt des procurations peut faire l'objet d'une renonciation ou d'une prolongation par le président de l'assemblée à son appréciation et sans préavis.

Comment puis-je voter si je suis un actionnaire inscrit? Un actionnaire inscrit peut voter en utilisant l'une des méthodes suivantes :

- **Vote par Internet :** Allez sur le site indiqué sur le formulaire de procuration et suivez les directives à l'écran. Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle, qui figure sur votre formulaire de procuration.
- **Vote par téléphone :** Appelez au 1 866 732-8683 (numéro sans frais en Amérique du Nord) et suivez les instructions vocales. Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle, qui figure sur votre formulaire de procuration. Si vous votez par téléphone, vous ne pouvez nommer que les personnes désignées sur votre formulaire de procuration à titre de fondés de pouvoir.
- **Vote par la poste :** Remplissez, signez et datez votre formulaire de procuration et retournez-le à Computershare dans l'enveloppe fournie à cette fin.
- **Vote par télécopieur :** Remplissez, signez et datez votre formulaire de procuration et transmettez-le par télécopieur à Computershare au 1 866 249-7775 (numéro sans frais en Amérique du Nord) ou au 1 416 263-9524 (depuis l'extérieur de l'Amérique du Nord).
- **Vote en personne :** Vous n'avez ni à remplir ni à retourner votre formulaire de procuration. Avant d'entrer dans la salle de l'assemblée, veuillez vous identifier en tant qu'actionnaire inscrit auprès d'un représentant de Computershare à la table où il est indiqué « Shareholder Registration » (Inscription des actionnaires) afin de faire consigner votre présence. Pour pouvoir entrer dans la salle de l'assemblée, vous aurez à présenter une pièce d'identité délivrée par un gouvernement.

Comment puis-je voter si je suis un actionnaire non inscrit (véritable)?

- Vous recevrez un formulaire d'instructions de vote de votre intermédiaire vous demandant vos instructions de vote avant l'assemblée. Vous devez suivre les instructions à la lettre afin que les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires soient exercés conformément à vos instructions. Veuillez communiquer avec votre intermédiaire si vous n'avez pas reçu de formulaire d'instructions de vote.
- **Vote par procuration :** Dans la plupart des cas, un formulaire d'instructions de vote vous permet d'exercer vos droits de vote par procuration en donnant vos instructions de vote par Internet, par téléphone, par la poste ou par télécopieur. Si vous avez la possibilité de donner vos instructions de vote par Internet ou par téléphone, allez sur le site Web ou composez le numéro de téléphone indiqué sur votre

formulaire d'instructions de vote et suivez les instructions. Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle, qui est indiqué sur votre formulaire d'instructions de vote.

- **Vote en personne :** Vous pouvez exercer en personne les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires à l'assemblée si vous vous êtes nommé fondé de pouvoir à l'égard de vos actions ordinaires avant l'assemblée en suivant les instructions qui figurent sur votre formulaire d'instructions de vote et en retournant le formulaire rempli conformément aux instructions qui y figurent. Avant d'entrer dans la salle de l'assemblée, veuillez vous identifier en tant que fondé de pouvoir auprès d'un représentant de Computershare à la table où il est indiqué « Shareholder Registration » (Inscription des actionnaires) afin de faire consigner votre présence. Pour pouvoir entrer dans la salle de l'assemblée, vous aurez à présenter une pièce d'identité délivrée par un gouvernement.

Comment fonctionne le vote par procuration?

Lorsque vous signez le formulaire de procuration ou le soumettez électroniquement, selon le cas, vous autorisez les personnes désignées, Patrick D. Daniel, président de notre conseil d'administration, ou, à défaut, Alexander J. Pourbaix, président et chef de la direction et membre de notre conseil d'administration, à exercer pour vous les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires à l'assemblée conformément à vos instructions. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Comment les droits de vote rattachés à mes actions ordinaires seront-ils exercés si je vote par procuration?* ci-après.

Vous avez le droit de nommer une autre personne que les administrateurs désignés dans le formulaire de procuration ci-joint à titre de fondé de pouvoir en suivant les étapes suivantes :

- Si vous soumettez votre procuration par Internet, veuillez suivre les instructions sur le site Web quant à la façon de nommer une autre personne comme votre fondé de pouvoir. Si vous exercez vos droits de vote par téléphone, vous ne pouvez pas nommer une personne autre que les administrateurs nommés sur votre formulaire de procuration comme votre fondé de pouvoir. Si vous soumettez votre procuration par la poste ou par télécopieur, veuillez inscrire le nom de la personne que vous nommez fondé de pouvoir dans l'espace prévu.
- Assurez-vous que la personne que vous nommez fondé de pouvoir sait qu'elle a été nommée et prévoit assister à l'assemblée afin que vos voix soient comptées.

- QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LE VOTE ET LES PROCURATIONS -

- Le fondé de pouvoir devrait, lorsqu'il arrive à l'assemblée, s'identifier à titre de fondé de pouvoir auprès d'un représentant de Computershare à la table où il est indiqué « Shareholder Registration » (Inscription des actionnaires) afin de faire consigner sa présence. Pour pouvoir entrer dans la salle de l'assemblée, le fondé de pouvoir doit présenter une pièce d'identité délivrée par un gouvernement.
- Si vous êtes un actionnaire particulier, vous ou votre mandataire autorisé devez signer le formulaire de procuration ou le soumettre électroniquement, selon le cas. Si l'actionnaire est une société ou une autre personne morale, un dirigeant ou un mandataire autorisé doit signer le formulaire de procuration ou le soumettre électroniquement, selon le cas.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration, veuillez communiquer avec notre conseiller stratégique aux actionnaires et agent de sollicitation de procurations, Kingsdale Advisors, sans frais en Amérique du Nord en composant le 1 888 518-6554 ou en envoyant un courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.

Comment les droits de vote rattachés à mes actions ordinaires seront-ils exercés si je vote par procuration?

Vous pouvez :

- choisir d'exercer votre vote « pour » ou de vous abstenir de voter (« abstention ») à l'égard de l'élection de chacune des personnes candidates à l'élection à titre d'administrateurs et de la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeurs;
- choisir de voter « pour » ou « contre » la résolution consultative non obligatoire portant sur notre ligne de conduite en matière de rémunération de la haute direction;
- choisir de voter « pour » ou « contre » la proposition d'actionnaire.

Les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires seront exercés ou feront l'objet d'une abstention conformément à vos instructions; toutefois, si vous retournez votre formulaire de procuration, sans indiquer comment vous souhaitez exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires et ne nommez pas une personne autre que les administrateurs dont le nom figure sur le formulaire de procuration, votre vote sera exercé **POUR** l'élection de chaque personne candidate à l'élection à titre d'administrateur, **POUR** la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre

d'auditeurs, **POUR** notre ligne de conduite en matière de rémunération de la haute direction et **CONTRE** la proposition d'actionnaire.

Si vous nommez une autre personne que les administrateurs à titre de fondé de pouvoir et que vous ne précisez pas comment vous souhaitez que les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires soient exercés, votre fondé de pouvoir les exercera comme bon lui semble sur chaque point.

Puis-je modifier ou révoquer mon vote?

Les *actionnaires inscrits* peuvent modifier un vote par procuration déjà présenté :

- en remplissant un formulaire de procuration qui porte une date ultérieure à celle de la procuration déjà présentée, à la condition que Computershare reçoive le nouveau formulaire au plus tard à 13 h, heure de Calgary, le 22 avril 2019 ou, dans le cas d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le moment de la reprise; ou
- en votant encore une fois par Internet ou par téléphone au plus tard à 13 h, heure de Calgary, le 22 avril 2019 ou, dans le cas d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le moment de la reprise.

Les *actionnaires inscrits* peuvent révoquer un vote par procuration déjà présenté :

- en transmettant un avis de révocation écrit à l'attention de notre secrétaire général (Corporate Secretary), à Cenovus Energy Inc., 500 Centre Street S.E., P.O. Box 766, Calgary (Alberta) T2P 0M5, de façon à ce qu'il lui parvienne au plus tard à la fermeture des bureaux (heure de Calgary) le 23 avril 2019 ou, dans le cas d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report, le jour ouvrable précédant immédiatement le jour de la reprise;
- en transmettant un avis de révocation écrit au président de l'assemblée le jour de l'assemblée, mais avant le début de celle-ci, ou le jour de la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report;
- de toute autre façon autorisée en droit.

Les *actionnaires non inscrits (véritables)* peuvent modifier ou révoquer un vote en avisant leur intermédiaire conformément aux instructions de ce dernier.

1. ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés de Cenovus pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport de l'auditeur connexe se trouvent dans notre rapport annuel de 2018 qu'il est possible d'obtenir sur notre site Web à l'adresse cenovus.com.

2. NOMINATION DES AUDITEURS

Le conseil d'administration de Cenovus (le « conseil » ou « conseil d'administration ») recommande, à l'unanimité, que PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, de Calgary, en Alberta, soient nommés auditeurs de Cenovus pour un mandat prenant fin à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. ont été nommés pour la première fois à titre d'auditeurs le 30 novembre 2009. Le tableau suivant présente de l'information sur les honoraires que PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a facturés à Cenovus pour les services professionnels rendus au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017.

(en milliers de \$)	2018	2017
Honoraires d'audit	2 885	2 852
Honoraires liés à l'audit	344	987
Honoraires en fiscalité	3	1
Tous les autres honoraires	21	20
Total	3 253	3 860

Les honoraires d'audit représentent l'ensemble des honoraires facturés pour l'audit des états financiers annuels de la société ou des services qui sont normalement fournis relativement aux dépôts ou aux missions prévus par les lois et la réglementation.

Les honoraires liés à l'audit représentent l'ensemble des honoraires facturés pour les missions de certification et les services connexes qui sont raisonnablement liés à la réalisation de l'audit ou de l'examen des états financiers de la société et qui ne sont pas comptabilisés dans les honoraires d'audit. Les services de cette catégorie comprenaient les services liés à l'audit relativement aux prospectus de Cenovus, au développement de ses systèmes, à l'évaluation de ses systèmes de contrôle ainsi que les droits de participation prélevés par le Conseil canadien sur la reddition de comptes. Les honoraires afférents à l'acquisition des actifs de ConocoPhillips Company et de certaines de ses filiales ou au dessaisissement des actifs d'hydrocarbures classiques de Cenovus sont également inclus dans les honoraires liés à l'audit.

Les honoraires en fiscalité représentent l'ensemble des honoraires facturés pour les honoraires liés à l'audit, la conformité fiscale, les conseils en fiscalité et la planification fiscale.

Tous les autres honoraires se rapportent aux procédures prévues par la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif* (Canada).

À moins qu'elles ne reçoivent des instructions à l'effet contraire, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter **POUR** la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeurs de Cenovus.

Pour connaître la procédure de gouvernance applicable à nos auditeurs, y compris la rotation de l'associé d'audit, veuillez vous reporter à la rubrique *Comité d'audit* de l'*Annexe C – Gouvernance* de la présente circulaire.

3. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Les statuts de Cenovus prévoient un minimum de trois et un maximum de 17 administrateurs. Il y a actuellement 12 administrateurs, dont MM. Rampacek et Taylor, qui ne seront pas candidats à l'élection cette année et prendront leur retraite, après avoir siégé à notre conseil depuis la création de la société en 2009. La société souhaite remercier MM. Rampacek et Taylor pour leurs nombreuses contributions à Cenovus et à son conseil.

Conformément à nos règlements, le conseil d'administration a décidé que 11 administrateurs seront élus à l'assemblée. Les actionnaires seront priés à l'assemblée d'élire à titre d'administrateurs chacun des candidats énumérés ci-après.

- | | |
|----------------------|---------------------------|
| 1. Susan F. Dabarno | 7. Richard J. Marcogliese |
| 2. Patrick D. Daniel | 8. Claude Mongeau |
| 3. Jane E. Kinney | 9. Alexander J. Pourbaix |
| 4. Harold N. Kvisle | 10. Wayne G. Thomson |
| 5. Steven F. Leer | 11. Rhonda I. Zygocki |
| 6. Keith A. MacPhail | |

Tous les candidats proposés, à l'exception de M^{me} Kinney, ont été dûment élus administrateurs à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 25 avril 2018. M^{me} Kinney est une nouvelle candidate à l'élection et n'est pas encore membre du conseil. Chaque administrateur sera élu et restera en poste jusqu'à la conclusion de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la société, à moins qu'il ne quitte son poste avant.

À moins qu'elles ne reçoivent des instructions à l'effet contraire, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de

- BUT DE L'ASSEMBLÉE -

voter **POUR** l'élection de chaque candidat dont le nom figure ci-après à la rubrique *Information sur les candidats aux postes d'administrateurs – Candidats à l'élection*.

Politique sur le vote majoritaire

Selon notre *politique sur la procédure de vote visant les administrateurs* (la « politique sur le vote majoritaire »), dans le cas d'une élection incontestée des administrateurs, si un candidat ne reçoit pas plus de voix en sa faveur que de voix d'abstention quant à son élection, il est réputé ne pas avoir reçu l'appui des actionnaires même s'il a été dûment élu. Si ce candidat est un membre du conseil qui se présente pour être réélu, la politique sur le vote majoritaire exige que l'administrateur en question remette immédiatement sa démission au conseil, qui prend effet dès que le conseil l'accepte. Le comité des candidatures et de gouvernance (le « comité CG ») étudiera sans délai la démission et fera une recommandation au conseil sur la façon de procéder. Le conseil, en l'absence de circonstances exceptionnelles, acceptera la démission tout en s'assurant d'une transition ordonnée. L'administrateur ne participera à aucune délibération du conseil ou de comité du conseil portant sur l'offre de démission. Le conseil prendra sa décision d'accepter ou de refuser la démission dans un délai de 90 jours suivant la date de l'assemblée des actionnaires concernée. Cenovus publiera sans délai un communiqué de presse concernant la décision du conseil. Si le conseil décide de ne pas accepter une démission, le communiqué contiendra un exposé des motifs de cette décision. Le conseil peut combler la vacance en conformité avec les règlements de Cenovus et le droit des sociétés par actions applicable. Les actionnaires doivent noter qu'en raison de la politique sur le vote majoritaire, un vote « d'abstention » a en réalité le même effet qu'un vote *contre* un candidat à titre d'administrateur à l'occasion d'une élection incontestée. Il est possible de consulter la politique sur le vote majoritaire sur notre site Web à l'adresse cenovus.com.

Cette politique ne s'applique pas en cas de courses aux procurations relativement à l'élection des administrateurs.

4. VOTE CONSULTATIF DES ACTIONNAIRES SUR LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Contexte

Le conseil croit que les actionnaires devraient avoir la possibilité de recevoir de l'information pour les aider à comprendre les objectifs, la ligne de conduite et les principes utilisés à l'égard de la démarche de la société en matière de rémunération de la haute direction. En 2010, le conseil a adopté une *politique sur le vote consultatif des actionnaires sur la rémunération de la haute direction* (la

« politique de droit de regard des actionnaires sur la rémunération »), dont un exemplaire peut être consulté sur notre site Web à cenovus.com.

Cette politique exige la tenue d'un vote consultatif annuel non obligatoire sur la démarche de la société en matière de rémunération de la haute direction, appelé communément le vote consultatif sur le « droit de regard sur la rémunération ». L'objectif de ce vote consultatif est de rendre imputable le conseil envers les actionnaires de Cenovus des décisions qu'il a prises à l'égard de la rémunération en donnant aux actionnaires une occasion officielle de formuler des commentaires sur les objectifs déclarés des plans de rémunération de la haute direction et sur les plans eux-mêmes. En 2018, 91,11 pour cent des votes ont été exercés en faveur de la démarche de la société en matière de rémunération de la haute direction.

À l'assemblée, les actionnaires seront priés de voter sur une base consultative sur l'acceptation de la démarche de Cenovus à l'égard de la rémunération de la haute direction présentée à la rubrique *Analyse de la rémunération* de la présente circulaire. Les actionnaires devraient examiner avec soin les renseignements de cette rubrique avant de voter sur la question. La rubrique *Analyse de la rémunération* expose notre ligne de conduite en matière de rémunération, les objectifs des différents éléments de nos programmes de rémunération et la façon dont le conseil évalue le rendement et prend ses décisions au sujet des questions de rémunération. Elle explique comment nos programmes de rémunération sont axés sur une culture de rémunération fondée sur le rendement et correspondent à la stratégie d'expansion à long terme de l'entreprise dans l'intérêt de nos actionnaires.

Puisqu'il s'agit d'un vote consultatif, les résultats ne lieront pas le conseil. Toutefois, pour évaluer à l'avenir les politiques, procédures et décisions portant sur la rémunération de la haute direction, le conseil tiendra compte des résultats du vote dans la mesure nécessaire. La société communiquera les résultats du vote consultatif des actionnaires dans le cadre de son rapport sur les résultats du vote pour l'assemblée.

Si la résolution consultative n'est pas approuvée à la majorité des voix exprimées à l'assemblée, le conseil consultera ses actionnaires (particulièrement ceux qui, à sa connaissance, ont voté contre la résolution consultative) afin de comprendre leurs préoccupations et examinera la démarche du conseil en matière de rémunération à la lumière de ces préoccupations. Les résultats de l'examen du conseil, au besoin, feront l'objet d'un exposé dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la société à l'égard de l'assemblée annuelle des actionnaires de Cenovus qui aura lieu

en 2020. Les actionnaires peuvent communiquer avec le conseil afin d'exposer leurs préoccupations précises, conformément à la politique du conseil favorisant les communications avec les actionnaires et leur participation (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Gouvernance – Notre engagement envers les actionnaires*).

Résolution consultative

Le texte de la résolution consultative, sous réserve des modifications ou des ajouts qui peuvent être approuvés à l'assemblée, est reproduit ci-après :

« IL EST RÉSOLU QUE, SUR UNE BASE CONSULTATIVE ET SANS POUR AUTANT ATTÉNUER LE RÔLE ET LES RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION de Cenovus Energy Inc. (la « société »), les actionnaires acceptent la démarche de la société en matière de rémunération de la haute direction qui est décrite à la rubrique *Analyse de la rémunération* de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la société datée du 1^{er} mars 2019 et remise avant l'assemblée annuelle des actionnaires de 2019. »

À moins qu'elles ne reçoivent des instructions à l'effet contraire, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter **POUR** la résolution consultative.

5. PROPOSITION D'ACTIONNAIRE

Les actionnaires seront invités à examiner la proposition d'actionnaire qui est présentée à l'annexe A de la présente circulaire. La réponse et la recommandation du conseil et de la direction à l'égard de la proposition d'actionnaire sont également présentées dans la déclaration d'opposition de l'annexe A de la présente circulaire. Le conseil recommande aux actionnaires de voter **CONTRE** la proposition d'actionnaire pour les motifs exposés dans la déclaration d'opposition.

À moins qu'elles ne reçoivent des instructions à l'effet contraire, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter **CONTRE** la proposition d'actionnaire.

CANDIDATS À L'ÉLECTION

Susan F. Dabarno



Administratrice depuis avril 2017
 Indépendante
Âge : 66
 Bracebridge (Ontario) Canada

Actionnariat :
 Actions ordinaires¹⁾ : 30 124
 UAD²⁾ : 41 576
 Respecte les exigences : Oui
 Multiple de l'actionnariat : 4,1x

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de chef de la direction
- Planification stratégique et exécution
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance

M^{me} Dabarno est administratrice de la Société Financière Manuvie. Elle possède une expertise appréciable en gestion du patrimoine et en finances acquise au cours de ses nombreuses années passées à mettre sur pied et à diriger certaines des plus importantes plateformes de gestion du patrimoine au Canada. Elle a été présidente du conseil membre de la direction de Richardson Partners Financial Limited (« Richardson »), société indépendante spécialisée dans les services de gestion du patrimoine, d'octobre 2009 à avril 2010, et présidente et chef de la direction de Richardson de juin 2003 à octobre 2009, période pendant laquelle elle était responsable de la stratégie de croissance de la société. Avant d'entrer au service de Richardson, M^{me} Dabarno était présidente et chef de l'exploitation de Merrill Lynch Canada Inc. Avant d'occuper ce poste auprès de Merrill Lynch, elle a occupé divers postes de direction toujours plus élevés chez Canada Trust et, plus tard, chez Midland Walwyn Inc., jusqu'à l'acquisition de cette dernière par Merrill Lynch en 1999. Dans chacun de ces postes, M^{me} Dabarno a été progressivement responsable de la gestion des placements personnels, du capital-investissement et des stratégies alternatives de placement, tout en respectant les exigences réglementaires strictes et les protocoles de gouvernance utilisés dans l'industrie.

M^{me} Dabarno a présidé les conseils de Meridian Securities, de Canada Trust Insurance Company, Barbados et de First Canada Valeurs Mobilières Internationale et a été fiduciaire de Canada Trust Investment Income. Elle a aussi été administratrice de Toronto Waterfront Revitalization Corporation (organisation financée par le gouvernement), de Bridgepoint Health Foundation (organisme sans but lucratif) et de People Corporation.

M^{me} Dabarno a contribué au secteur des placements en tant que membre du conseil des gouverneurs de l'Institut des fonds d'investissement du Canada et administratrice de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels. Elle s'est vu décerner la Médaille du jubilé de diamant de la reine Élisabeth II par l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières et le prix Femme de mérite par le YWCA de la ville de New York. M^{me} Dabarno est Fellow des Chartered Professional Accountants of Ontario (FCPA) et titulaire d'un diplôme de deuxième cycle de l'Université McGill.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions	
Conseil	9 sur 9	100 %
Comité d'audit	3 sur 3 ³⁾	100 % ³⁾
Comité des ressources humaines et de la rémunération	2 sur 2 ³⁾	100 % ³⁾
Comité des candidatures et de gouvernance	5 sur 5	100 %
Comité des réserves	3 sur 3	100 %

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2018	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	904 255 139	93,13 %
Abstentions de vote :	66 679 293	6,87 %

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse
Société Financière Manuvie	TSX, NYSE,
Comité de rémunération et de dotation en personnel cadre	Bourse des
Comité de la gestion des risques	Philippines

Patrick D. Daniel



Administrateur depuis

novembre 2009
Indépendant
Âge : 72
Calgary (Alberta) Canada

Actionnariat :

Actions ordinaires¹⁾ : 74 348
UAD²⁾ : 252 273
Respecte les exigences : Oui
Multiple de l'actionnariat : 11,7x

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier
- Expérience à titre de chef de la direction
- Planification stratégique et exécution
- Exploitation et développement des ressources
- Commercialisation et transport
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance
- Sécurité, environnement et santé

M. Daniel est administrateur de la Banque Canadienne Impériale de Commerce. Il a été président du bureau de révision nord-américain d'American Air Liquide Holdings, Inc., filiale d'une société ouverte de services de gaz industriels, de 2013 à 2018; administrateur de Capital Power Corporation, société ouverte de production d'électricité en Amérique du Nord, de février 2015 à avril 2018; et administrateur d'Enbridge Inc. (« Enbridge »), société ouverte de distribution d'énergie, d'avril 2000 à octobre 2012. Pendant son mandat chez Enbridge, il a également été chef de la direction de février 2012 à octobre 2012, président et chef de la direction de janvier 2001 à février 2012 et membre de la haute direction d'Enbridge ou de la société qu'elle a remplacée à compter de 1994. Son expertise de plus de 40 ans dans le secteur de l'énergie a notamment été acquise dans des postes de haute direction auprès de Hudson's Bay Oil & Gas Ltd. et de Home Oil Limited. M. Daniel a été administrateur d'Encana Corporation (« Encana ») et de l'une des sociétés qu'elle a remplacées, PanCanadian Petroleum Limited, de 2001 à 2009, année de la séparation de Cenovus et d'Encana.

M. Daniel a été nommé Personnalité de l'année dans le secteur canadien de l'énergie (*Canadian Energy Person of the Year*) en 2007 par le Conseil canadien de l'énergie, a reçu le prix de dirigeant d'entreprise émérite (*Distinguished Business Leader Award*) de la Haskayne School of Business de l'Université de Calgary et de la Calgary Chamber of Commerce en 2009, a été nommé Personnalité de l'année dans le secteur des ressources (*Resource Person of the Year*) en 2010 par la Alberta Chamber of Resources, a été choisi par un conseil consultatif national indépendant comme lauréat du prix P.-D.G. du Canada de l'année en 2011 et a été nommé lauréat du Calgary Business Hall of Fame en 2017. M. Daniel est titulaire d'un baccalauréat ès sciences de l'Université de l'Alberta et d'une maîtrise ès sciences de l'Université de la Colombie-Britannique. En 2010, l'Université de l'Alberta lui a décerné un doctorat honorifique en droit. M. Daniel est également membre de la Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta et préside la fondation familiale Daniel.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions	
Conseil (président)	9 sur 9 ⁴⁾	100 % ⁴⁾
Comité d'audit	5 sur 5 ⁴⁾	100 % ⁴⁾
Comité des ressources humaines et de la rémunération	4 sur 4 ⁴⁾	100 % ⁴⁾
Comité des candidatures et de gouvernance ⁵⁾	5 sur 5 ⁴⁾	100 % ⁴⁾
Comité des réserves	3 sur 3 ⁴⁾	100 % ⁴⁾
Comité de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité	3 sur 3 ⁴⁾	100 % ⁴⁾

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2018	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	930 290 662	95,81 %
Abstentions de vote :	40 643 053	4,19 %

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse
Banque Canadienne Impériale de Commerce	TSX, NYSE
Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction	
Comité de gouvernance	

Jane E. Kinney



Nouvelle candidate à un poste d'administrateur

Indépendante
Âge : 61
 Toronto (Ontario) Canada

Actionnariat :

Actions ordinaires¹⁾ : 4 200
 UAD²⁾ : s.o.
 Respecte les exigences : s.o.⁶⁾
 Multiple de l'actionnariat : s.o.⁶⁾

Compétences et expérience :

- Planification stratégique et exécution
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance

M^{me} Kinney est vice-présidente du conseil, membre de l'équipe de direction et associée de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Canada (« Deloitte »). Au cours de sa carrière chez Deloitte, elle a également occupé les postes d'associée directrice canadienne du groupe Gestion des risques et de la qualité de mai 2010 à juin 2015, de chef de la gestion des risques à l'échelle mondiale de juin 2010 à mai 2012 et de directrice du groupe de pratique réglementaire et de gestion des risques de juin 1999 à mai 2010. M^{me} Kinney est une directrice d'entreprise chevronnée qui compte plus de 30 années d'expérience en prestation de services consultatifs aux institutions financières mondiales et qui possède une vaste expérience en gestion de risques d'entreprise, en conformité réglementaire, en gestion des risques associés à la cybersécurité et aux technologies de l'information, en transformation numérique et en relations avec les parties intéressées. Elle a également été conférencière à l'Université du Manitoba, à l'Université Dalhousie et à l'Université Saint Mary's.

Elle est membre de l'Institut Périmètre de physique théorique et de la Women's College Hospital Foundation, présidente du conseil de Toronto Finance International et présidente du conseil des parrains de l'Alzheimer Society of Toronto.

M^{me} Kinney est une chef de file dans sa profession et est Fellow des Chartered Professional Accountants of Ontario. Elle est titulaire d'un diplôme en mathématiques de l'Université de Waterloo. En 2013, elle s'est vu décerner la médaille de réussite des diplômés en mathématiques (Math Alumni Achievement Medal) de l'Université de Waterloo et, en 2014, elle a été reconnue comme l'une des Canadiennes les plus influentes par le Women's Executive Network.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions	
	s.o. ⁶⁾	s.o. ⁶⁾
Conseil	s.o. ⁶⁾	s.o. ⁶⁾

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2018	Nombre	Pourcentage
	Votes pour :	s.o. ⁶⁾
Abstentions de vote :	s.o. ⁶⁾	s.o. ⁶⁾

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse
Aucun	-

Harold (Hal) N. Kvisle



Administrateur depuis avril 2018
Indépendant
Âge : 66
Calgary (Alberta) Canada

Actionnariat :
Actions ordinaires¹⁾ : 56 000
UAD²⁾ : 26 997
Respecte les exigences : Oui
Multiple de l'actionnariat : 5,7x

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier
- Expérience à titre de chef de la direction
- Planification stratégique et exécution
- Exploitation et développement des ressources
- Raffinage
- Commercialisation et transport
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance
- Sécurité, environnement et santé

M. Kvisle est administrateur et président du conseil d'ARC Resources Ltd., société ouverte pétrolière et gazière; et administrateur et président du conseil de Finning International Inc., société ouverte d'équipement lourd. Il a été administrateur de Cona Resources Ltd. (« Cona »), société ouverte de pétrole lourd, de novembre 2011 à mai 2018, son mandat ayant pris fin à l'acquisition de Cona par Waterous Energy Fund (le 22 mai 2018); et président et chef de la direction de Société d'énergie Talisman Inc., société ouverte pétrolière et gazière, de septembre 2012 à mai 2015, et administrateur de cette dernière de mai 2010 à mai 2015. De 2001 à 2010, M. Kvisle a été président et chef de la direction de TransCanada Corporation (« TransCanada »), société ouverte de production d'électricité et de pipelines. Avant d'entrer au service de TransCanada en 1999, il a été président de Fletcher Challenge Energy Canada Inc. Auparavant, il a occupé des postes en ingénierie, en finances et en gestion au sein de Dome Petroleum Limited. M. Kvisle travaille dans le secteur pétrolier et gazier depuis 1975 et dans les secteurs des services publics et de l'électricité depuis 1999.

M. Kvisle est l'ancien président du conseil de la Interstate Natural Gas Association of America (INGAA), l'ancien président du conseil des gouverneurs du Mount Royal College et l'ancien président du conseil de Conservation de la nature Canada.

M. Kvisle est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie de l'Université de l'Alberta, d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Calgary et d'un baccalauréat ès arts honorifique de la Mount Royal University.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions	
Conseil	5 sur 5 ⁷⁾	100 % ⁷⁾
Comité d'audit	3 sur 3 ⁷⁾	100 % ⁷⁾
Comité des candidatures et de gouvernance	3 sur 3 ⁷⁾	100 % ⁷⁾
Comité de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité	2 sur 2 ⁷⁾	100 % ⁷⁾

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2018	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	955 255 784	98,39 %
Abstentions de vote :	15 679 047	1,61 %

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse
ARC Resources Ltd.	TSX
Finning International Inc.	TSX

Steven F. Leer



Administrateur depuis avril 2015
 Indépendant
Âge : 66
 Boca Grande (Floride) États-Unis

Actionnariat :
 Actions ordinaires¹⁾ : 2 000
 UAD²⁾ : 69 096
 Respecte les exigences : Oui
 Multiple de l'actionnariat : 4,0x

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de chef de la direction
- Planification stratégique et exécution
- Commercialisation et transport
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance
- Sécurité, environnement et santé

M. Leer est administrateur principal de Norfolk Southern Corporation, société ouverte de transport ferroviaire en Amérique du Nord. Il est président du conseil non membre de la direction d'USG Corporation (« USG »), société ouverte de fabrication et de distribution de systèmes de construction à rendement élevé; et administrateur de Parsons Corporation, société fermée de services techniques, d'ingénierie, de construction et de gestion. Il a été administrateur principal d'USG de janvier 2012 à novembre 2016 et administrateur d'USG de juin 2005 à janvier 2012. Au cours de son mandat chez USG, M. Leer a été membre et président de son comité de gouvernance et membre de son comité de rémunération et d'organisation. M. Leer a aussi été président du conseil d'Arch Coal, Inc. (« Arch Coal »), société ouverte de production de charbon, d'avril 2006 à avril 2014 et administrateur d'Arch Coal et de la société l'ayant précédée de 1992 à avril 2014. Pendant son mandat chez Arch Coal et la société l'ayant précédée, M. Leer a également été chef de la direction de juillet 1992 à avril 2012 et président de juillet 1992 à avril 2006.

M. Leer a été président du conseil du Center for Energy and Economic Development, du National Coal Council et de la National Mining Association et a siégé au conseil du Mineral Information Institute. Il est un ancien membre du conseil des fiduciaires de la Washington University à St. Louis et un ancien administrateur de la Business Roundtable et de la National Association of Manufacturers. M. Leer siège aux conseils du Center for Energy and Economic Development, du National Coal Council et de la National Mining Association. En outre, il est un délégué du comité consultatif sur le secteur du charbon de l'Agence internationale de l'énergie à Paris. M. Leer est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie électrique de la University of the Pacific et d'une maîtrise en administration des affaires de la Olin School of Business de la Washington University. La University of the Pacific lui a décerné un doctorat honorifique en mai 1993.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions	
Conseil	9 sur 9	100 %
Comité d'audit	2 sur 2 ⁸⁾	100 % ⁸⁾
Comité des ressources humaines et de la rémunération	4 sur 4	100 %
Comité des candidatures et de gouvernance (président) ⁵⁾	5 sur 5	100 %
Comité des réserves	1 sur 1 ⁸⁾	100 % ⁸⁾

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2018	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	883 327 049	90,98 %
Abstentions de vote :	87 607 383	9,02 %

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse
Norfolk Southern Corporation Comité de la rémunération Comité des candidatures et de gouvernance (président) Comité de direction	NYSE
USG Corporation Comité de la rémunération et de l'organisation Comité de gouvernance (président)	NYSE

Keith A. MacPhail



Administrateur depuis avril 2018
 Indépendant
Âge : 61
 Calgary (Alberta) Canada

Actionnariat :
 Actions ordinaires¹⁾ : 206 000
 UAD²⁾ : 26 997
 Respecte les exigences : Oui
 Multiple de l'actionnariat : 15,9x

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier
- Expérience à titre de chef de la direction
- Planification stratégique et exécution
- Exploitation et développement des ressources
- Commercialisation et transport
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance
- Sécurité, environnement et santé

M. MacPhail est administrateur et président du conseil de Bonavista Energy Corporation (« Bonavista »), société ouverte pétrolière et gazière; administrateur et président du conseil de NuVista Energy Ltd., société ouverte pétrolière et gazière; et membre du conseil d'administration d'une société fermée. M. MacPhail a été président du conseil membre de la direction de Bonavista de 2012 à 2018, président du conseil et chef de la direction de 2008 à 2012 et président et chef de la direction de 1997 à 2008. Avant d'entrer au service de Bonavista Petroleum Ltd. en 1997, M. MacPhail a gravi les échelons de la direction au sein de Canadian Natural Resources Limited jusqu'à en devenir vice-président directeur et chef de l'exploitation. Auparavant, il a occupé le poste de directeur de la production chez POCO Petroleum Ltd.

M. MacPhail est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (avec distinction) en génie pétrolier du College of Mineral Science du Montana et est membre de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists de l'Alberta.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions	
Conseil	5 sur 5 ⁹⁾	100 % ⁹⁾
Comité des ressources humaines et de la rémunération	2 sur 2 ⁹⁾	100 % ⁹⁾
Comité des candidatures et de gouvernance	3 sur 3 ⁹⁾	100 % ⁹⁾
Comité des réserves	1 sur 1 ⁹⁾	100 % ⁹⁾

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2018	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	956 168 485	98,48 %
Abstentions de vote :	14 765 230	1,52 %

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse
Bonavista Energy Corporation Comité de direction (président) Comité des réserves	TSX
NuVista Energy Ltd. Comité des réserves et de la rémunération Comité de direction	TSX

Richard J. Marcogliese



Administrateur depuis avril 2016
 Indépendant
Âge : 66
 Alamo (Californie) États-Unis

Actionnariat :
 Actions ordinaires¹⁾ : 55 000
 UAD²⁾ : 58 130
 Respecte les exigences : Oui
 Multiple de l'actionnariat : 6,5x

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier
- Planification stratégique et exécution
- Raffinage
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Sécurité, environnement et santé

M. Marcogliese est directeur de iRefine, LLC, société fermée de consultation en raffinage de pétrole; et conseiller de haute direction de Pilko & Associates L.P., société fermée de conseils en produits chimiques et en énergie. Il a été conseiller en exploitation auprès de NTR Partners III LLC, société fermée de placement, d'octobre 2013 à décembre 2017; et conseiller en exploitation auprès du chef de la direction de Philadelphia Energy Solutions, un partenariat entre The Carlyle Group et une filiale de Energy Transfer Partners, L.P. qui exploite une installation de raffinage de pétrole sur le littoral est des États-Unis, de septembre 2012 à janvier 2016. Au cours de sa carrière de plus de 40 ans dans le secteur du raffinage américain, il a également travaillé pendant plus de 25 ans auprès d'Exxon Mobil Corporation (« Exxon »). En 2000, il est entré au service de Valero Energy Corporation (« Valero »), société ouverte internationale de fabrication et de commercialisation de carburants de transport, de produits pétrochimiques et d'électricité, par suite d'une acquisition d'Exxon, et a ensuite assuré la transition organisationnelle du modèle de grande société pétrolière intégrée au modèle d'entreprise de raffinage indépendante de Valero. M. Marcogliese a occupé des postes de direction de plus en plus importants au sein de Valero, dont ceux de vice-président principal de la planification stratégique en 2001, de vice-président principal des activités de raffinage d'octobre 2001 à novembre 2005 et de vice-président directeur de l'exploitation de décembre 2005 à octobre 2007. Il a été vice-président directeur et chef de l'exploitation de Valero d'octobre 2007 à décembre 2010, et il était alors responsable de l'exploitation du système de raffinage en Amérique du Nord de Valero, qui traitait trois millions de barils de pétrole par jour.

M. Marcogliese est un ancien président du conseil de la Western States Petroleum Association et il est titulaire d'un diplôme en génie chimique de la School of Engineering and Science de la New York University.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions	
Conseil	9 sur 9	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	2 sur 2 ¹⁰⁾	100 % ¹⁰⁾
Comité des candidatures et de gouvernance	2 sur 2 ¹⁰⁾	100 % ¹⁰⁾
Comité des réserves	2 sur 2 ¹⁰⁾	100 % ¹⁰⁾
Comité de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité	3 sur 3	100 %

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2018	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	930 849 291	95,87 %
Abstentions de vote :	40 085 540	4,13 %
Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse	
Aucun	-	

Claude Mongeau



Administrateur depuis

décembre 2016
Indépendant
Âge : 57
Montréal (Québec) Canada

Actionnariat :

Actions ordinaires¹⁾ : 169 000
UAD²⁾ : 53 976
Respecte les exigences : Oui
Multiple de l'actionnariat : 12,7x

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de chef de la direction
- Planification stratégique et exécution
- Commercialisation et transport
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance
- Sécurité, environnement et santé

M. Mongeau est administrateur de La Banque Toronto-Dominion et de TELUS Corporation. Il a siégé au conseil de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (« CN »), société ouverte ferroviaire et de transport, d'octobre 2009 à juillet 2016, dont il a été président et chef de la direction de janvier 2010 à juin 2016. Pendant son mandat au CN, il a été vice-président directeur et chef des finances d'octobre 2000 à décembre 2009, ayant gravi les échelons depuis son entrée dans l'entreprise en 1994 en occupant, entre autres, les postes de vice-président de la planification stratégique et financière et de vice-président adjoint du développement corporatif. Avant de travailler pour le CN, M. Mongeau a été directeur, Expansion de l'entreprise d'Imasco Inc., de 1993 à 1994, associé du Groupe Secor Inc., société d'expertise-conseil en gestion établie à Montréal qui offre des conseils stratégiques aux sociétés canadiennes d'envergure, de 1989 à 1993, et conseiller auprès de Bain & Company de 1988 à 1989. M. Mongeau a aussi été administrateur du Groupe SNC-Lavalin Inc. d'août 2003 à mai 2015 et administrateur de Corporation Nortel Networks et de Corporation Nortel Networks Limitée de juin 2006 à août 2009.

M. Mongeau a été président du conseil de l'Association des chemins de fer du Canada. Il a été classé au palmarès *Top 40 under 40* du Canada en 1997 et a été choisi comme directeur financier canadien de l'année en 2005 par un comité indépendant de dirigeants d'entreprises canadiennes influents. M. Mongeau est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill et a reçu des doctorats honorifiques de la St. Mary's and Windsor University.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions	
Conseil	8 sur 9 ¹¹⁾	89 % ¹¹⁾
Comité d'audit	5 sur 5	100 %
Comité des candidatures et de gouvernance	5 sur 5	100 %
Comité des réserves	2 sur 2 ¹¹⁾	100 % ¹¹⁾

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2018	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	936 662 507	96,47 %
Abstentions de vote :	34 271 925	3,53 %

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse
TELUS Corporation Comité d'audit Comité des candidatures et de gouvernance	TSX, NYSE
La Banque Toronto-Dominion Comité d'audit	TSX, NYSE

Alexander J. Pourbaix



Administrateur depuis

novembre 2017
Non indépendant, membre de la direction¹²⁾

Âge : 53
Calgary (Alberta) Canada

Actionnariat :

Actions ordinaires¹⁾ : 629 445
UAD²⁾ : 71 629
Respecte les exigences : Oui
Multiple de l'actionnariat : 9,24x¹³⁾

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier
- Expérience à titre de chef de la direction
- Planification stratégique et exécution
- Commercialisation et transport
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance
- Sécurité, environnement et santé

M. Pourbaix est président et chef de la direction de Cenovus depuis le 6 novembre 2017. Avant de prendre la direction de Cenovus, M. Pourbaix a travaillé pendant 27 ans au sein de TransCanada Corporation (« TransCanada ») et des membres de son groupe, y occupant de nombreux rôles de direction, dont celui de chef de l'exploitation d'octobre 2015 à avril 2017, période durant laquelle il était responsable des activités commerciales de la société et de la supervision des activités et des projets d'infrastructures énergétiques importants. Avant d'occuper le poste de chef de l'exploitation, M. Pourbaix a gravi les échelons au sein de TransCanada, y occupant, entre autres, les postes de vice-président directeur et président du développement de mars 2014 à septembre 2015, son mandat étant alors d'assurer la direction et l'exécution de l'ensemble des initiatives de croissance de TransCanada; de président des pipelines d'énergie et de pétrole, de juillet 2010 à février 2014; et de président de l'énergie de juillet 2006 à juin 2010. Au cours de son mandat chez TransCanada, il a accumulé une expérience considérable en stratégie d'entreprise, en développement commercial, en fusions, acquisitions et dessaisissements et en relations avec les parties intéressées. M. Pourbaix est administrateur de Trican Well Service Ltd. (services pétrolières) depuis mai 2012.

M. Pourbaix est administrateur du Conseil canadien des affaires et il a été président du conseil d'administration de l'Association canadienne de pipelines d'énergie. Il est titulaire d'un baccalauréat en droit et d'un baccalauréat ès arts de l'Université de l'Alberta.

M. Pourbaix n'est pas un administrateur indépendant du conseil en raison de son poste de président et chef de la direction de Cenovus.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions	
Conseil	9 sur 9 ¹⁴⁾	100 % ¹⁴⁾

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2018	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	963 998 806	99,29 %
Abstentions de vote :	6 934 909	0,71 %

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse
Trican Well Service Ltd.	TSX
Comité de la rémunération (président)	
Comité de gouvernance	

Wayne G. Thomson



Administrateur depuis

novembre 2009

Indépendant

Âge : 67

Calgary (Alberta) Canada

Actionnariat :

Actions ordinaires¹⁾ : 2 130

UAD²⁾ : 131 249

Respecte les exigences : Oui

Multiple de l'actionnariat : 7,8x

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier
- Planification stratégique et exécution
- Exploitation et développement des ressources
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance
- Sécurité, environnement et santé

M. Thomson est administrateur et président du conseil de Maha Energy Inc., société pétrolière et gazière ouverte suédoise; président du conseil d'Inventys Thermal Technologies Inc. (« Inventys »), société fermée de technologie de capture du carbone; président du conseil et président d'Enviro Valve Inc., société fermée de fabrication de soupapes de surpression brevetées; et membre du conseil d'administration d'une autre société fermée. M. Thomson a été administrateur de TVI Pacific Inc., société minière internationale ouverte, de mai 2011 au 22 juin 2017; président du conseil membre de la direction par intérim d'Inventys de mai 2016 à février 2017; chef de la direction d'Iskander Energy Corp., société pétrolière et gazière internationale fermée, de novembre 2011 à août 2014 et administrateur de celle-ci de novembre 2011 à mars 2016. Au début de sa carrière, il a été directeur des études de gisements dans la partie danoise de la mer du Nord pour Maersk Oil and Gas, puis il a occupé les fonctions de vice-président, Production chez AEC Oil & Gas (maintenant Encana), de directeur général de Petrocorp Exploration en Nouvelle-Zélande, division de Fletcher Challenge, et de chef de la direction de Gardiner Oil and Gas Limited.

M. Thomson est membre de la Association of Professional Engineers and Geoscientists de l'Alberta et il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie (mécanique) de l'Université du Manitoba.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions	
Conseil	9 sur 9	100 %
Comité d'audit	5 sur 5	100 %
Comité des candidatures et de gouvernance	2 sur 2 ¹⁵⁾	100 % ¹⁵⁾
Comité des réserves (président)	3 sur 3	100 %

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2018	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	930 052 695	95,79 %
Abstentions de vote :	40 881 020	4,21 %

Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse
Maha Energy Inc.	NASDAQ OMX
Comité d'audit (président)	First North
Comité des réserves et SSE (président)	Exchange
Comité de la rémunération et de gouvernance	

Rhonda I. Zygocki



Administratrice depuis avril 2016
 Indépendante
Âge : 61
 Friday Harbor (Washington)
 États-Unis

Actionnariat :
 Actions ordinaires¹⁾ : 40 034
 UAD²⁾ : 56 669
 Respecte les exigences : Oui
 Multiple de l'actionnariat : 5,4x

Compétences et expérience :

- Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier
- Planification stratégique et exécution
- Exploitation et développement des ressources
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Gestion des risques
- Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle
- Relations avec les gouvernements et les parties intéressées
- Gouvernance
- Sécurité, environnement et santé

M^{me} Zygocki a travaillé pendant 34 ans auprès de Chevron Corporation (« Chevron »), où elle a notamment été vice-présidente directrice des politiques et de la planification de mars 2011 à sa retraite en février 2015. À ce titre, elle était responsable des services fonctionnels généraux de la société, supervisant la planification et la stratégie, les politiques, les affaires gouvernementales et publiques, les questions de santé, d'environnement et de sécurité et les projets immobiliers et technologiques, et elle a été secrétaire du comité des politiques publiques du conseil d'administration. Auparavant, elle a occupé plusieurs postes de haute direction et de cadre supérieur dans les domaines des activités internationales, des affaires publiques, de la planification stratégique, des politiques, des affaires gouvernementales et de la santé, de l'environnement et de la sécurité, dont celui de vice-présidente des politiques et des affaires publiques et gouvernementales de mai 2007 à mars 2011 et de vice-présidente de la santé, de l'environnement et de la sécurité d'avril 2003 à mai 2007. Au cours de son mandat auprès de Chevron, M^{me} Zygocki a représenté Chevron dans le cadre de divers engagements externes hautement médiatisés portant sur divers sujets, dont la politique relative au changement climatique, le développement responsable, les gaz de schiste et la fracturation hydraulique, la réduction du torchage de gaz à l'échelle mondiale, la politique énergétique, la responsabilité d'entreprise, les partenariats public-privé, le développement en Afrique et la lutte contre le VIH/SIDA.

Elle est une ancienne membre du comité consultatif du Woodrow Wilson International Center of Scholars Canada Institute et ancienne présidente du comité de direction de la International Association of Oil and Gas Producers. M^{me} Zygocki est titulaire d'un baccalauréat en génie civil de l'Université Memorial de Terre-Neuve. En 2014, elle a été nommée au palmarès *Top 50 Most Powerful Women in Oil and Gas* (50 femmes les plus influentes du secteur pétrolier et gazier) par le National Diversity Council. En 2015, M^{me} Zygocki s'est vu décerner le *Award for Leadership Development* (prix du développement du leadership) de la section régionale Washington, D.C. de la Society of International Development.

Conseil et comités du conseil	Présence aux réunions	
Conseil	8 sur 9 ¹⁶⁾	89 % ¹⁶⁾
Comité des ressources humaines et de la rémunération (présidente) ¹⁷⁾	4 sur 4	100 %
Comité des candidatures et de gouvernance	2 sur 2 ¹⁵⁾	100 % ¹⁵⁾
Comité de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité	3 sur 3	100 %

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2018	Nombre	Pourcentage
Votes pour :	894 940 114	92,17 %
Abstentions de vote :	75 994 717	7,83 %
Membre du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes	Bourse	
Aucun	-	

- INFORMATION SUR LE CONSEIL ET LES CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS -

Notes afférentes à la rubrique *Information sur les candidats aux postes d'administrateurs* :

- 1) Les actions ordinaires désignent le nombre d'actions ordinaires, à l'exclusion des fractions d'action ordinaire, dont le candidat était propriétaire véritable, ou qu'il contrôlait ou sur lesquelles il exerçait une emprise, directement ou indirectement, au 1^{er} mars 2019.
- 2) Les unités d'actions différées (« UAD ») ne sont pas des titres avec droit de vote. Veuillez vous reporter à la rubrique *Rémunération des administrateurs* de la présente circulaire pour obtenir une description des UAD. Le nombre d'UAD est déclaré pour chaque candidat au 1^{er} mars 2019, y compris les équivalents en dividendes gagnés, mais à l'exclusion des fractions d'unité. M. Pourbaix a obtenu les UAD qu'il détient à titre de dirigeant de Cenovus et non à titre d'administrateur. Au moment de leur élection au conseil le 25 avril 2018, MM. Kvisle et MacPhail ont individuellement reçu une attribution d'UAD d'une juste valeur à la date d'attribution de 120 000 \$, selon le cours de clôture de 12,19 \$ d'une action ordinaire à la Bourse de Toronto (« TSX ») le 24 avril 2018, ce qui représentait environ 9 844 UAD. M^{me} Kinney n'est pas actuellement admissible à détenir des UAD puisqu'elle n'est pas membre du conseil ni employée de Cenovus.
- 3) M^{me} Dabarno était membre du comité des ressources humaines et de la rémunération (« comité RHR ») jusqu'au 25 avril 2018 et a été nommée membre du comité d'audit à la même date.
- 4) À titre de président du conseil, M. Daniel est membre d'office sans droit de vote du comité d'audit, du comité RHR, du comité CG, du comité des réserves et du comité de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité (« comité SER ») et bénéficie à ce titre d'une invitation permanente et peut voter au besoin afin qu'un quorum soit atteint.
- 5) M. Daniel était président du comité CG jusqu'au 30 octobre 2018, moment auquel M. Leer a été nommé président de ce comité.
- 6) Cette section ne s'applique pas parce que M^{me} Kinney n'était pas une candidate élue à l'assemblée annuelle de 2018.
- 7) M. Kvisle a été élu administrateur le 25 avril 2018 et a été nommé membre du comité d'audit, du comité CG et du comité SER à la même date.
- 8) M. Leer était membre du comité d'audit jusqu'au 25 avril 2018 et a été nommé membre du comité des réserves à la même date.
- 9) M. MacPhail a initialement été élu administrateur le 25 avril 2018 et a été nommé membre du comité RHR, du comité CG et du comité des réserves à la même date.
- 10) M. Marcogliese était membre du comité CG et du comité des réserves jusqu'au 25 avril 2018 et a été nommé membre du comité RHR à la même date.
- 11) M. Mongeau n'était pas disponible pour assister à une réunion téléphonique spéciale du conseil le 21 août 2018 en raison d'un conflit d'horaire. M. Mongeau était membre du comité des réserves jusqu'au 25 avril 2018 et a été nommé membre du comité SER à la même date.
- 12) Veuillez vous reporter à la rubrique *Analyse de la rémunération* de la présente circulaire pour obtenir des renseignements détaillés concernant la rémunération de M. Pourbaix à titre de dirigeant de Cenovus.
- 13) En tant que membre de la direction, M. Pourbaix respecte les lignes directrices sur l'actionnariat pour les membres de la haute direction de Cenovus. Veuillez vous reporter à la rubrique *Analyse de la rémunération – Statut de l'actionnariat des membres de la haute direction* de la présente circulaire pour obtenir des renseignements détaillés concernant le multiple d'actionnariat de M. Pourbaix.
- 14) En tant que membre de la direction, M. Pourbaix ne siège à aucun comité permanent du conseil.
- 15) M^{me} Zygocki et M. Thomson étaient membres du comité CG jusqu'au 25 avril 2018.
- 16) M^{me} Zygocki n'était pas disponible pour assister à une réunion téléphonique spéciale du conseil d'administration le 21 août 2018 en raison d'un conflit d'horaire.
- 17) M^{me} Zygocki a été nommée présidente du comité RHR en date du 26 avril 2018, après le départ à la retraite de M. Delaney.

ORDONNANCES DE CESSATION DES OPÉRATIONS, FAILLITES, PÉNALITÉS OU SANCTIONS

À notre connaissance, aucun de nos administrateurs proposés n'est, à la date de la présente circulaire, ni n'a été, au cours des 10 années précédant la date de la présente circulaire, un administrateur, un chef de la direction ou un chef des finances d'une société qui :

- a) a fait l'objet d'une ordonnance de cessation des opérations, d'une ordonnance similaire ou d'une ordonnance qui empêchait la société en question d'obtenir certaines dispenses en vertu de la législation en valeurs mobilières, qui est restée en vigueur pendant une période de plus de 30 jours consécutifs (collectivement, une « ordonnance ») et qui a été rendue alors que l'administrateur proposé agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ou
- b) a fait l'objet d'une ordonnance qui a été rendue après la fin du mandat de l'administrateur proposé visé par cette ordonnance à titre d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et qui découlait d'un événement s'étant produit pendant le mandat de cette personne à titre d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances.

À notre connaissance, sauf tel qu'il est décrit ci-après, aucun de nos administrateurs proposés :

- a) n'est, à la date de la présente circulaire, ni n'a été, au cours des 10 années précédant la date de la présente circulaire, un administrateur ou un membre de la haute direction d'une société

qui, alors que cette personne agissait à ce titre, ou dans l'année de la cessation de ses fonctions à ce titre, a fait faillite, a fait une proposition en vertu d'une loi relativement à la faillite ou à l'insolvabilité ou fait l'objet de procédures, d'un arrangement ou d'un concordat avec des créanciers ou en a institué ou conclu ou s'est vu nommer un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic pour détenir ses actifs; ou

- b) n'a, au cours de la période de 10 ans précédant la date de la présente circulaire, fait faillite, fait une proposition en vertu des lois relativement à la faillite ou à l'insolvabilité ni n'a fait l'objet de procédures, d'un arrangement ou d'un concordat avec des créanciers ou n'en a institué ou conclu ou ne s'est vu nommer un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic pour détenir ses actifs.

À notre connaissance, aucun de nos administrateurs proposés n'a fait l'objet : a) de pénalités ou de sanctions imposées par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ni n'a conclu d'entente de règlement avec une autorité en valeurs mobilières; ou b) d'autres pénalités ou sanctions imposées par un tribunal ou un organisme de réglementation qui seraient considérées comme importantes par un actionnaire raisonnable ayant à décider s'il vote ou non en faveur d'un administrateur proposé.

M. MacPhail était administrateur de The Resort at Copper Point Ltd., société de promotion immobilière, lorsque cette dernière a été mise sous séquestre en 2009.

- INFORMATION SUR LE CONSEIL ET LES CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS -

M. Mongeau était, avant le 10 août 2009, administrateur de Corporation Nortel Networks et de Nortel Networks Limitée, qui ont toutes deux entrepris des procédures en vue d'obtenir une protection contre leurs créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) le 14 janvier 2009. Certaines

filiales américaines ont déposé des requêtes de mise en faillite volontaires aux États-Unis aux termes du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis, et certaines filiales en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique ont également déposé des requêtes en Europe et au Moyen-Orient.

Le conseil reconnaît que la gouvernance est un aspect important du positionnement de la valeur à long terme pour les actionnaires. Le conseil est déterminé à respecter les normes de gouvernance les plus élevées et a conçu des systèmes pour s'assurer que les intérêts des actionnaires de Cenovus sont bien protégés. Le conseil suit les événements qui se produisent au Canada et aux États-Unis et qui influent sur la gouvernance, l'obligation de rendre des comptes et la transparence de l'information de sociétés ouvertes tout en évaluant et en mettant à jour continuellement ses systèmes pour tenir compte de l'évolution des pratiques, des attentes et des exigences des lois.

Nos pratiques de gouvernance tiennent compte des règles et des lignes directrices adoptées par les ACVM et la Securities and Exchange Commission des États-Unis (« SEC »), y compris les règles applicables adoptées par la SEC pour donner effet aux dispositions de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*. Les règles de gouvernance de la New York Stock Exchange (« NYSE ») ne s'appliquent généralement pas aux sociétés non américaines; toutefois, nous sommes tenus, conformément à l'article 303.A.11 (*Foreign Private Issuer Disclosure*) du manuel des sociétés inscrites (*Listed Company Manual*) de la NYSE, de communiquer les différences importantes entre nos pratiques de gouvernance et les exigences applicables aux sociétés américaines inscrites à la NYSE aux termes des normes de gouvernance de la NYSE. À l'exception de ce qui est résumé sur notre site Web à l'adresse cenovus.com, nous respectons les normes de gouvernance de la NYSE à tous les égards importants.

Notre politique de gouvernance respecte ou surpasse les pratiques énoncées dans *l'Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* des ACVM. Cette politique a été approuvée par le conseil, sur recommandation du comité CG, et rédigée conformément au *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de*

gouvernance (la *Norme canadienne 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* à l'extérieur du Québec) (le « Règlement 58-101 »). Sont également incluses des déclarations qui concernent les règles de la SEC applicables, qui tiennent compte de certaines dispositions de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*, des règles de la NYSE et des règles canadiennes concernant le comité d'audit aux termes du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (la *Norme canadienne 52-110 sur le comité d'audit* à l'extérieur du Québec). Veuillez vous reporter à *l'Annexe C – Gouvernance* pour obtenir de plus amples renseignements sur notre démarche à l'égard de la gouvernance chez Cenovus.

NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

Notre conseil a adopté une politique favorisant les communications avec les actionnaires et leur participation (la « politique de participation ») dont l'objectif est de promouvoir l'engagement du conseil à faciliter les communications avec nos actionnaires et à favoriser leur participation. La politique de participation décrit la démarche du conseil pour encourager la participation des actionnaires et donne des renseignements sur la façon dont les actionnaires intéressés peuvent communiquer avec notre conseil.

Cenovus comprend l'importance d'une participation active des actionnaires.

En octobre 2018, notre conseil a communiqué avec plusieurs des plus importants actionnaires de la société, qui détiennent ensemble environ 40 pour cent des actions ordinaires en circulation de Cenovus. Les actionnaires ont fourni des commentaires précieux sur divers sujets, notamment sur le rendement, le contexte commercial, la stratégie, la rémunération de la haute direction, le renouvellement du conseil et les pratiques de gouvernance de Cenovus.

- GOUVERNANCE -

Vous trouverez ci-après les faits saillants de nos activités concernant les participations externes et les communications.

Politique sur la participation des actionnaires	Cenovus a adopté la politique de participation pour renforcer son engagement envers les communications avec ses actionnaires et leur participation active. Il est possible de consulter cette politique sur notre site Web à l'adresse cenovus.com .
Audioconférences avec la communauté des investisseurs	La direction a tenu des audioconférences et des webdiffusions trimestrielles avec la communauté des investisseurs afin de passer en revue les derniers résultats financiers et d'exploitation publiés. Les webdiffusions et les présentations sont disponibles à l'adresse cenovus.com .
Visites de site	Les membres de notre équipe responsable de l'environnement ont accueilli certaines personnes qui prennent des décisions au sujet de l'environnement, des aspects sociaux et de la gouvernance des banques prêteuses aux termes de nos facilités de crédit syndiqué pour leur faire visiter nos installations de Christina Lake. La visite a porté sur les progrès réalisés dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance.
Congrès	Des conférenciers de l'équipe de direction ont participé à des congrès destinés aux investisseurs et au secteur afin de faire connaître notre entreprise et de répondre aux questions au sujet de la technologie et de nos activités.
Journée des investisseurs	Cenovus organise régulièrement l'événement Journée des investisseurs afin de communiquer les dernières nouvelles concernant la stratégie, les perspectives et les activités de la société. Ces événements sont également disponibles par webdiffusion au cenovus.com .
Contribution à l'élaboration des pratiques environnementales et sociales exemplaires	Notre président du conseil a participé à l'élaboration du <i>The Directors' E&S Guidebook</i> publié par la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (la « CCGG »). Ce manuel contient les pratiques exemplaires à l'intention des sociétés au sujet des facteurs de risque environnementaux et sociaux et du rôle de surveillance du conseil.
Rencontres des administrateurs avec les actionnaires	À l'automne 2018, des membres de notre conseil se sont rendus dans quatre villes en Amérique du Nord afin de rencontrer des actionnaires, qui détiennent ensemble environ 40 pour cent des actions ordinaires de Cenovus.
Rencontres avec des chefs de file en gouvernance	Notre président du conseil et le président du comité RHR ont rencontré des membres de la CCGG pour discuter des lignes directrices de cet organisme, de nos pratiques de gouvernance, des commentaires du conseil au sujet de nos objectifs d'entreprise, de la gestion des risques, de la rémunération de la haute direction et des liens entre les objectifs de l'entreprise et la gestion des risques, ainsi que du rôle de surveillance du conseil à cet égard.

DÉMARCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

La rémunération des administrateurs non salariés de Cenovus est conçue pour attirer des personnes qui possèdent les qualités, l'expertise et l'expérience dans le secteur nécessaires pour remplir efficacement leur rôle de responsables de la société, refléter leur engagement en termes de temps et les responsabilités qu'ils assument en siégeant au conseil et aux comités du conseil (les « comités ») et faire concorder les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires.

GOVERNANCE

Le comité CG est responsable d'examiner le programme de rémunération des administrateurs non salariés et les lignes directrices relatives à leur seuil d'actionnariat minimal et de formuler des recommandations au conseil à ces égards.

Lorsqu'il examine le niveau de rémunération du conseil, le comité CG fait appel à un conseiller indépendant en rémunération pour que ce dernier situe par analyse comparative la rémunération des administrateurs par rapport au groupe de référence pour la rémunération de la haute direction (qui est défini à la rubrique *Analyse de la rémunération* de la présente circulaire) et fournisse de l'information sur les tendances au chapitre des pratiques exemplaires et de la gouvernance concernant la rémunération du conseil. Les conseils, les données de référence et d'autres renseignements et recommandations qui sont obtenus auprès du conseiller indépendant en rémunération ainsi que les recommandations et documents fournis par la direction sont des éléments que le comité CG prend en considération pour formuler des recommandations au conseil et s'ajoutent au pouvoir discrétionnaire du comité CG et du conseil.

SURVOL

Le 14 février 2018, la société a mis en place une structure à honoraires fixes pour le programme de rémunération des administrateurs non salariés. Cette nouvelle structure élimine les jetons de présence et réoriente l'attribution annuelle d'UAD, la faisant passer d'un nombre fixe à un nombre établi en fonction d'une valeur cible fixe à la date d'attribution (veuillez vous reporter à la rubrique *Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs*). La restructuration du programme a pour but de promouvoir l'objectivité des administrateurs dans leur rôle de responsables de la société et vise une fourchette plus basse par rapport au groupe de référence pour la rémunération de la haute direction, afin de tenir compte de la capitalisation boursière relative de la société.

La structure de la rémunération globale des administrateurs non salariés comprend une attribution annuelle fondée sur des actions assortie

d'une valeur cible à la date d'attribution d'UAD (qui sont rachetables uniquement lorsque l'administrateur quitte Cenovus), des provisions annuelles et des frais de déplacement, s'il y a lieu.

Les changements apportés au programme de rémunération des administrateurs non salariés ont pour but : i) de réduire la variabilité des honoraires des administrateurs; ii) de promouvoir l'objectivité et l'indépendance; iii) de refléter l'engagement en termes de temps des administrateurs; et iv) de faire concorder plus étroitement la rémunération des administrateurs avec les intérêts des actionnaires.

En raison du nombre moins élevé de réunions du conseil et de comités requises en 2018 et des modifications de la structure de la rémunération, en 2018, le total des honoraires était d'environ 20 pour cent inférieur pour le président du conseil et d'environ 40 pour cent inférieur pour l'administrateur non salarié moyen par rapport à ce qui a été reçu en 2017.

Le président et chef de la direction ne reçoit aucune rémunération pour ses fonctions d'administrateur de Cenovus. Pour obtenir des renseignements sur la rémunération que M. Pourbaix a reçue, veuillez vous reporter à la rubrique *Analyse de la rémunération*.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs

Chaque administrateur non salarié reçoit une attribution annuelle d'UAD en vertu du régime UAD à l'intention des administrateurs de la société (le « régime UAD »). Les UAD prennent uniquement la forme d'inscriptions en compte fondées sur une valeur au comptant dans les registres de la société, la valeur nominale à la date d'attribution étant calculée en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le dernier jour de bourse avant la date d'attribution. Des équivalents en dividendes sont crédités, sous forme d'UAD additionnelles, et correspondent aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires. Les administrateurs récemment nommés ou élus reçoivent une attribution initiale d'UAD lorsqu'ils commencent à siéger au conseil. Nos administrateurs non salariés peuvent également choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs provisions annuelles, de leurs jetons de présence et de leurs frais de déplacement sous forme d'UAD.

Les UAD sont acquises immédiatement lorsqu'elles sont créditées au compte de l'administrateur, mais elles ne peuvent être rachetées que lorsque l'administrateur quitte Cenovus, par suite de sa démission, de son congédiement ou de son départ à la retraite. Lorsqu'un administrateur quitte son poste, il doit faire racheter les UAD qu'il détient au plus tard le 15 décembre de la première année civile suivant l'année de son départ du conseil. Des règles particulières s'appliquent à l'égard des

- RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS -

administrateurs qui sont des contribuables américains ou lorsque le *Internal Revenue Code of 1986* des États-Unis, dans sa version modifiée, s'applique. La valeur des UAD qui peuvent être rachetées correspond au nombre d'UAD dans le compte de l'administrateur à la date de rachat,

multiplié par le cours moyen pondéré en fonction du volume d'une action ordinaire à la TSX au cours des cinq derniers jours de bourse précédant immédiatement la date de rachat. Ce montant est versé à l'administrateur en espèces, sous réserve des retenues d'impôt applicables et autres retenues.

Structure de la rémunération des administrateurs

Le tableau suivant décrit la structure de la rémunération de nos administrateurs non salariés :

Président du conseil¹⁾	
Provision annuelle ²⁾	190 000 \$
Attribution annuelle d'UAD ³⁾	140 000 \$
Administrateurs non salariés (sauf le président du conseil)	
Provision annuelle ²⁾	70 000 \$
Attribution annuelle d'UAD ³⁾	120 000 \$
Provision annuelle pour la fonction de président d'un comité ²⁾⁴⁾	
Président du comité d'audit	25 000 \$
Président du comité des ressources humaines et de la rémunération	15 000 \$
Président du comité des candidatures et de gouvernance	10 000 \$
Président des autres comités (chacun)	12 500 \$
Provision annuelle à titre de membre d'un comité ²⁾	5 000 \$
Tous les administrateurs non salariés (s'il y a lieu)	
Frais de déplacement (par déplacement) ⁵⁾	1 500 \$

Notes :

- 1) En tant que membre d'office sans droit de vote de chacun des comités, le président du conseil n'a reçu aucune provision à titre de membre d'un comité, à l'exception du comité CG, dont il a été président jusqu'au 30 octobre 2018, et il a reçu la provision annuelle pour la fonction de président d'un comité jusqu'au 30 octobre 2018.
- 2) Les provisions annuelles sont calculées au prorata des périodes d'exercice partiel des fonctions.
- 3) Chaque administrateur reçoit, conformément au régime UAD à l'intention des administrateurs, une valeur d'attribution annuelle fondée sur des actions sous forme d'UAD.
- 4) Le membre d'un comité ne reçoit aucune provision à ce titre s'il est aussi président du comité.
- 5) Des frais de 1 500 \$ par déplacement sont versés à l'administrateur pour chaque réunion du conseil ou d'un comité du conseil à l'égard de laquelle il doit se déplacer à l'extérieur de la province ou de l'État où est situé son lieu de résidence habituel, ou à l'extérieur du pays si son lieu de résidence habituel n'est ni le Canada ni les États-Unis, pour assister à la réunion du conseil ou d'un comité du conseil.

Tableau de la rémunération des administrateurs

Le tableau qui suit résume la rémunération annuelle gagnée par nos administrateurs non salariés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nom	Honoraires gagnés (\$)	Attributions fondées sur des actions (\$)	Total (\$)
Patrick D. Daniel (président du conseil)	198 315	140 000	338 315
Susan F. Dabarno	94 000	120 000	214 000
Ian W. Delaney ¹⁾	30 275	120 000	150 275
Harold N. Kvisle ²⁾	58 146	120 000	178 146
Steven F. Leer	94 842	120 000	214 842
Keith A. MacPhail ²⁾	58 146	120 000	178 146
Richard J. Marcogliese	90 594	120 000	210 594
Claude Mongeau	94 000	120 000	214 000
Charles M. Rampacek	98 093	120 000	218 093
Colin Taylor	110 593	120 000	230 593
Wayne G. Thomson	89 093	120 000	209 093
Rhonda I. Zygocki	97 407	120 000	217 407
Total :	1 113 504	1 460 000	2 573 504

Notes :

1) M. Delaney a quitté le conseil le 25 avril 2018.

2) MM. Kvisle et MacPhail ont initialement été élus administrateurs le 25 avril 2018.

Honoraires détaillés des administrateurs

Le tableau qui suit présente une ventilation détaillée des honoraires gagnés par nos administrateurs non salariés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'exclusion des attributions fondées sur des actions (l'attribution annuelle d'UAD). Des administrateurs ont choisi de recevoir une part importante de leur rémunération totale sous forme d'UAD, ce qui a permis de faire concorder plus étroitement leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Pour obtenir plus de renseignements sur les membres des comités du conseil, veuillez vous reporter à la rubrique *Gouvernance – Comités du conseil* à l'annexe C de la présente circulaire.

Nom	Provision annuelle pour la fonction de membre du conseil (\$)	Provision pour la fonction de président d'un comité (\$)	Provision pour la fonction de membre d'un comité (\$)	Frais de déplacement (\$)	Rémunération totale gagnée (\$) ¹⁾	Rémunération qui sera versée en UAD (\$)	Rémunération qui sera versée en espèces (\$)
Patrick D. Daniel (président du conseil) ²⁾	190 000	8 315	s.o.	-	198 315	198 315	-
Susan F. Dabarno	70 000	-	15 000	9 000	94 000	94 000	-
Ian W. Delaney ³⁾	22 308	4 780	3 187	-	30 275	30 275	-
Harold N. Kvisle ⁴⁾	47 885	-	10 261	-	58 146	42 500	15 646
Steven F. Leer ⁵⁾	70 000	1 685	14 158	9 000	94 842	94 843	-
Keith A. MacPhail ⁶⁾	47 885	-	10 261	-	58 146	42 500	15 646
Richard J. Marcogliese ⁷⁾	70 000	-	11 593	9 000	90 594	90 593	-
Claude Mongeau ⁸⁾	70 000	-	15 000	9 000	94 000	94 000	-
Charles M. Rampacek ⁹⁾	70 000	12 500	6 593	9 000	98 093	-	98 093
Colin Taylor ⁹⁾	70 000	25 000	6 593	9 000	110 593	-	110 593
Wayne G. Thomson ⁹⁾	70 000	12 500	6 593	-	89 093	-	89 093
Rhonda I. Zygocki ⁹⁾¹⁰⁾	70 000	10 220	8 187	9 000	97 407	97 407	-
Total	868 078	75 000	107 426	63 000	1 113 504	784 433	329 071

Notes :

1) Les montants reflètent la valeur globale des honoraires et des provisions gagnés, à l'exclusion de l'attribution annuelle d'UAD.

- RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS -

- 2) En tant que président du conseil, M. Daniel touche uniquement la provision annuelle pour la fonction de président du conseil de 190 000 \$. M. Daniel était président du comité CG jusqu'au 30 octobre 2018 et a reçu la provision pour la fonction de président d'un comité au prorata. M. Daniel ne reçoit aucune provision pour la fonction de membre d'un comité.
- 3) M. Delaney a quitté le conseil le 25 avril 2018, et sa provision a été calculée au prorata en conséquence.
- 4) M. Kvisle a initialement été élu administrateur le 25 avril 2018 et a été nommé membre du comité d'audit, du comité CG et du comité SER à la même date et sa provision a été calculée au prorata en conséquence.
- 5) M. Leer était membre du comité d'audit jusqu'au 25 avril 2018. Il a été nommé membre du comité des réserves à la même date. Il est devenu président du comité CG en date du 30 octobre 2018. La provision de M. Leer à titre de membre du comité CG a été calculée au prorata à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 29 octobre 2018 et sa provision à titre de président de ce comité a été calculée au prorata à compter du 30 octobre 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.
- 6) M. MacPhail a initialement été élu administrateur le 25 avril 2018, et a été nommé membre du comité RHR, du comité CG et du comité des réserves à la même date et sa provision a été calculée au prorata en conséquence.
- 7) M. Marcogliese était membre du comité CG et du comité des réserves jusqu'au 25 avril 2018. Il a été nommé membre du comité RHR à la même date.
- 8) M. Mongeau était membre du comité des réserves jusqu'au 25 avril 2018. Il est devenu membre du comité SER à la même date.
- 9) M^{me} Zygocki et MM. Rampacek, Taylor et Thomson étaient membres du comité CG jusqu'au 25 avril 2018.
- 10) M^{me} Zygocki a été nommée présidente du comité RHR en date du 25 avril 2018, après le départ à la retraite de M. Delaney du conseil.

Lignes directrices sur l'actionnariat pour les administrateurs

Chaque administrateur non salarié doit maintenir un seuil minimal d'avoirs en actions ordinaires (y compris des UAD), dont la valeur correspond à au moins trois fois sa rémunération totale pour le dernier exercice clos le 31 décembre. Les nouveaux administrateurs doivent atteindre les seuils d'actionnariat prévus dans les lignes directrices dans les cinq ans suivant leur entrée en fonction au conseil. Ces exigences ont pour objet de faire concorder plus étroitement les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires. Au 1^{er} mars 2019, tous nos administrateurs non salariés respectaient les lignes directrices sur l'actionnariat applicables. Le tableau qui suit présente la valeur de leurs avoirs au 1^{er} mars 2019.

Nom	Investissement à risque Avoirs en actions détenus en propriété véritable ¹⁾			Multiple de la rémunération totale de 2018	Seuil d'actionnariat (\$)	Statut
	Actions ordinaires (\$)	UAD (\$)	Total (\$)			
Patrick D. Daniel (président du conseil)	904 072	3 067 640	3 971 712	11,7	1 014 945	En conformité
Susan F. Dabarno	366 308	505 564	871 872	4,1	642 000	En conformité ²⁾
Harold N. Kvisle	680 960	328 284	1 009 244	5,7	534 438	En conformité ³⁾
Steven F. Leer	24 320	840 207	864 527	4,0	644 526	En conformité ⁴⁾
Keith A. MacPhail	2 504 960	328 284	2 833 244	15,9	534 438	En conformité ³⁾
Richard J. Marcogliese	668 800	706 861	1 375 661	6,5	631 782	En conformité ⁵⁾
Claude Mongeau	2 055 040	656 348	2 711 388	12,7	642 000	En conformité ⁶⁾
Charles M. Rampacek	121 600	1 093 962	1 215 562	5,6	654 279	En conformité
Colin Taylor	27 968	1 093 962	1 121 930	4,9	691 779	En conformité
Wayne G. Thomson	25 901	1 595 988	1 621 889	7,8	627 279	En conformité
Rhonda I. Zygocki	486 813	689 095	1 175 908	5,4	652 221	En conformité ⁵⁾

Notes :

- 1) La valeur de l'« Investissement à risque – Avoirs en actions détenus en propriété véritable » a été établie en multipliant le nombre d'actions ordinaires et d'UAD détenues par chaque administrateur au 1^{er} mars 2019 par le cours de clôture des actions ordinaires à cette date, qui était de 12,16 \$.
- 2) M^{me} Dabarno siège au conseil depuis le 26 avril 2017 et a cinq ans, soit jusqu'au 26 avril 2022, pour atteindre son seuil d'actionnariat.
- 3) MM. Kvisle et MacPhail siègent au conseil depuis le 25 avril 2018 et ont cinq ans, soit jusqu'au 25 avril 2023, pour atteindre leur seuil d'actionnariat.
- 4) M. Leer siège au conseil depuis le 29 avril 2015 et a cinq ans, soit jusqu'au 29 avril 2020, pour atteindre son seuil d'actionnariat.
- 5) M^{me} Zygocki et M. Marcogliese siègent au conseil depuis le 27 avril 2016 et ont cinq ans, soit jusqu'au 27 avril 2021, pour atteindre leur seuil d'actionnariat.
- 6) M. Mongeau siège au conseil depuis le 1^{er} décembre 2016 et a cinq ans, soit jusqu'au 1^{er} décembre 2021, pour atteindre son seuil d'actionnariat.

LETTRE AUX ACTIONNAIRES

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous sommes heureux de vous présenter l'analyse de la rémunération, qui explique la démarche et les pratiques de la société en matière de rémunération de la haute direction et la manière dont nous les avons utilisées pour parvenir aux décisions prises à l'égard de 2018 à ce sujet.

Orchestrer une poussée

Le rendement d'exploitation de la société fut excellent en 2018. Sur les questions relevant du contrôle de la société, nous avons obtenu un très bon rendement, que reflètent les volumes de production records et les coûts d'exploitation unitaires stables malgré la réduction volontaire de notre production en amont en réponse à la faiblesse des prix du pétrole brut, les dépenses en immobilisations rigoureuses pendant l'année et la présentation d'un autre budget d'immobilisations rigoureux pour 2019. Les raffineries en propriété conjointe de la société ont amené la marge d'exploitation du raffinage et de la commercialisation à près de 1 milliard de dollars.

L'année 2018 fut l'une des plus éprouvantes dans l'histoire de notre secteur. Nos résultats financiers ont été considérablement plombés par l'élargissement de l'écart des prix du pétrole léger-lourd pendant une bonne partie de l'année, qui a atteint des sommets historiques au quatrième trimestre, de même que par les pertes de couverture réalisées en grande partie aux trois premiers trimestres de l'année.

Malgré les défis du marché et l'effet des décisions de couverture prises lors des années précédentes, en 2018 la société a continué de faire avancer ses plans de désendettement et de réduire sa dette impayée d'une autre tranche de 11 pour cent au cours de l'année. Entre-temps, plusieurs réalisations stratégiques importantes ont été effectuées, notamment l'avancement de la construction de la phase G de Christina Lake à un coût inférieur au budget et dans un délai plus court que prévu, la vente du Pipestone Partnership dans le secteur Deep Basin en contrepartie de 625 millions de dollars ainsi que le renforcement de l'accès au marché au moyen de l'obtention d'une capacité supplémentaire pour le projet de pipeline Keystone XL pour porter notre engagement total à 150 000 barils par jour et la négociation d'ententes ferroviaires de trois ans pour 100 000 barils par jour de capacité de transport par rail de pétrole brut.

Au cours de la dernière année, Cenovus est devenue une société plus forte en mettant l'accent sur la gestion rigoureuse des capitaux et le souci des coûts tout en maintenant des activités sécuritaires et fiables. 2018 fut une année charnière au cours de laquelle l'équipe de direction et notre personnel ont respecté les engagements pris envers les actionnaires et ont solidifié la fondation de croissance de la valeur pour les actionnaires. Ce fut également une année dans laquelle M. Pourbaix, qui s'est joint à nous à la fin de 2017, a fait preuve de ses grandes compétences et de sa vision comme dirigeant de notre société.

Rémunération de la haute direction 2018

La rémunération au rendement est demeurée un élément clé de notre programme de rémunération de la haute direction, sans changement à la structure du programme en 2018. Notre programme continue de comporter une forte pondération d'éléments de rémunération variables axés sur le rendement, sous forme de la prime de rendement annuelle et des incitatifs à long terme, faisant correspondre carrément la rémunération directe totale réalisable et le rendement pour les actionnaires. Nos décisions en matière de rémunération pour les membres de la haute direction visés en 2018 sont demeurées conformes à notre démarche de rémunération au rendement et nous avons gardé à l'esprit l'importance de la compétitivité sur le marché pour attirer et maintenir en poste des personnes très performantes. La rémunération directe totale de notre équipe de direction continue de viser le 50^e centile du marché et est assez flexible pour qu'il soit possible d'offrir un salaire plus élevé lorsque le rendement est supérieur.

Jonathan McKenzie s'est joint à Cenovus à titre de chef des finances au premier trimestre de 2018. La vaste expérience de la chaîne de valeurs dans les secteurs du pétrole et du gaz de M. McKenzie constitue un atout majeur pour la société, alors que nous visons toujours à renforcer notre bilan et à diminuer notre structure de coûts. À son embauche, M. McKenzie a reçu une prime au comptant et des unités d'actions incessibles, ce qui était une façon de reconnaître la valeur perdue des incitatifs à moyen et à long termes qu'il détenait auprès de son ancien employeur. Le salaire de base de M. McKenzie correspond au 50^e centile du marché, reflétant son niveau d'expérience dans le secteur.

Au 1^{er} mars 2018, le seuil de la ligne directrice sur l'actionnariat des vice-présidents directeurs est passé de 2,5 fois à 3,0 fois le salaire de base annuel, le délai pour respecter ces lignes directrices étant toujours de cinq ans à compter de la date de nomination respective de chaque vice-président directeur et, dans le cas des vice-présidents directeurs actuels de la société, ce délai étant prolongé de un an.

- RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION -

Le rendement total pour les actionnaires de Cenovus pour la période de trois ans allant de 2016 à 2018 s'est situé sous le 25^e centile du groupe de référence, faisant en sorte qu'aucun montant n'a été versé au titre des UAP 2016.

La direction et le conseil ont élaboré une feuille de notation simplifiée facile à comprendre tant pour les actionnaires que pour les employés et axant les efforts organisationnels vers la production de valeur pour les actionnaires. Notre note globale était de 88 pour cent, ce qui a entraîné le versement d'une prime de 880 000 \$ à notre président et chef de la direction. L'attribution annuelle de 2018 de primes de rendement pour les autres membres de la haute direction visés reflète des notes individuelles allant de 120 à 180 sur 200 et la note de la société de 88 pour cent en 2018, lesquelles ont entraîné le versement de primes correspondant à un pourcentage du salaire de base allant de 68 pour cent à 87 pour cent pour les MHDV.

Réunions du conseil avec les actionnaires

Dans le cadre de notre dynamique programme de réunions du conseil avec les actionnaires, en octobre 2018, des membres de notre conseil se sont rendus dans quatre villes nord-américaines pour rencontrer plusieurs des plus importants actionnaires de la société, qui détiennent ensemble environ 40 pour cent des actions ordinaires de Cenovus. Nous avons constaté un fort appui pour l'accent que met continuellement la société sur le désendettement, la rigueur dans les dépenses et le souci des coûts, et nous nous efforçons de resserrer les liens entre les principaux objectifs dans ces domaines et nos décisions en matière de rémunération en 2019.

Veillez consulter la section *Analyse de la rémunération* de la présente circulaire pour de plus amples renseignements sur la démarche de rémunération des membres de la haute direction, la gouvernance et les résultats pour 2018 de Cenovus, notamment pour les autres membres de la haute direction visés. Comme toujours, nous accueillons avec plaisir les commentaires de nos actionnaires sur la rémunération de la haute direction de Cenovus ainsi que sur ses pratiques commerciales.

/s/ Patrick D. Daniel
Patrick D. Daniel
Président du conseil

/s/ Rhonda I. Zygocki
Rhonda I. Zygocki
Présidente du comité RHR

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

TABLE DES MATIÈRES

29	GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION
29	RÔLE DU CONSEIL ET DU COMITÉ RHR
29	Administrateurs indépendants
29	Compétences et expérience
30	Conseillers en rémunération
30	Prise de décisions sur la rémunération de la haute direction
31	Supervision des risques liés à la rémunération
32	DÉMARCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION
34	Groupe de référence pour la rémunération de la haute direction
35	STRUCTURE DU PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION
35	ÉLÉMENTS CONSTITUANT LA RÉMUNÉRATION
35	Salaire de base
35	Prime de rendement annuelle
36	Incentifs à long terme
38	Prestations de retraite
38	Autre rémunération
39	RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION POUR 2018
39	MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS EN 2018
39	DÉCISIONS PRISES CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION POUR 2018
41	Rémunération réalisable ou rémunération possible du chef de la direction
42	Rémunération réalisable moyenne ou rémunération possible moyenne des MHDV
43	Graphique de rendement
44	TABLEAUX DE LA RÉMUNÉRATION
44	Tableau sommaire de la rémunération
45	Attributions fondées sur des options et attributions fondées sur des actions en cours
46	Attributions en vertu d'un plan incitatif - Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice
46	Tableau du régime de retraite à prestations définies
47	Tableau du régime de retraite à cotisations définies
47	Versements en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle
49	Statut de l'actionariat des membres de la haute direction

RÔLE DU CONSEIL ET DU COMITÉ RHR

Il revient au conseil d'approuver la rémunération de notre président et chef de la direction et des autres membres de la haute direction. Le comité RHR aide le conseil à remplir ses fonctions en examinant les questions liées à la rémunération et aux ressources humaines à la lumière de la réalisation de la stratégie commerciale de la société et en présentant ses recommandations au conseil. Plus particulièrement, le comité RHR est chargé de passer en revue et d'approuver les objectifs de la société pertinents à la rémunération du président et chef de la direction, d'évaluer le rendement de ce dernier par rapport à l'atteinte de ces objectifs et, en fonction de cette évaluation, de formuler une recommandation quant à sa rémunération, y compris son salaire et ses attributions d'incitatifs à court et à long termes.

La description du mandat du comité RHR, qui énonce les responsabilités, pouvoirs et activités du comité RHR, est présentée à la rubrique *Comité des ressources humaines et de la rémunération de l'Annexe C – Gouvernance* de la présente circulaire, et on peut consulter le mandat intégral sur notre site Web à cenovus.com.

Administrateurs indépendants

Notre comité RHR est composé d'administrateurs indépendants qui, grâce à la diversité de leurs points de vue, de leurs méthodes et de leurs expériences, contribuent à la gouvernance de nos programmes de rémunération. Ce sont des hauts dirigeants de grande expérience qui ont eu à traiter de nombreuses questions de rémunération au cours de leur carrière. Ils sont en mesure de se renseigner, de débattre et de prendre des décisions en bout de ligne à l'égard d'un large éventail de questions de ressources humaines et de rémunération de même que d'autres questions dont ils sont responsables, conformément au mandat du comité RHR. À ce titre, le comité RHR offre un fort niveau de leadership et de gouvernance à l'égard de la structure et de l'exécution de nos programmes de rémunération.

Compétences et expérience

Une description générale des compétences et de l'expérience des membres du comité RHR est présentée dans les biographies de chaque administrateur et dans la grille des compétences, qui se trouvent respectivement à la rubrique *Information sur les candidats aux postes d'administrateurs* de la présente circulaire et à la rubrique *Principales compétences et expériences, résidence, ancienneté et écart d'âge* de l'annexe C de la présente circulaire. En outre, voici une brève description de l'expérience de chaque membre du

comité RHR qui est pertinente à ses responsabilités à ce titre :

Rhonda I. Zygocki (*présidente du comité RHR*) M^{me} Zygocki est membre du comité RHR depuis le 27 avril 2016 et en est la présidente depuis le 25 avril 2018. M^{me} Zygocki a occupé plusieurs postes de haute direction au cours des 34 ans qu'elle a passés à Chevron Corporation, où elle a acquis de grandes connaissances et une compréhension profonde des pratiques de rémunération du secteur du pétrole.

Patrick D. Daniel (*président du conseil*) M. Daniel est président du conseil d'administration de Cenovus depuis le 26 avril 2017 et, à ce titre, il est membre d'office sans droit de vote du comité RHR. Avant de devenir président du conseil, M. Daniel était membre du comité RHR depuis la création de Cenovus à la fin de 2009. Pendant plus de 12 ans, il a été président et chef de la direction, puis chef de la direction d'Enbridge Inc. M. Daniel est également administrateur et siège au comité de la rémunération et des ressources en personnel de la direction de la Banque Canadienne Impériale de Commerce.

Steven F. Leer M. Leer est membre du comité RHR depuis le 26 avril 2017. Il est administrateur principal de Norfolk Southern Corporation, président du conseil non membre de la direction d'USG Corporation (« USG ») et ancien administrateur principal et administrateur de USG, période pendant laquelle il a été membre de son comité de la rémunération et de l'organisation.

Keith A. MacPhail M. MacPhail est membre du comité RHR depuis le 25 avril 2018. M. MacPhail est administrateur et président du conseil de Bonavista Energy Corporation et administrateur et président du conseil de NuVista Energy Ltd., servant comme membre de son comité de gouvernance depuis 2012.

Richard A. Marcogliese M. Marcogliese est membre du comité RHR depuis le 25 avril 2018. M. Marcogliese a occupé plusieurs postes de haute direction et plusieurs postes de conseiller principal durant sa carrière de 40 ans dans le secteur américain du raffinage, notamment en dirigeant une transition organisationnelle majeure à Valero Energy Corporation et en cumulant plus de 25 ans d'expérience de direction à Exxon.

Charles M. Rampacek M. Rampacek est membre du comité RHR depuis le 27 avril 2016. M. Rampacek a occupé plusieurs postes de haute direction à Probex Corporation, Lyondell-Citgo Refining, L.P. Tenneco Inc. et sa filiale Tenneco Gas Operations pendant plus de 21 ans. M. Rampacek est aussi administrateur et membre du comité de la rémunération d'Energy Services Holdings, LLC.

Auparavant, il était administrateur de Flowserve Corporation et a siégé à son comité de la rémunération et de l'organisation de 2007 à 2012.

Le conseil est d'avis que l'ensemble des compétences et de l'expérience de chaque membre du comité RHR permet au comité de prendre des décisions au sujet des politiques et des pratiques de la société qu'il convient d'adopter relativement à la rémunération.

Conseillers en rémunération

Hugessen Consulting, cabinet d'experts-conseils indépendants. Depuis janvier 2016, le comité RHR a retenu les services de Hugessen Consulting (« Hugessen ») à titre de cabinet d'experts-conseils indépendants en rémunération. Hugessen procure conseils et points de vue au comité RHR sur l'analyse et les recommandations soumises par la direction et par Willis Towers Watson, particulièrement en matière de rémunération du chef de la direction, de structure du plan incitatif, de déterminations des groupes de référence, de communication et d'autres questions. Hugessen est aussi mandaté pour fournir des conseils au comité CG sur la rémunération des administrateurs non salariés, notamment la communication, l'analyse des groupes de référence, la participation des actionnaires et d'autres questions. Hugessen ne fournit pas de services à la direction.

Willis Towers Watson. Cenovus fait appel aux services de Willis Towers Watson afin d'obtenir des conseils sur la compétitivité de son programme de rémunération. Plus précisément, Willis Towers Watson aide la direction à la réalisation des tâches décrites ci-dessous et fournit de l'information au comité RHR à ce sujet :

- une analyse comparative régulière des éléments de notre programme de rémunération, notamment le salaire de base, le programme de primes de rendement annuelles, le programme d'incitatifs à long terme, les prestations de retraite et toute autre rémunération;
- un examen des objectifs et des principes que nous utilisons pour structurer notre démarche et nos programmes en ce qui a trait à la rémunération, notamment l'obtention de conseils à l'égard de nos groupes de référence pour la rémunération et pour le rendement;
- l'obtention de renseignements sur les tendances et les pratiques exemplaires associées à la structure de notre démarche et de notre programme en matière de rémunération.

De plus, la direction reçoit des conseils concernant les programmes et les régimes de retraite, notamment des services à titre d'actuaire, des services de gestion des risques d'entreprise et des services de courtage.

Conseillers en rémunération de la haute direction	Honoraires liés à la rémunération de la haute direction	
	2018 (en milliers de \$)	2017 (en milliers de \$)
Hugessen Consulting	102 \$	234 \$
Willis Towers Watson	274 \$	436 \$

Honoraires liés à la rémunération de la haute direction. Les honoraires liés à la rémunération de la haute direction représentent le total des honoraires facturés pour les services relatifs à l'établissement de la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction de la société. Les honoraires liés à la rémunération de la haute direction versés par Cenovus à Hugessen et à Willis Towers Watson en 2017 et en 2018 sont indiqués dans le tableau ci-dessus.

Tous les autres honoraires. En plus des honoraires susmentionnés, Willis Towers Watson a apporté son aide à l'égard de certaines questions, notamment en fournissant des services liés aux régimes de retraite et d'avantages sociaux (y compris des services à titre d'actuaire), des conseils au sujet de la rémunération des personnes qui ne font pas partie de la haute direction et des services de courtage et de gestion des risques d'entreprise. Les honoraires payables au total à Willis Towers Watson pour les services susmentionnés se sont élevés à environ 2 010 000 \$ en 2018 et à environ 1 697 000 \$ en 2017, ce qui comprend le total des honoraires facturés pour tous les autres services qui ne sont pas compris dans le poste Honoraires liés à la rémunération de la haute direction, comme il est décrit plus en détail précédemment. L'augmentation annuelle représente pour l'essentiel des projets de consultation en matière de régimes de retraite et d'autres mandats ponctuels. Hormis les honoraires indiqués précédemment, Cenovus n'a pas versé d'honoraires à Hugessen en 2018 et en 2017.

Prise de décisions sur la rémunération de la haute direction

Les conseils, renseignements et recommandations fournis par Hugessen et Willis Towers Watson sont des éléments qui ont été pris en considération dans les recommandations du comité RHR et les décisions du conseil au sujet de la rémunération de la haute direction; toutefois, le comité RHR et le conseil ne se fient pas exclusivement à ces conseils, renseignements et recommandations. Les décisions

- GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION -

du comité RHR et du conseil concernant la rémunération de la haute direction sont fondées également sur d'autres facteurs et considérations, notamment des conseils et indications des conseillers, les tendances et pratiques exemplaires actuelles du secteur, des conseils juridiques, des données du groupe de référence et d'autres renseignements et recommandations des conseillers en rémunération et de la direction ainsi que le pouvoir discrétionnaire du comité RHR et du conseil.

Supervision des risques liés à la rémunération

Les principales fonctions et responsabilités du comité RHR sont d'examiner les dossiers suivants, d'en suivre l'évolution et de présenter ses recommandations au conseil à leur égard : la démarche en matière de rémunération de la haute direction et la structure des programmes de rémunération; les risques potentiels auxquels sont exposés la santé financière et la réputation de Cenovus en raison de ses programmes de rémunération de la haute direction; la rémunération des membres de la haute direction, y compris le président et chef de la direction; l'analyse comparative de la rémunération; la planification de la relève des membres de la haute direction; la mesure du rendement aux fins des programmes d'incitatifs à court et à long termes; et la gouvernance, la structure et le financement des régimes de retraite et d'investissement.

Le comité RHR utilisera son pouvoir discrétionnaire pour ajuster la rémunération, y compris les versements de primes de rendement annuelles et les attributions d'incitatifs à long terme et pour recouvrer les versements effectués en cas d'inconduite volontaire ou grave de la part de nos membres de la haute direction entraînant un énoncé fautif au sujet de la situation financière de la société.

Il est essentiel que la structure des programmes de rémunération de la haute direction tienne compte des risques auxquels s'expose Cenovus en poursuivant ses objectifs stratégiques. La rémunération de la haute direction doit être liée à la gestion des risques découlant des activités de la société, de sorte que les incitatifs financiers renforcent l'importance de la sécurité, de l'excellence de l'exécution, de la responsabilité environnementale et de l'accès au marché. L'accroissement de la valeur pour les actionnaires est favorisé par la gestion efficace des risques et des pratiques et contrôles rigoureux des activités alignées sur les objectifs stratégiques à long terme de la société.

Disposition de recouvrement. La rémunération de notre président et chef de la direction et de notre vice-président directeur et chef des finances est

visée par une disposition selon laquelle la rémunération peut être recouvrée. Le conseil aura le pouvoir discrétionnaire d'annuler tout versement de prime ou attribution d'incitatifs non acquis ou demander leur remboursement, selon le cas, dans les situations suivantes : i) une fraude, un vol ou une inconduite similaire de la part du membre de la haute direction dans le cadre de son emploi au sein de la société, qui entraîne ou non un retraitement financier; ii) un retraitement des états financiers de la société en raison d'une non-conformité importante à une obligation de présentation de l'information financière prévue dans les lois sur les valeurs mobilières applicables lorsque : le montant de la rémunération incitative que le membre de la haute direction a reçu ou devait recevoir a été calculé en fonction de l'atteinte de certains résultats financiers qui font par la suite l'objet d'un retraitement financier ou subissent l'effet d'un tel retraitement; le membre de la haute direction n'a pas agi avec honnêteté et de bonne foi dans l'intérêt fondamental de la société ou n'a pas fait preuve du degré de soin, de la diligence et de la compétence dont ferait preuve une personne raisonnablement prudente dans des circonstances semblables; la valeur du paiement de rémunération incitative que le membre de la haute direction a reçu ou devait recevoir aurait été moins élevée si les résultats avaient été déclarés correctement.

Disposition de non-concurrence et de non-sollicitation. Les conditions d'emploi de notre président et chef de la direction comportent une disposition de non-concurrence et de non-sollicitation aux termes de laquelle, pendant qu'il est à l'emploi de la société et pendant un certain temps après son départ, le membre de la haute direction ne peut, sans le consentement préalable écrit de la société, faire ce qui suit : i) accepter un emploi ou agir comme consultant, dans la période indiquée après son départ, auprès d'une entité du groupe de référence pour les UAP de Cenovus (au sens de la section *Analyse de la rémunération* de la présente circulaire) lorsque cette entité exploite une entreprise d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz naturel dans les régions où Cenovus exerce des activités; ii) solliciter une personne qui est alors un salarié de la société, l'encourager à quitter son emploi ou faire en sorte que cette personne mette fin à son emploi auprès de la société; iii) solliciter un entrepreneur ou un fournisseur de services ou de biens de la société, l'encourager à cesser de faire affaire avec elle ou faire en sorte que cet entrepreneur ou ce fournisseur cesse de faire affaire avec elle. En cas de violation ou de violation imminente de ces obligations par le membre de la haute direction, la société a droit à une injonction et peut exercer tout autre recours prévu par la loi ou l'équité.

Lignes directrices sur l'actionnariat de la haute direction. Nous croyons qu'il est important de faire coïncider étroitement les intérêts de nos membres de la haute direction avec ceux de nos actionnaires. Une excellente façon d'atteindre cet objectif consiste à faire en sorte que nos membres de la haute direction détiennent un certain nombre minimal d'actions ordinaires (ce nombre pouvant comprendre des UAD). Les lignes directrices sur l'actionnariat des membres de la haute direction et leur conformité sont examinées régulièrement par le comité RHR. La ligne directrice sur l'actionnariat du président et chef de la direction prévoit un seuil d'actionnariat correspondant à 6,0 fois son salaire de base annuel, seuil qui doit être atteint dans les deux ans de la date de sa nomination. En février 2018, le comité RHR a décidé que le seuil d'actionnariat des vice-présidents directeurs de la société passait de 2,5 fois à 3,0 fois le salaire de base annuel avec prise d'effet le 1^{er} mars 2018, le délai pour respecter cette ligne directrice étant toujours de cinq ans à compter de la date de nomination respective de chaque vice-président directeur et, dans le cas des vice-présidents directeurs actuels de la société, ce délai étant prolongé de un an. Veuillez vous reporter à la rubrique *Statut de l'actionnariat des membres de la haute direction* de la section *Analyse de la rémunération* de la présente circulaire pour obtenir des renseignements concernant le statut d'actionnariat de nos membres de la haute direction visés actuels.

Opérations de couverture interdites. Il est interdit aux employés et aux administrateurs de Cenovus de faire des opérations sur des dérivés financiers s'ils en tirent un profit du fait de la chute du cours des actions de Cenovus. Les achats de dérivés financiers et de contrats payés d'avance pour couvrir les

diminutions de la valeur marchande des titres de Cenovus octroyés ou détenus, directement ou indirectement, par l'employé ou l'administrateur sont interdits.

DÉMARCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

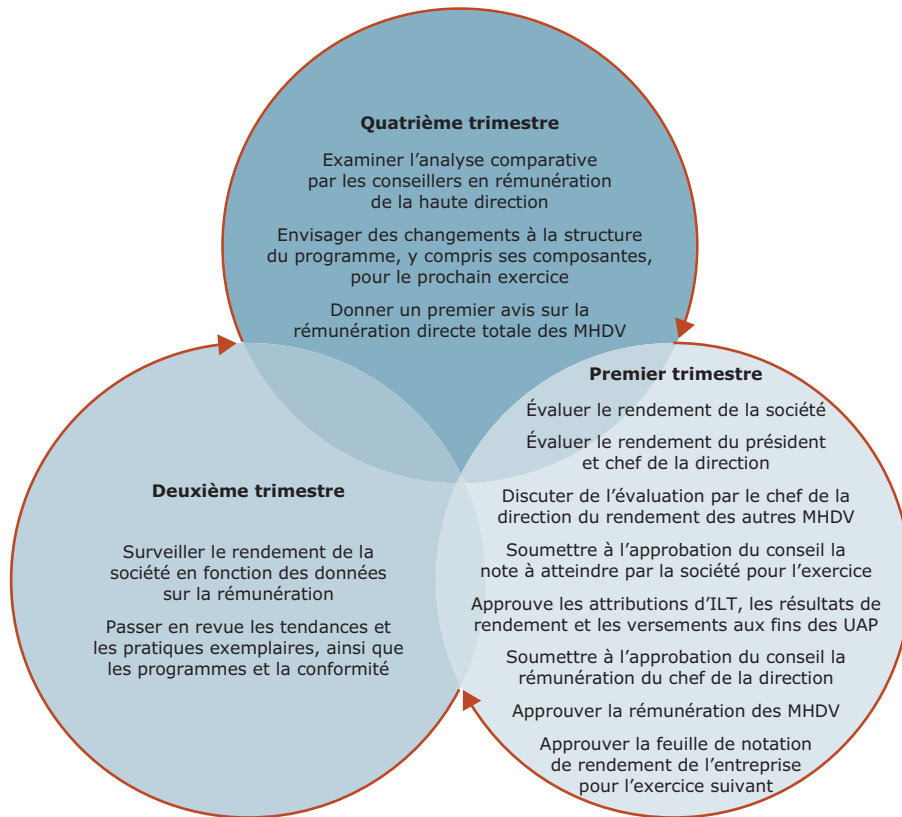
Le comité RHR approuve la démarche en matière de rémunération de la société et présente un rapport à cet égard au conseil.

Notre démarche en matière de rémunération de la haute direction démontre notre façon de procurer de la valeur à nos membres de la haute direction et notre façon de faire coïncider leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires. Plus particulièrement :

- Nous gérons activement nos coûts associés à la rémunération totale pour qu'ils soient durables et adaptés au cycle d'affaires.
- Nous versons une rémunération au rendement qui tient compte des résultats personnels et de la société qui sont alignés sur notre stratégie commerciale à court et à long termes, ainsi que des comportements attendus.
- Notre offre de rémunération totale comprend le salaire, des incitatifs annuels et à long terme ainsi que des avantages sociaux qui permettent d'attirer des dirigeants, de les maintenir en poste et de s'assurer de leur implication.
- Notre rémunération directe totale vise le 50^e centile du groupe de référence pour la rémunération de la haute direction, en ce qui a trait au rendement cible, et est assez flexible pour qu'il soit possible d'offrir un salaire plus élevé lorsque le rendement est supérieur.
- Nous versons à chacun une rémunération totale différente selon ses compétences, son rendement et son potentiel.

- GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION -

Les principales responsabilités du comité RHR et le calendrier qu'il doit respecter en ce qui concerne la détermination de la rémunération annuelle des membres de la haute direction visés (« MHDV ») de la société sont décrits ci-dessous :



Groupe de référence pour la rémunération de la haute direction

Notre groupe de référence pour la rémunération de la haute direction permet de faire une analyse comparative de la rémunération des MHDV et est constitué de sociétés pétrolières et gazières nord-américaines de taille et de complexité similaires, avec qui la société est en concurrence pour le même bassin de personnes qualifiées. Le groupe de référence pour la rémunération de la haute direction a été établi au moyen de l'examen de plusieurs facteurs, notamment la taille, la complexité de l'entreprise, les produits d'exploitation, la valeur des actifs, la capitalisation boursière, la valeur d'entreprise, le nombre d'employés, l'étendue géographique des activités et la structure du capital social. En 2018, le comité RHR a passé en revue ce groupe de référence et a déterminé qu'il demeurerait approprié pour 2019. Le tableau ci-dessous présente la position de Cenovus par rapport au groupe de référence pour la rémunération de la haute direction en ce qui concerne les produits d'exploitation et la capitalisation boursière de 2018 au 31 décembre 2018.

Société	Produits d'exploitation 2018 (en milliards de \$)	Capitalisation boursière (au 31 décembre 2018) (en milliards de \$)
Canadian Natural Resources Limited	21,0	39,7
Crescent Point Energy Corp.	3,4	2,3
Devon Energy Corporation	13,5 ¹⁾	14,4 ²⁾
Enbridge Inc.	46,4	85,7
Encana Corporation	7,7 ¹⁾	7,5
Husky Energy Inc.	22,3	14,2
Compagnie Pétrolière Impériale Limitée	35,1	27,4
Marathon Oil Corporation	7,8 ¹⁾	16,3 ²⁾
Murphy Oil Corporation	3,4 ¹⁾	5,5 ²⁾
Pembina Pipeline Corporation	7,4	20,5
Suncor Énergie Inc.	38,5	60,8
TransCanada Corporation	14,4	44,8
50^e centile	13,6	18,4
Cenovus Energy Inc.	20,8	11,8

Source : Standard & Poor's Capital IQ

Notes :

1) Dollars américains convertis en dollars canadiens au taux de change annuel moyen de 2018 de 1,00 \$ US = 1,30 \$ CA.

2) Dollars américains convertis en dollars canadiens au taux de change du 31 décembre 2018 de 1,00 \$ US = 1,36 \$ CA.

STRUCTURE DU PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

ÉLÉMENTS CONSTITUANT LA RÉMUNÉRATION

Le tableau qui suit décrit les éléments de notre programme de rémunération de la haute direction 2018 et la manière dont ils sont interreliés pour que la rémunération au rendement concorde avec les intérêts des actionnaires.

	Rémunération directe totale			Rémunération indirecte	
Programme	Salaire de base	Prime de rendement annuelle <i>Attribution maximale fixée à deux fois la cible</i>	Incitatifs à long terme		Avantages sociaux et accessoires (y compris les prestations de retraite)
			Unités d'actions liées à la performance 50 % <i>Multiplicateur du rendement de zéro à deux fois</i>	Options sur actions 50 % ¹⁾	
But	Refléter la compétence et le rendement soutenu dans l'exercice quotidien des fonctions du poste.	Récompenser l'atteinte d'objectifs de rendement personnel et de la société dans l'exercice.	Récompenser l'atteinte d'objectifs de rendement à long terme de la société et faire coïncider les intérêts des dirigeants avec ceux des actionnaires.		Assurer le maintien en poste et offrir une sécurité financière à long terme.
Période de rendement	Évaluations annuelles	1 an	3 ans	7 ans à l'échéance	
	Augmentations en fonction du rendement et des données du marché	Versement conditionnel ²⁾			À faible risque, accent sur la sécurité financière et le maintien en poste

Notes :

- 1) Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme d'options sur actions, veuillez vous reporter à l'Annexe B – Sommaire du plan d'options sur actions et renseignements supplémentaires sur les plans de rémunération de la présente circulaire.
- 2) Le versement conditionnel pour le président et chef de la direction s'établit à 85 pour cent de la rémunération directe totale, consistant en une prime de rendement annuelle et en des incitatifs à long terme. Quinze pour cent de la rémunération directe totale est le salaire de base.

Salaire de base

Nous déterminons le salaire de base de nos membres de la haute direction chaque année en nous fondant sur des comparaisons avec les plus récentes données du marché disponibles. Nous prenons en compte l'expérience, l'étendue des responsabilités, le rendement personnel et l'aptitude à diriger au cours de l'année.

Prime de rendement annuelle

La prime de rendement annuelle récompense le rendement personnel et le rendement de la société obtenus au cours de l'année. Elle se compose de deux éléments : société et employé. La cible se situe au 50^e centile du

- STRUCTURE DU PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION -

groupe de référence pour la rémunération de la haute direction. La prime de rendement annuelle cible possible, la fourchette d'attribution et les pondérations pour les MHDV sont les suivantes :

Poste	Prime cible possible (% du salaire)	Fourchette d'attribution (% de la prime cible possible)	Pondération (% de la prime cible possible)	
			Société	Employé
Président et chef de la direction	100 %	0-200 %	100 %	0 %
Vice-président directeur et chef des finances	75 %		70 %	30 %
Vice-président directeur et chef de la technologie	70 %			
Vice-président directeur, Activités en amont	65 %			
Vice-président directeur, Participation des parties prenantes, sécurité, services juridiques et chef du contentieux	65 %			

Composante « Société » pour l'attribution de la prime de rendement annuelle : Feuille de notation de la société. La composante « Société » pour l'attribution de la prime de rendement annuelle est évaluée au moyen de la feuille de notation de la société, qui comprend des mesures du rendement opérationnel, financier, environnemental et de sécurité. Les catégories de mesure de rendement permettent à Cenovus de concentrer le rendement sur les éléments importants de son entreprise et de sa stratégie, tout en respectant ses politiques en matière de risque. Les cibles sont établies pour des fourchettes de rendement déterminées selon le budget des immobilisations et de l'exploitation approuvé par le conseil pour l'exercice et, dans certains cas, selon le rendement relatif par rapport aux sociétés comparables.

Après la fin de l'exercice, le comité RHR et le conseil évaluent le rendement de Cenovus. Le comité RHR soumet à l'approbation du conseil le total de la note de rendement pour chaque mesure, les résultats pondérés respectifs donnant une note de rendement d'entreprise globale se situant entre 0 et 200. Veuillez vous reporter à la rubrique *Attributions des primes de rendement annuelles en 2018* de la présente circulaire pour des renseignements propres à 2018.

Composante « Employé » pour l'attribution de la prime de rendement annuelle. Pour chaque année civile, tous nos employés, y compris nos membres de la haute direction, se fixent des priorités et des responsabilités personnelles précises qui sont énoncées dans leur entente sur le rendement annuel personnel. Ces priorités sont alignées sur notre stratégie et aident les employés à concentrer leurs efforts sur des cibles de rendement toute l'année.

Le comité RHR passe en revue les objectifs de notre président et chef de la direction et évalue son rendement par rapport aux objectifs de la société.

L'attribution personnelle de notre président et chef de la direction est établie uniquement en fonction de notre feuille de notation. L'attribution personnelle de nos autres membres de la haute direction, à l'exclusion du président et chef de la direction, est établie en fonction de l'atteinte des priorités et des responsabilités personnelles, telles qu'elles ont été établies dans chaque entente sur le rendement annuel (dans le cas de chaque MHDV, ces priorités sont définies en collaboration avec le président et chef de la direction et approuvées par celui-ci).

Pouvoir discrétionnaire du conseil pour établir les primes de rendement annuelles. Il peut arriver que le conseil exerce un pouvoir discrétionnaire pour ajuster la prime de rendement annuelle du président et chef de la direction, et le comité RHR peut faire de même à l'égard des primes de rendement annuelles des autres MHDV, si cela est approprié dans les circonstances. Veuillez vous reporter à la rubrique *Décisions prises concernant la rémunération de la haute direction pour 2018 – Attributions des primes de rendement annuelles en 2018* de la présente circulaire.

Incitatifs à long terme

Notre programme d'incitatifs à long terme (« ILT ») a été élaboré afin de faire coïncider les intérêts de nos actionnaires avec ceux de nos membres de la haute direction et de nos employés. Les hauts dirigeants ont l'obligation de détenir d'importantes participations en capitaux propres. En plus du risque intrinsèque que représente le rendement lié au cours des actions et que comportent les incitatifs fondés sur des titres de capitaux propres, nous croyons qu'il est important d'inclure des mesures de rendement supplémentaires qui détermineront l'admissibilité à l'attribution d'ILT et à l'acquisition d'une partie de ces incitatifs.

- STRUCTURE DU PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION -

Les ILT sont attribués chaque année dans le cadre de notre cycle de rémunération annuel, selon les lignes directrices établies d'après une analyse des données des concurrents, du rendement personnel, des attributions antérieures, du potentiel et du maintien en poste, selon le cas. Le conseil se

réserve le droit de déterminer le montant qui sera attribué. Les types d'ILT offerts à nos MHDV ainsi que les principales modalités du programme pour chaque type d'ILT sont présentés dans le tableau suivant.

Principales modalités	Options sur actions (« Options ») ¹⁾	Unités d'actions liées à la performance (« UAP »)
Modalité	7 ans	3 ans
Description	Options visant l'acquisition d'actions ordinaires	Les UAP sont des unités d'actions entières attribuées qui sont liées à un facteur de rendement qui permet de calculer le nombre d'UAP pouvant être acquises
Objectif principal	Faire coïncider les intérêts avec le rendement lié au cours des actions	Récompenser le rendement
Mesures de rendement	La valeur s'apprécie lorsque le cours des actions ordinaires dépasse le prix d'exercice	Le nombre d'UAP acquises est déterminé par l'application d'une note de rendement qui reflète le RTA de Cenovus par rapport au RTA d'un groupe de référence établi
Acquisition	Acquisition sur trois ans : 30 pour cent au premier anniversaire de la date d'attribution, 30 pour cent au deuxième anniversaire de la date d'attribution et 40 pour cent au troisième anniversaire de la date d'attribution	Les UAP 2016 et 2017 ont une période de rendement de trois ans. Les UAP de 2018 sont acquises dans quatre périodes de rendement au total, soit trois périodes de un an et une période de trois ans unique. Les UAP sont acquises à la fin de la période de rendement de trois ans
Versement	Au moment de l'exercice, l'acquisition d'actions ordinaires au prix fixé au moment de l'attribution	L'équivalent au comptant des UAP acquises pendant la période de rendement est versé au comptant ou en actions ordinaires selon le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires pour la période de cinq jours de bourse précédant la fin de la période de rendement

Note :

1) Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme d'options sur actions, veuillez vous reporter à l'Annexe B – Sommaire du plan d'options sur actions et renseignements supplémentaires sur les plans de rémunération de la présente circulaire.

Unités d'actions liées à la performance

Nous attribuons des incitatifs à long terme liés au rendement sous forme d'unités d'actions liées à la performance (« UAP »), qui sont décrites dans le tableau précédent. Les UAP attribuées en 2016 et 2017 peuvent être acquises après une seule période de rendement de trois ans. Les UAP attribuées en 2018 peuvent être acquises après quatre périodes de rendement sur un total de trois ans. Il y a trois périodes de rendement de un an, chacune ayant une pondération de 20 pour cent, et une seule période de rendement totale de trois ans ayant une pondération de 40 pour cent. Des équivalents en dividendes sont crédités sous forme d'UAP additionnelles et correspondent aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires. Les UAP qui ne sont pas acquises à la fin de la période de rendement de trois ans ne sont pas payées et sont annulées.

Critère du rendement des UAP de 2018 : RTA relatif pour les UAP. Le nombre d'UAP qui sont acquises est déterminé par l'application d'une note (la « note de rendement ») qui reflète le RTA de la société par rapport au RTA d'un groupe de référence établi (le « RTA relatif pour les UAP »). Le paiement n'est versé qu'à la fin de la période de rendement de trois ans applicable à l'attribution. Le critère de rendement pour les UAP est calculé selon le cours

moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSX (le « CMPV ») au cours des 30 derniers jours de la période de rendement moins le CMPV pour la période de 30 jours de bourse avant le début de la période de rendement, plus les dividendes versés pendant la période de rendement de trois ans, divisé par le CMPV pour les 30 jours de bourse précédant le début de la période de rendement.

Le comité RHR établit le critère de rendement pour les UAP, les notes de rendement et les versements connexes. Le versement relatif aux UAP est calculé par l'application de la note de rendement à la période de rendement pertinente, de la façon suivante :

Rendement	Centile du RTA	Note de rendement ¹⁾ (nombre attribué)
Minimum	<25 ^e centile	0 fois
Seuil	25 ^e centile	0,50 fois ²⁾ 0,25 fois ³⁾
Cible	50 ^e centile	1 fois
Maximum	75 ^e centile	2 fois

Notes :

- 1) Il y a attribution entre le 25^e centile et le 75^e centile.
- 2) Attributions d'UAP 2016 et 2017.
- 3) Attribution d'UAP 2018.

Groupe de référence pour les UAP. Cenovus a constitué un groupe de référence pour les UAP en fonction des considérations suivantes :

- producteurs d'énergie en amont
- exposition au prix des marchandises
- capitalisation boursière inférieure à 50 milliards de dollars
- activités exercées au Canada
- concurrence pour les mêmes sommes investies

En fonction des critères susmentionnés, Cenovus utilise le groupe de référence pour les UAP suivant (le « groupe de référence pour les UAP ») afin d'établir le RTA relatif pour les UAP.

Apache Corporation
Canadian Natural Resources Limited
Crescent Point Energy Corp.
Devon Energy Corporation
Encana Corporation
Husky Energy Inc.
Compagnie Pétrolière Impériale Limitée
Marathon Oil Corporation
MEG Energy Corp.
Murphy Oil Corporation
Suncor Énergie Inc.¹⁾

Note :

1) Même si la capitalisation boursière de Suncor Énergie Inc. (« Suncor ») est actuellement supérieure à 50 milliards de dollars, cette société était compatible avec le critère du groupe de référence pour les UAP lorsque le critère a initialement été établi; en outre, Suncor a été intégrée au groupe de référence pour les UAP parce qu'elle satisfaisait aux autres critères d'inclusion indiqués.

Prestations de retraite

Notre régime de retraite est conçu pour offrir une sécurité financière à long terme et maintenir en poste nos employés, notamment nos membres de la haute direction. Nous croyons qu'il est important de prévoir des solutions pour la retraite future de nos employés et membres de la haute direction grâce à des prestations de retraite.

Le régime de retraite canadien de Cenovus, qui comprend à la fois une option de prestations définies (le « régime PD ») et une option de cotisations définies (le « régime CD ») est un régime de retraite agréé. Nos employés, y compris les membres de la haute direction, participent soit au régime PD, soit au régime CD.

Suivant le régime PD, les prestations de retraite sont établies à deux pour cent des gains ouvrant

droit à pension moyens finaux multiplié par le nombre d'années de participation au régime PD. L'âge normal de la retraite est de 70 ans. Les employés peuvent prendre leur retraite dès 60 ans avec des prestations réduites de trois pour cent par année. Les prestations ne sont pas réduites si la retraite est prise entre 65 et 69 ans. Les employés peuvent décider de participer au régime PD s'ils respectent certains critères.

Dans le régime CD, les cotisations de l'employeur sont déposées dans un compte pour chaque employé selon un montant correspondant à huit pour cent des gains ouvrant droit à pension pour tous les participants au régime CD, y compris M. Pourbaix, à titre de président et chef de la direction, et M. McKenzie, vice-président directeur et chef des finances. Chaque employé gère personnellement le placement des sommes dans son compte en choisissant les options de placement mises à sa disposition par Cenovus.

Les gains ouvrant droit à pension comprennent le salaire de base, majoré de la prime de rendement annuelle plafonnée à 40 pour cent du salaire pour nos MHDV. Pour les employés non membres de la direction, la prime de rendement annuelle n'est pas incluse dans les gains ouvrant droit à pension.

Nous payons les prestations de retraite aux termes de notre régime PD et de notre régime CD jusqu'à concurrence des niveaux permis pour les régimes de retraite agréés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Des prestations de retraite supplémentaires sont payables à partir du régime de retraite complémentaire canadien de Cenovus Energy Inc. en ce qui a trait aux prestations de retraite supérieures aux limites permises pour un régime de retraite agréé.

Autre rémunération

Pour procurer une rémunération globale concurrentielle, nous offrons des avantages sociaux et accessoires supplémentaires qui sont concurrentiels par rapport aux pratiques du marché. Les éléments de rémunération supplémentaires que nous offrons comprennent une allocation annuelle, un stationnement, des services de planification financière et de retraite, le versement par la société d'une cotisation équivalente à la cotisation personnelle à un plan d'investissement jusqu'à concurrence de cinq pour cent du salaire de base ainsi que des services de santé et de bien-être.

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION POUR 2018

MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS EN 2018

Pour 2018, nous déclarons la rémunération de nos membres de la haute direction visés (nos « MHDV ») suivants¹⁾ :

Alexander J. Pourbaix	Président et chef de la direction
Jonathan M. McKenzie ²⁾	Vice-président directeur et chef des finances
Harbir S. Chhina	Vice-président directeur et chef de la technologie
J. Drew Zieglansberger	Vice-président directeur, Activités en amont
Alan C. Reid	Vice-président directeur, Participation des parties prenantes, sécurité, services juridiques et chef du contentieux

Notes :

- 1) En plus des MHDV susmentionnés, Ivor M. Ruste est aussi considéré comme un MHDV pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, car il occupait le poste de chef des finances jusqu'à sa retraite le 30 avril 2018.
- 2) M. McKenzie s'est joint à Cenovus le 5 avril 2018 et a été nommé vice-président directeur et chef des finances le 1^{er} mai 2018.

Aux fins de la présente circulaire et de l'analyse qui suit, l'expression « membre de la haute direction visé » désigne l'un ou l'autre des six membres de la haute direction visés, et la rémunération directe totale comprend le salaire de base, la prime de rendement annuelle et les attributions d'incitatifs à long terme pour une année de rendement.

DÉCISIONS PRISES CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION POUR 2018

Les décisions que nous avons prises concernant la rémunération pour l'exercice 2018 de notre président et chef de la direction et des autres MHDV, décrites dans la présente circulaire, sont fondées sur notre démarche en matière de rémunération qui consiste à fixer la rémunération en fonction du rendement et à faire concorder les intérêts des MHDV et ceux de nos actionnaires, par rapport aux objectifs concernant la compétitivité sur le marché et le maintien en poste. Cenovus maintient son approche prudente de la rémunération des membres de la haute direction en réponse à la récente volatilité du marché et aux difficultés constantes d'accès au marché. La rémunération directe totale demeure ciblée au 50^e centile de notre groupe de référence pour la rémunération de la haute direction.

Salaires de base

À la fin de 2017, lorsque M. Pourbaix s'est joint à la société à titre de président et chef de la direction, notre conseil a établi un salaire de base de départ de 1 000 000 \$, ce qui place son salaire de base annuel environ au 25^e centile du groupe de référence pour la rémunération de la haute direction. Ce salaire de base a été conservé pour 2018. Le comité RHR a établi que les salaires de base 2018 pour M. Ruste et M. Chhina demeureraient aussi inchangés, et des ajustements pour les vice-présidents directeurs, M. Zieglansberger et M. Reid, ont été appliqués pour faire correspondre les salaires aux responsabilités accrues tout en conservant une position sur le marché inférieure au 50^e centile du marché. Le salaire de base de M. McKenzie, vice-président directeur et chef des finances, embauché le 5 avril 2018, correspond au 50^e centile

du marché, reflétant la compétitivité du marché et son niveau d'expérience dans cette fonction.

Incitatifs à long terme

Les décisions relatives aux attributions d'ILT 2018 ont été prises en février 2018 pour tous, sauf pour M. McKenzie, qui ne s'était pas encore joint à la société. La valeur totale de l'attribution 2018 de M. Pourbaix s'établissait à 4,5 millions de dollars et était composée de 986 842 options et de 237 341 UAP (50 pour cent d'options et 50 pour cent d'UAP). De même, les attributions des autres MHDV se répartissaient en 50 pour cent d'options et 50 pour cent d'UAP. Les valeurs totales des attributions ont augmenté par rapport à 2017, tout en demeurant sous la barre du 50^e centile.

L'attribution de M. Ruste a été établie proportionnellement pour refléter sa date de départ à la retraite. M. McKenzie a reçu des attributions d'incitatifs à long terme totalisant une juste valeur estimative à la date d'attribution d'environ 3,5 millions de dollars, ce qui comprenait une attribution unique d'unités d'actions incessibles (« UAI ») (avec une juste valeur à la date d'attribution d'environ 1 million de dollars) en reconnaissance du fait qu'il a renoncé à des incitatifs à long terme non réalisés auprès de son ancien employeur lorsqu'il a quitté pour se joindre à la société de même que des attributions de 398 089 options et de 113 533 UAP reflétant la juste valeur cible à la date d'attribution de 2,5 millions de dollars pour son incitatif annuel à long terme total.

Puisque le RTA de Cenovus sur la période de trois ans allant de 2016 à 2018 s'est situé sous le 25^e centile du groupe de référence pour les UAP, le coefficient multiplicateur de rendement était de zéro, de sorte qu'aucune UAP attribuée en 2016 n'a été acquise.

Attributions des primes de rendement annuelles en 2018

La prime de rendement annuelle récompense le rendement personnel et le rendement de la société obtenus au cours de l'année. Elle se compose de deux éléments : société et employé. La cible se situe au 50^e centile du groupe de référence pour la rémunération de la haute direction. La prime de rendement annuelle cible possible, la fourchette d'attribution et les pondérations pour les MHDV sont décrites à la rubrique *Rémunération de la haute direction – Éléments de la rémunération*.

Comme le décrit la rubrique *Rémunération de la haute direction – Éléments de la rémunération*, le rendement de la société est évalué par le comité RHR et par le conseil à l'aide de la feuille de

notation. Pour 2018, la direction et le conseil ont élaboré une feuille de notation simplifiée facile à comprendre tant pour les actionnaires que pour les employés qui pousse les efforts organisationnels vers la production de valeur pour les actionnaires. Les mesures de rendement sont pondérées pour mettre en balance les secteurs de rendement que sont l'exploitation, les finances, la sécurité et l'environnement. Des cibles et des fourchettes de rendement ont été établies pour chaque mesure, en grande partie en fonction du plan d'affaires 2018 ajusté au moyen de lignes directrices externes sur les fourchettes de production. Les résultats de l'évaluation par le conseil du rendement de la société par rapport aux cibles de sa feuille de notation pour 2018 sont présentés dans le tableau suivant.

Feuille de notation de la société 2018					
Mesures de rendement	Pondération	Fourchette de versements			Évaluations de la fourchette de rendement
		Seuil	Cible	Maximum	
Exploitation	50 %				
Production	20 %	50 %	100 %	200 %	Cible
Coûts opérationnels en amont non liés au carburant	20 %	50 %	100 %	200 %	Maximum
Frais généraux autres que les loyers	10 %	50 %	100 %	200 %	Sous le seuil
Finances	40 %				
Flux de trésorerie ajustés ¹⁾	10 %	50 %	100 %	200 %	Sous le seuil
Flux de fonds disponibles ¹⁾²⁾	10 %	50 %	100 %	200 %	Maximum
Dette nette/BAIIA ajusté ¹⁾	20 %	50 %	100 %	200 %	Sous le seuil
Sécurité et environnement	10 %				
Fréquence des blessures totales à comptabiliser	3,3 %	50 %	100 %	200 %	Maximum
Déversements à déclarer	3,3 %	50 %	100 %	200 %	Maximum
Rendement sur le plan de la sécurité (événements)	3,3 %	50 %	100 %	200 %	Sous le seuil

Notes :

- 1) Il s'agit de mesures non conformes aux PCGR et on peut consulter des renseignements supplémentaires à la rubrique *Mise en garde* à la fin de la présente circulaire.
- 2) Aux fins de la carte de pointage de la société en 2018, les flux de fonds disponibles comprennent les activités réelles d'acquisitions et de dessaisissements.

Les cibles particulières fixées pour l'année dans chaque mesure de rendement sont évaluées et pondérées, et la note de rendement globale de la société est mesurée entre 0 et 200. Le comité RHR examine les résultats de la feuille de notation et les soumet à l'approbation du conseil. Le calcul de la feuille de notation de la société était de 88 pour cent en 2018. Cela comprenait une augmentation de cinq pour cent afin de refléter la diminution stratégique de la production pendant des parties de l'année et une réduction de cinq pour cent en raison du décès tragique survenu au site de Christina Lake au début de 2018. On peut consulter l'analyse du rendement 2018 de la société à la rubrique

Rémunération des membres de la haute direction – Lettre aux actionnaires de la présente circulaire de même que dans le communiqué de fin d'exercice de la société et les documents déposés sur le site cenovus.com. La prime de rendement annuelle du président et chef de la direction est mesurée sur la totalité de la note d'entreprise, ce qui a entraîné une prime de 880 000 \$. Les notes individuelles pour les autres membres de la haute direction visés sont allées de 120 à 180 sur 200, entraînant des primes correspondant à un pourcentage allant de 68 pour cent à 87 pour cent du salaire de base. Aucun pouvoir discrétionnaire n'a été exercé pour la prime de rendement annuelle du président et chef de la direction ni pour aucun autre MHDV en 2018.

Rémunération réalisable ou rémunération possible du chef de la direction

L'harmonisation de la rémunération de notre président et chef de la direction et du RTA enregistré par nos actionnaires est illustrée dans le tableau suivant. Celui-ci compare la rémunération directe totale possible à la date d'attribution (« RDT », comme l'indique le *Tableau sommaire de la rémunération* à la rubrique *Analyse de la rémunération – Tableaux de la rémunération* de la présente circulaire) par rapport à la RDT réalisable. De plus, le tableau compare aussi la valeur réalisable d'une tranche de rémunération de 100 \$ attribuée au président et chef de la direction avec la valeur d'un placement de 100 \$ dans des actions ordinaires au cours des mêmes périodes. Au cours de la période de trois ans, la valeur de la rémunération attribuée au président et chef de la direction a été touchée par le rendement de la société, dans la même mesure que la réduction relative de la valeur cumulative pour les actionnaires.

Période	Rémunération directe totale possible ¹⁾	Rémunération directe totale réalisable ²⁾³⁾	Période de rendement	Valeur de 100 \$	
				Président et chef de la direction	Valeur cumulative pour l'actionnaire ⁴⁾
2016 ⁵⁾	7 260 280	2 538 920	du 2015-12-31 au 2018-12-31	35	57
2017 ⁶⁾	7 236 435	3 971 272	du 2016-12-31 au 2018-12-31	55	50
2018	6 379 993	4 318 082	du 2017-12-31 au 2018-12-31	68	85
2016-2018 ⁵⁾⁶⁾	20 876 708	10 828 274	du 2015-12-31 au 2018-12-31	52	57

Notes :

- 1) Représente le salaire de base, la prime de rendement annuelle et la juste valeur à la date d'attribution des ILT attribués au cours de l'année de référence, tels qu'ils sont indiqués dans le *Tableau sommaire de la rémunération* de la rubrique *Analyse de la rémunération – Tableaux de la rémunération* de la présente circulaire.
- 2) La RDT réalisable comprend le salaire de base et la prime de rendement annuelle gagnés au cours de l'année de référence (tels qu'ils sont indiqués dans les colonnes « Salaire » et « Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – Plans incitatifs annuels » du *Tableau sommaire de la rémunération* de la présente circulaire) et les ILT attribués lors de l'année de référence, évalués de la façon suivante : i) valeur (cours reçu moins prix d'exercice) des options attribuées dans l'année qui avaient été exercées au plus tard le 31 décembre 2018, s'il y a lieu; ii) la valeur dans le cours au 31 décembre 2018 donnée aux options attribuées dans l'année de référence qui n'avaient pas été exercées au 31 décembre 2018, d'après le cours de clôture de 9,60 \$ l'action ordinaire à la TSX le 31 décembre 2018; iii) la valeur donnée au 31 décembre 2018 aux UAP attribuées dans l'année de référence qui n'étaient pas acquises le 31 décembre 2018, en supposant un rendement selon la cible et une note de rendement connexe de 1,0 fois, d'après le cours de clôture de 9,60 \$ l'action ordinaire à la TSX le 31 décembre 2018; iv) la valeur donnée au 31 décembre 2018 aux UAI attribuées dans l'année de référence qui ne donnaient pas encore droit à un versement au 31 décembre 2018, d'après le cours de clôture de 9,60 \$ l'action ordinaire à la TSX le 31 décembre 2018, à l'exclusion de l'attribution d'UAI 2016 qui a été réalisée au cours de clôture de 9,38 \$ l'action ordinaire à la TSX le 28 décembre 2018.
- 3) La RDT réalisable pour 2016 est une valeur réalisée et comprend la valeur réelle obtenue de l'attribution d'UAP en 2016.
- 4) Valeur cumulative d'un placement de 100 \$ en actions ordinaires effectué le premier jour de bourse de la période indiquée, en supposant un réinvestissement des dividendes trimestriels.
- 5) RDT de notre ancien président et chef de la direction.
- 6) M. Pourbaix a été nommé président et chef de la direction en novembre 2017, de sorte que la rémunération 2017 indiquée a été annualisée pour refléter ce qu'il aurait gagné s'il avait occupé ce poste pendant toute l'année.

Rémunération réalisable moyenne ou rémunération possible moyenne des MHDV

La RDT possible moyenne, comparativement à la RDT réalisable moyenne, des MHDV de la société au cours des trois derniers exercices est indiquée dans le tableau ci-dessous. La valeur de la RDT réalisable est considérablement touchée par la valeur des attributions d'incitatifs à long terme. La forte cohérence entre la structure de notre programme de rémunération de la haute direction et notre démarche en matière de rémunération au rendement est démontrée par l'incidence des valeurs réalisables données aux ILT détenus au 31 décembre 2018 :

- Les options attribuées le 27 février 2018 à MM. Pourbaix, Chhina, Zieglgansberger et Reid étaient dans le cours au 31 décembre 2018. Aucune des options attribuées en 2016 ou en

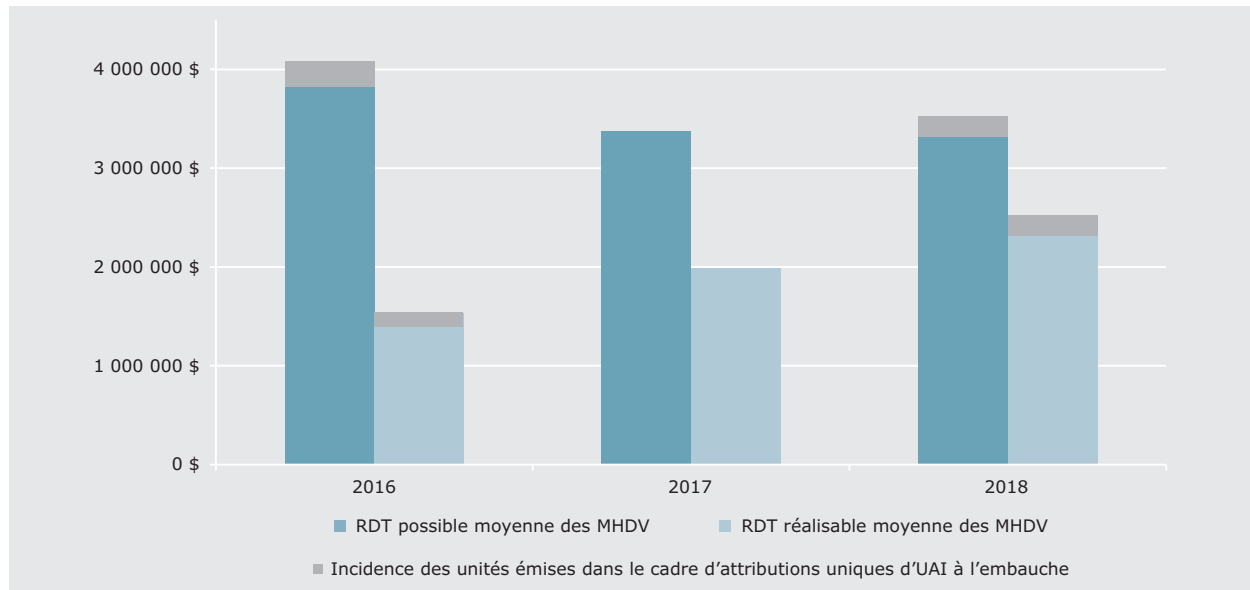
2017 n'était dans le cours au 31 décembre 2018. Se reporter à la rubrique *Tableaux de la rémunération - Attributions fondées sur des options et attributions fondées sur des actions en cours* pour de plus amples renseignements sur les attributions fondées sur des options.

- Le cours des actions ordinaires a eu une incidence importante sur la valeur donnée aux UAP de 2017 et de 2018 détenues au 31 décembre 2018.
- L'incidence de la valeur nulle du versement au titre des UAP de 2016 est reflétée dans la rémunération directe totale réalisable moyenne des MHDV de beaucoup inférieure à la rémunération directe totale possible moyenne des MHDV pour 2016.

Par suite des changements au sein de la direction de la société, le groupe des MHDV diffère considérablement en 2018 par rapport à ce qui a été déclaré en 2017, M. Chhina étant le seul MHDV pour ces deux années. La RDT moyenne des MHDV a augmenté légèrement au fil des années en raison de la faible augmentation du montant moyen des attributions fondées sur des actions et des attributions fondées sur des options en 2018.

Les UAP attribuées en 2017 et en 2018 qui n'ont pas encore été acquises et ne donnent pas encore droit

à un versement sont évaluées à un niveau inférieur à un rendement selon la cible et à une note de rendement connexe de 1,0 fois, étant donné que l'incidence du rendement ne sera entièrement prise en compte que lorsque la valeur des versements au titre des UAP aura été déterminée pour ces UAP, une fois terminées les périodes de rendement respectives aux fins des UAP attribuées, soit le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, respectivement.



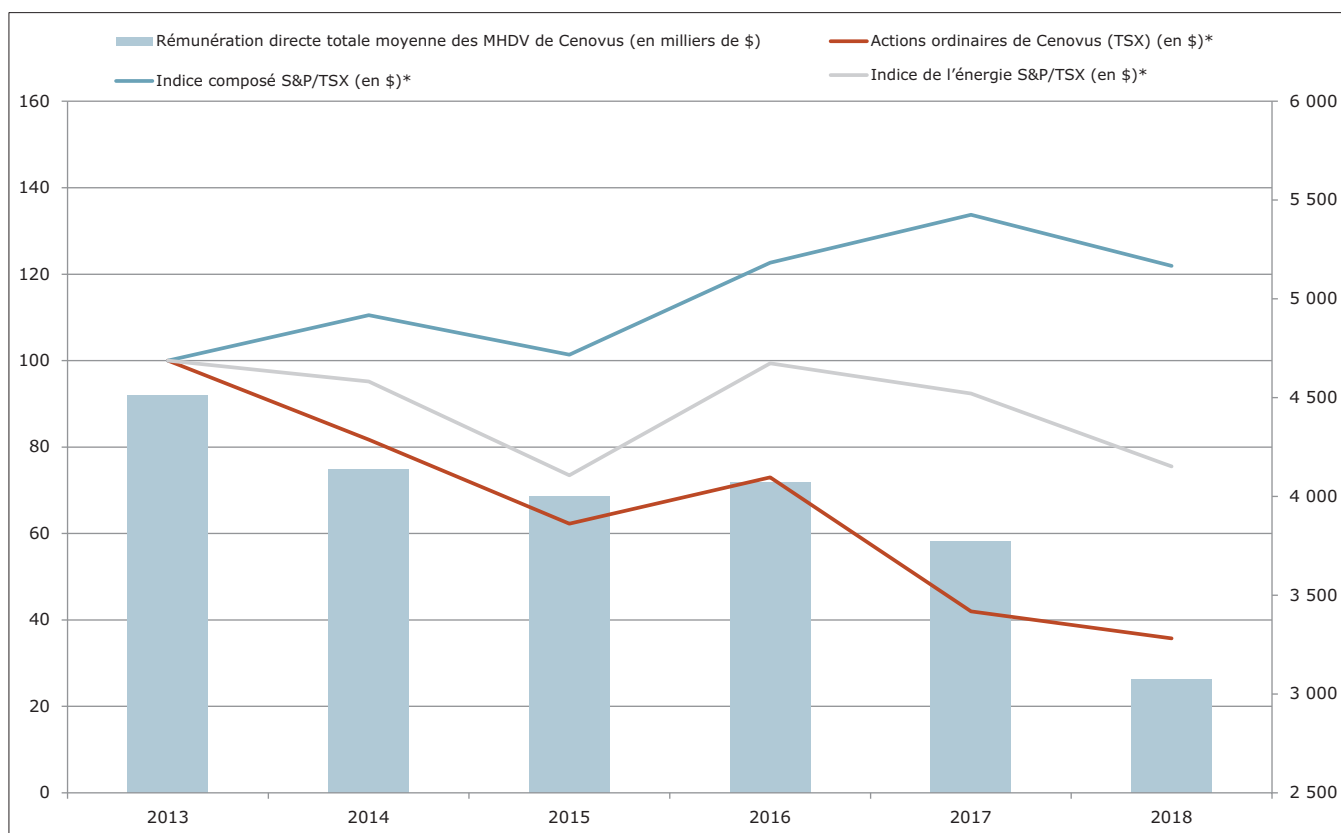
Exercice	RDT possible moyenne des MHDV ¹⁾ (\$)	RDT réalisable moyenne des MHDV ²⁾ (\$)
2016 ³⁾	4 070 749	1 536 082
2017 ⁴⁾	3 369 918	1 983 070
2018 ⁵⁾	3 529 340	2 525 671

Notes :

- 1) RDT possible moyenne des membres de la haute direction visés pour l'année de référence indiquée dans le *Tableau sommaire de la rémunération* de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la société pour l'année de référence. La RDT possible comprend le salaire de base, la prime de rendement annuelle et la juste valeur à la date d'attribution des ILT attribués dans l'année en question, déclarés respectivement dans le *Tableau sommaire de la rémunération* pour l'année de référence.
- 2) RDT réalisable moyenne des membres de la haute direction visés pour l'année de référence indiquée dans le *Tableau sommaire de la rémunération* de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la société pour l'année de référence. La RDT réalisable comprend le salaire de base et la prime de rendement annuelle gagnés dans l'année en question (comme il est indiqué dans les colonnes « Salaire » et « Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – Plans incitatifs annuels » du *Tableau sommaire de la rémunération*) et les ILT attribués dans l'année de référence et évalués de la façon suivante : i) valeur (cours reçu moins le prix d'exercice) des options attribuées dans cette année qui avaient été exercées au 31 décembre 2018, s'il y a lieu; ii) valeur dans le cours au 31 décembre 2018 donnée aux options attribuées dans l'année de référence qui n'avaient pas été exercées au 31 décembre 2018, d'après le cours de clôture de 9,60 \$ l'action ordinaire à la TSX le 31 décembre 2018; iii) valeur donnée au 31 décembre 2018 aux UAP attribuées pendant l'année en question qui n'étaient pas acquises au 31 décembre 2018, en supposant un rendement selon la cible et une note de rendement connexe de 1,0 fois, d'après le cours de clôture de 9,60 \$ l'action ordinaire à la TSX le 31 décembre 2018; iv) valeur donnée aux UAI attribuées en 2018 qui ne donnaient pas encore droit à un versement au 31 décembre 2018, d'après le cours de clôture de 9,38 \$ l'action ordinaire à la TSX le 28 décembre 2018.
- 3) Inclut l'attribution unique d'UAI à l'embauche accordée à un ancien membre de la haute direction visé dans l'année de référence. La RDT réalisable moyenne comprend la valeur réelle obtenue de l'attribution d'UAP en 2016 et exclut 25 294 UAI auxquelles a renoncé un ancien membre de la haute direction visé.
- 4) Exclut la rémunération de M. Pourbaix, qui est entré en fonction le 6 novembre 2017.
- 5) Exclut la RDT de M. Ruste, qui a pris sa retraite le 30 avril 2018, et inclut deux attributions uniques d'UAI à l'embauche de M. McKenzie, comme il est décrit à la note 9 du *Tableau sommaire de la rémunération* de la présente circulaire.

Graphique de rendement

Le graphique de rendement suivant compare le RTA cumulé d'un placement de 100 \$ dans les actions ordinaires de Cenovus à la TSX au cours de la période qui a commencé le 1^{er} janvier 2013 et s'est terminée le 31 décembre 2018 avec un placement de 100 \$ dans l'indice composé S&P/TSX et l'indice de l'énergie S&P/TSX au cours de la même période, en supposant le réinvestissement des dividendes trimestriels. Les tendances de la RDT moyenne de nos MHDV et du RTA cumulé sont similaires en raison surtout de la part importante qu'occupe la rémunération rattachée aux ILT dans la rémunération globale de nos MHDV et du lien intrinsèque entre la valeur des ILT et le cours de l'action ordinaire. Plus particulièrement, le salaire de base et les primes de rendement annuelles des MHDV en 2018 sont inférieurs à ceux des MHDV des années antérieures.



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Taux de croissance annuel composé ⁽¹⁾
Actions ordinaires de Cenovus (TSX) (en \$)*	100	82	62	73	42	36	-18,6 %
Indice composé S&P/TSX (en \$)*	100	111	101	123	134	122	4,0 %
Indice de l'énergie S&P/TSX (en \$)*	100	95	73	99	92	76	-5,5 %
Rémunération directe totale moyenne des MHDV de Cenovus (en milliers de \$)⁽²⁾	4 509	4 139	4 000	4 071	3 771	3 072	s.o.

Notes :

* Source : Bloomberg

1) Le taux de croissance annuel composé indiqué est celui de la période allant du 31 décembre 2013 au 31 décembre 2018.

2) Moyenne, pour les membres de la haute direction visés indiqués par Cenovus dans l'année respective de déclaration, du total des sommes indiquées dans les colonnes « Salaire », « Attributions fondées sur des actions », « Attributions fondées sur des options » et « Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres - Plans incitatifs annuels » du *Tableau sommaire de la rémunération* de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction en vue de l'assemblée annuelle des actionnaires de Cenovus tenue dans l'année suivant la date indiquée.

TABLEAUX DE LA RÉMUNÉRATION

Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau qui suit indique la rémunération versée à nos MHDV pour les exercices clos les 31 décembre 2016, 2017 et 2018.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (\$)	Attributions fondées sur des actions ¹⁾ (\$)	Attributions fondées sur des options ²⁾ (\$)	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres	Valeur du régime de retraite ⁴⁾ (\$)	Autre rémunération ⁵⁾ (\$)	Rémunération totale (\$)
					Plans incitatifs annuels ³⁾ (\$)			
Alexander J. Pourbaix Président et chef de la direction	2018	1 000 000	2 249 993	2 250 000	880 000	82 667	95 825	6 558 485
	2017 ⁶⁾	155 303	3 249 994 ⁷⁾	2 250 001	122 740	6 667	10 939	5 795 644
	2016	-	-	-	-	-	-	-
Jonathan M. McKenzie ⁸⁾ Vice-président directeur et chef des finances	2018	460 938	2 249 998	1 249 999	402 324	33 334	1 059 185 ⁹⁾	5 455 778
	2017	-	-	-	-	-	-	-
	2016	-	-	-	-	-	-	-
Harbir S. Chhina Vice-président directeur et chef de la technologie	2018	650 000	747 498	747 498	444 080	261 925	91 085	2 942 086
	2017	650 000	725 344	759 309	391 300	243 929	91 085	2 860 967
	2016	650 000	965 023	948 522	390 739	233 672	86 114	3 274 070
J. Drew Zieglsangberger Vice-président directeur, Activités en amont	2018	547 144	599 999	599 998	413 270	346 608	77 268	2 584 287
	2017	457 833	447 214	476 314	254 733	218 330	74 326	1 928 750
	2016	423 667	594 989	595 007	234 508	135 169	72 212	2 055 552
Alan C. Reid Vice-président directeur, Participation des parties prenantes, sécurité, services juridiques et chef du contentieux	2018	497 765	649 996	649 998	356 200	273 401	77 981	2 505 341
	2017	437 500	447 214	476 314	259 308	184 615	74 979	1 879 930
	2016	413 333	594 989	595 007	228 144	138 305	71 010	2 040 788
Ivor M. Ruste (à la retraite) ¹⁰⁾ Ancien vice-président directeur et chef des finances	2018	196 667	294 999	294 998	-	82 441	40 537	909 642
	2017	590 000	719 663	594 241	377 600	248 881	89 754	2 620 139
	2016	590 000	957 465	742 320	472 000	232 992	90 130	3 084 907

Notes :

- 1) La juste valeur des attributions fondées sur des actions à la date d'attribution est calculée selon le cours d'une action ordinaire à la date d'attribution des UAP, des UAI et des UAD. La méthode utilisée pour calculer la juste valeur des attributions fondées sur des actions est la même que celle utilisée pour la valeur calculée aux fins comptables.
- 2) La juste valeur des attributions fondées sur des options à la date d'attribution est calculée au moyen du modèle d'évaluation de Black-Scholes-Merton pour les options. Les attributions fondées sur des options en 2018 de M. McKenzie ont été octroyées le 5 avril 2018. La date d'attribution de toutes les autres attributions fondées sur des options de 2018 est le 27 février 2018. Les hypothèses et la juste valeur pour les options à leurs dates d'attribution respectives sont indiquées ci-après. La méthode utilisée pour calculer la juste valeur des attributions fondées sur des options est la même que celle utilisée pour la valeur calculée aux fins comptables.

Date d'attribution	27 février 2018	5 avril 2018
Cours des actions ordinaires	9,48 \$	11,01 \$
Volatilité	28,40 %	28,73 %
Durée prévue	4,5 ans	4,5 ans
Taux sans risque	1,89 %	1,94 %
Juste valeur à la date d'attribution	2,28 \$	3,14 \$

- 3) Les montants indiqués sous Plans incitatifs annuels comprennent le montant des primes de rendement annuelles gagnées par les MHDV au cours de l'année indiquée.
- 4) La valeur du régime de retraite représente la variation attribuable à des éléments rémunérateurs indiquée dans la colonne *Variation attribuable à des éléments rémunérateurs* du *Tableau du régime de retraite à prestations définies* ou du *Tableau du régime de retraite à cotisations définies*. En ce qui a trait au régime de retraite PD : la valeur du régime de retraite comprend la rente provisionnelle gagnée au cours de l'année, ajustée pour tenir compte des gains et des pertes sur l'obligation totale au titre des prestations définies du MHDV lorsque les gains réels diffèrent de ceux qui ont été estimés; les valeurs du régime de retraite déclarées chaque année varient en raison des variations du taux d'actualisation sous-jacent et d'autres hypothèses; et les montants indiqués ne tiennent pas compte des paiements versés au MHDV pendant l'année en question.
- 5) Autre rémunération correspondant à l'allocation annuelle (39 600 \$), à un stationnement, à des services de planification financière et de retraite, au versement par la société d'une cotisation équivalente à la cotisation personnelle à un plan d'investissement jusqu'à concurrence de cinq pour cent du salaire de base, à des services de santé et bien-être.
- 6) M. Pourbaix a été nommé président et chef de la direction de Cenovus le 6 novembre 2017. Par conséquent, sa rémunération pour 2017 représente la rémunération pour une période d'environ deux mois. M. Pourbaix n'est pas rémunéré pour ses services à titre d'administrateur de Cenovus.
- 7) Les attributions fondées sur des actions de M. Pourbaix pour 2017 comprennent une attribution unique d'UAD, dont la juste valeur à la date d'attribution était d'environ 1 000 000 \$ et qui constituait une attribution spéciale à l'embauche de M. Pourbaix par Cenovus, ainsi qu'une attribution d'UAP d'une juste valeur d'environ 2 250 000 \$ à la date d'attribution.
- 8) M. McKenzie s'est joint à Cenovus le 5 avril 2018 et a été nommé vice-président directeur et chef des finances de Cenovus le 1^{er} mai 2018. Par conséquent, sa rémunération pour 2018 représente la rémunération pour une période d'environ neuf mois. Les attributions fondées sur des actions de M. McKenzie pour 2018 comprennent une attribution unique d'UAI, dont la juste valeur à la date d'attribution était d'environ 1 000 000 \$ et qui constituait une attribution spéciale à l'embauche de M. McKenzie par Cenovus, ainsi qu'une attribution d'UAP d'une juste valeur d'environ 1 250 000 \$ à la date d'attribution.
- 9) M. McKenzie a reçu une prime d'embauche unique de 1 000 000 \$ au moment de son embauche par Cenovus.
- 10) M. Ruste a pris sa retraite à titre de vice-président directeur et de chef des finances de Cenovus le 30 avril 2018.

Attributions fondées sur des options et attributions fondées sur des actions en cours

Le tableau suivant contient certains renseignements sur les attributions fondées sur des options et les attributions fondées sur des actions en cours pour les MHDV au 31 décembre 2018. Pour obtenir d'autres précisions, veuillez vous reporter à la rubrique *Structure du programme de rémunération de la haute direction – Incitatifs à long terme* de la présente circulaire.

Nom	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS					ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées ¹⁾	Date d'attribution initiale	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées ²⁾ (\$)	Nombre d'actions ou d'unités non acquises ³⁾	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions non acquises ⁴⁾ (\$)	Valeur marchande des attributions fondées sur des actions (non payées ou distribuées) ⁵⁾ (\$)
Alexander J. Pourbaix	714 286	7 nov. 2017	14,27	07 nov. 2024	-	402 797	3 866 851	687 638
	986 842	27 févr. 2018	9,48	27 févr. 2025	118 421			
Jonathan M. McKenzie	398 089	5 avril 2018	11,01	5 avril 2025	-	207 086	1 988 028	-
Harbir S. Chhina	223 821	21 févr. 2012	38,73	21 févr. 2019	-	180 944	1 737 066	-
	210 358	20 févr. 2013	32,76	20 févr. 2020	-			
	245 731	19 févr. 2014	28,37	19 févr. 2021	-			
	245 731	23 févr. 2015	22,22	23 févr. 2022	-			
	245 731	2 mai 2016	19,89	2 mai 2023	-			
	245 731	4 avril 2017	14,95	4 avril 2024	-			
	327 850	27 févr. 2018	9,48	27 févr. 2025	39 342			
J. Drew Zieglgansberger	60 977	21 févr. 2012	38,73	21 févr. 2019	-	126 503	1 214 429	151 373
	72 816	20 févr. 2013	32,76	20 févr. 2020	-			
	96 158	19 févr. 2014	28,37	19 févr. 2021	-			
	62 849	23 févr. 2015	22,22	23 févr. 2022	-			
	154 147	2 mai 2016	19,89	2 mai 2023	-			
	154 147	4 avril 2017	14,95	4 avril 2024	-			
	263 157	27 févr. 2018	9,48	27 févr. 2025	31 579			
Alan C. Reid	35 873	21 févr. 2012	38,73	21 févr. 2019	-	131 872	1 265 975	160 723
	56 638	20 févr. 2013	32,76	20 févr. 2020	-			
	96 158	19 févr. 2014	28,37	19 févr. 2021	-			
	62 849	23 févr. 2015	22,22	23 févr. 2022	-			
	154 147	2 mai 2016	19,89	2 mai 2023	-			
	154 147	4 avril 2017	14,95	4 avril 2024	-			
	285 087	27 févr. 2018	9,48	27 févr. 2025	34 210			
Ivor M. Ruste (à la retraite)	172 170	21 févr. 2012	38,73	21 févr. 2019	-	131 561	1 262 987	206 947
	161 812	20 févr. 2013	32,76	20 févr. 2020	-			
	192 311	19 févr. 2014	28,37	19 févr. 2021	-			
	192 311	23 févr. 2015	22,22	23 févr. 2022	-			
	192 311	2 mai 2016	19,89	2 mai 2023	-			
	192 311	4 avril 2017	14,95	4 avril 2024	-			
	129 385	27 févr. 2018	9,48	27 févr. 2025	15 526			

Notes :

- 1) Le nombre de titres sous-jacents aux options non exercées comprend à la fois les options acquises et les options non acquises.
- 2) La valeur des options dans le cours non exercées est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2018, qui était de 9,60 \$.
- 3) Le nombre d'actions ou d'unités d'actions non acquises comprend le nombre d'UAP attribuées aux MHDV en 2016, en 2017 et en 2018 ainsi que le nombre d'équivalents en dividendes crédités en 2016, en 2017 et en 2018 associés à ces UAP attribuées, arrondis à la prochaine unité entière. Les UAP et les équivalents en dividendes connexes deviennent admissibles à l'acquisition si le RTA relatif pour les attributions d'UAP en cours est atteint, comme il est indiqué à la rubrique *Incitatifs à long terme* de la section *Structure du programme de rémunération des membres de la haute direction* de la présente circulaire, et peuvent ne pas devenir admissibles à l'acquisition et peuvent être annulés. Les UAI et les équivalents en dividendes connexes sont acquis après trois ans conformément aux dispositions de leurs conventions d'attribution respectives.
- 4) La valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions non acquises prend pour hypothèse que le rendement cible a été atteint et est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2018, qui était de 9,60 \$, et le nombre réel d'unités (sans qu'il ne soit arrondi).
- 5) La valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions, acquises non payées ou distribuées représente les montants au titre des plans incitatifs annuels versés sous forme d'UAD à M. Ruste pour 2009, à M. Zieglgansberger et à M. Reid à leur promotion et à M. Pourbaix lors de son embauche, et est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2018, qui était de 9,60 \$.

Attributions en vertu d'un plan incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Le tableau suivant indique la valeur des attributions fondées sur des options et des attributions fondées sur des actions acquises au cours de 2018 pour chacun des MHDV et la valeur de la rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres gagnée par chacun des MHDV en 2018.

Nom	Attributions fondées sur des options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ¹⁾ (\$)	Attributions fondées sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ²⁾ (\$)	Rémunération en vertu d'un plan d'incitatifs non fondée sur des titres de capitaux propres – Valeur gagnée au cours de l'exercice ³⁾ (\$)
Alexander J. Pourbaix	-	-	880 000
Jonathan M. McKenzie ⁴⁾	-	-	402 324
Harbir S. Chhina	-	-	444 080
J. Drew Zieglgansberger	-	124 719	413 270
Alan C. Reid	-	124 719	356 200
Ivor M. Ruste (à la retraite) ⁵⁾	-	-	-

Notes :

- 1) La valeur acquise au cours de l'exercice est calculée en supposant que le MHDV a exercé les attributions fondées sur des options à la date de leur acquisition.
- 2) La valeur acquise au cours de l'exercice est calculée au moyen de la multiplication du nombre d'UAP et d'UAI acquises par le cours de clôture au 29 décembre 2017 des actions ordinaires à la TSX, qui était de 11,48 \$.
- 3) Comprend le montant des primes de rendement annuelles que les MHDV ont gagnées en 2018 et qui ont été versées en 2019.
- 4) M. McKenzie a reçu des attributions fondées sur des options le 5 avril 2018. Aucune de ces attributions n'a été acquise en 2018.
- 5) M. Ruste a pris sa retraite en tant que vice-président directeur et chef des finances de Cenovus le 30 avril 2018.

Tableau du régime de retraite à prestations définies

Le tableau suivant indique les prestations annuelles estimatives, l'obligation au titre des prestations définies et les variations attribuables à des éléments rémunérateurs et non rémunérateurs aux termes du régime PD.

Nom	Nombre d'années décomptées	Prestations annuelles payables (\$)		Valeur actuelle d'ouverture de l'obligation au titre des prestations définies ¹⁾ (\$)	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs ²⁾ (\$)	Variation attribution à des éléments non rémunérateurs ³⁾ (\$)	Valeur actuelle de clôture de l'obligation au titre des prestations définies ¹⁾ (\$)
		À la fin de l'exercice	À 65 ans				
Alexander J. Pourbaix ⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-
Jonathan M. McKenzie ⁵⁾	-	-	-	-	-	-	-
Harbir S. Chhina	9,0833 ⁶⁾	165 316	276 032	2 179 644	261 925	49 400	2 490 969
J. Drew Zieglgansberger	9,0833 ⁶⁾	97 302	328 505	1 227 726	346 608	128 596	1 702 930
Alan C. Reid	9,0833 ⁶⁾	90 969	140 209	1 328 824	273 401	176 523	1 778 748
Ivor M. Ruste (à la retraite) ⁷⁾	8,4166 ⁶⁾⁷⁾	131 047	131 047	2 108 971	82 441	76 599	2 268 011

Notes :

- 1) L'obligation au titre des prestations définies (au sens de l'Annexe 51-102A6 *Déclaration de la rémunération des membres de la haute direction*) à la date indiquée est calculée au moyen de la même méthode et des mêmes hypothèses que celles indiquées dans la note annexée aux états financiers consolidés de Cenovus.
- 2) Représente la rente gagnée prévisionnelle pour les années de service durant l'année (coût du service) après déduction des cotisations de l'employé, ajustée pour tenir compte des gains ou des pertes à l'égard de la totalité de l'obligation au titre des prestations définies du MHDV lorsque les gains réels et estimés sont différents. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des paiements versés au MHDV durant l'année.
- 3) Comprend l'intérêt sur l'obligation au titre des prestations définies pour la période, les cotisations des employés majorées des variations du taux d'actualisation, du taux d'inflation et autres résultats nets au 31 décembre 2018.
- 4) M. Pourbaix a commencé à participer au régime CD le 1^{er} décembre 2017; par conséquent, M. Pourbaix ne participe pas au régime PD, et la valeur de son régime de retraite figure plutôt dans le *Tableau du régime de retraite à cotisations définies* dans cette section.
- 5) M. McKenzie a commencé à participer au régime CD le 1^{er} mai 2018; par conséquent, M. McKenzie ne participe pas au régime PD, et la valeur de son régime de retraite figure plutôt dans le *Tableau du régime de retraite à cotisations définies* dans cette section.
- 6) En date du 1^{er} juillet 2012, le MHDV a choisi de se prévaloir de la nouvelle option du régime PD, avec droit à pension pour services passés jusqu'au 1^{er} décembre 2009. Le droit à pension pour services passés a été neutralisé par une remise des cotisations de l'employeur au régime CD.
- 7) M. Ruste a pris sa retraite comme vice-président directeur et chef des finances de Cenovus le 30 avril 2018.

Tableau du régime de retraite à cotisations définies

Le tableau suivant indique la variation de la valeur des avoirs du régime CD en 2018.

Nom	Valeur accumulée au début de l'exercice (\$)	Éléments rémunérateurs ¹⁾ (\$)	Valeur accumulée à la fin de l'exercice ²⁾ (\$)
Alexander J. Pourbaix ³⁾	6 668	82 667	86 479
Jonathan M. McKenzie ⁴⁾	-	33 334	32 220
Harbir S. Chhina ⁵⁾	556 970	-	553 180
J. Drew Zieglgansberger ⁵⁾	238 554	-	234 170
Alan C. Reid ⁵⁾	284 940	-	282 358
Ivor M. Ruste (à la retraite) ⁵⁾⁶⁾	311 764	-	-

Notes :

- 1) Cotisations de l'employeur en 2018.
- 2) Comprend les gains sur placement en 2018.
- 3) M. Pourbaix a commencé à participer au régime CD le 1^{er} décembre 2017.
- 4) M. McKenzie a commencé à participer au régime CD le 1^{er} mai 2018.
- 5) En date du 1^{er} juillet 2012, MM. Ruste, Zieglgansberger, Chhina et Reid ont choisi de participer au régime PD, avec un droit à pension pour services passés à compter du 1^{er} décembre 2009 et accumulent des prestations de retraite aux termes du régime PD. Par conséquent, Cenovus ne cotise plus au régime CD pour le compte de ces personnes.
- 6) M. Ruste a pris sa retraite comme vice-président directeur et chef des finances de Cenovus le 30 avril 2018.

Versements en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

Nous avons conclu des ententes en cas de changement de contrôle avec chacun de nos MHDV. De plus, nos MHDV sont traités comme tous les autres employés au moment d'un changement de contrôle pour ce qui est des UAP et des UAI, tel qu'il est précisé dans la convention d'attributions applicable. Pour ce qui est des options, les ententes en cas de changement de contrôle prévoient que les MHDV ont la possibilité d'exercer leurs options à la première éventualité entre la date d'expiration des options ou 24 mois suivant la date de cessation d'emploi. Cenovus n'a pas conclu avec nos MHDV d'autres ententes prévoyant la détermination préalable de paiements dans le cadre de la cessation d'emploi; tout paiement particulier lié au congédiement sans motif valable serait établi au moment du congédiement à la lumière des principes établis en common law.

Versements en cas de changement de contrôle

Les ententes en cas de changement de contrôle qui ont été conclues avec nos MHDV prévoient que deux événements distincts doivent se produire pour que soient versées des indemnités de cessation d'emploi en cas d'un changement de contrôle. Tout d'abord, il doit survenir un « changement de contrôle » au sens de l'entente. En deuxième lieu, l'emploi du membre de la haute direction doit prendre fin (autrement que pour un motif valable, une invalidité, un départ à la retraite ou un décès), ce qui comprendrait une cessation d'emploi par le membre de la haute direction pour certaines raisons déterminées, comme une réduction importante de ses responsabilités ou de son salaire et de ses avantages sociaux.

Les ententes en cas de changement de contrôle conclues avec tous nos MHDV prévoient les indemnités de cessation d'emploi suivantes si les deux événements se produisent (c.-à-d. un changement de contrôle et la cessation d'emploi) :

- Une indemnité de cessation d'emploi sous forme de somme forfaitaire représentant le montant du salaire et des primes pour une période de 24 mois en fonction de la moyenne des primes versées au MHDV au cours de la dernière période de trois ans.
- Les éléments de rémunération supplémentaires, qui comprennent le versement par la société d'une cotisation équivalente à la cotisation personnelle à un plan d'investissement, des services de planification financière et de retraite et des services de santé et de bien-être pendant 24 mois.
- Les ILT (options, UAP et UAI) sont acquis conformément aux conditions de leur convention d'attribution respective, de la façon suivante : toutes les options sont immédiatement acquises et peuvent être exercées pendant une période de 24 mois ou à la date d'expiration de ces options, selon la date la plus rapprochée; les UAI sont acquises immédiatement et sont payées; les UAP sont acquises immédiatement et sont payées, et le nombre d'UAP acquises est calculé en fonction d'un coefficient multiplicateur de rendement d'une fois le nombre d'UAP attribuées, sauf si un autre coefficient multiplicateur de rendement a déjà été établi.
- Les prestations de retraite continuent de s'accumuler sur une période de 24 mois.

Ententes sur les attributions incitatives à long terme

Pour les employés qui ne sont pas parties à une entente en cas de changement de contrôle, les modalités des conventions d'attribution applicables à chaque type d'ILT, au moment d'un changement de contrôle, s'appliqueront de sorte que les options seront immédiatement acquises et les UAP deviendront admissibles et seront immédiatement acquises en fonction de la cible, ce qui signifie que le nombre maximal d'UAP ne sera pas acquis, mais que ce sera plutôt le nombre d'UAP attribuées qui le sera relativement à toute attribution d'UAP pour une période de rendement à l'égard de laquelle un coefficient multiplicateur de rendement n'a pas encore été déterminé.

Tableau des versements en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

Le tableau suivant indique les paiements supplémentaires estimatifs, les sommes à payer et les avantages sociaux qui auraient été versés à chacun des MHDV aux termes des ententes en cas de changement de contrôle conclues entre la société et chaque MHDV, et aux termes du régime d'options sur actions, de notre plan d'UAP et de notre plan d'UAI par suite des événements déclencheurs décrits ci-dessous, dans chaque cas en présumant que l'événement s'est produit le 31 décembre 2018.

Le tableau ne comprend pas la valeur des paiements, des sommes à payer et des avantages sociaux qui étaient déjà offerts aux MHDV au 31 décembre 2018, tels que les options, UAP et UAI déjà acquises à cette date. Il n'existe au 31 décembre 2018 aucune autre entente entre la société et un de nos MHDV qui prévoit des paiements supplémentaires, des sommes à payer ou des avantages en cas de cessation d'emploi (volontaire, involontaire ou déguisée), de démission ou de retraite. L'entente en cas de changement de contrôle intervenue entre la société et M. Ruste a pris fin lorsqu'il a quitté son poste de vice-président directeur et chef des finances de la société le 30 avril 2018 pour prendre sa retraite.

Nom	Événement déclencheur	Paiement (\$)	Incitatifs à long terme ¹⁾ (\$)	Total (\$)
Alexander J. Pourbaix	Congédiement sans motif valable ²⁾³⁾	-	-	-
	Congédiement pour motif valable ⁴⁾	-	-	-
	Changement de contrôle	4 406 200 ⁵⁾	3 985 272	8 391 472
	Retraite/démission ⁶⁾	-	-	-
Jonathan M. McKenzie	Congédiement sans motif valable ²⁾³⁾	-	-	-
	Congédiement pour motif valable ⁴⁾	-	-	-
	Changement de contrôle	2 480 400 ⁵⁾	1 988 028	4 468 428
	Retraite/démission ⁶⁾	-	-	-
Harbir S. Chhina	Congédiement sans motif valable ²⁾³⁾	-	-	-
	Congédiement pour motif valable ⁴⁾	-	-	-
	Changement de contrôle	3 590 795 ⁷⁾	1 776 408	5 367 203
	Retraite/démission ⁶⁾	-	-	-
J. Drew Zieglgansberger	Congédiement sans motif valable ²⁾³⁾	-	-	-
	Congédiement pour motif valable ⁴⁾	-	-	-
	Changement de contrôle ⁷⁾	2 433 474 ⁷⁾	1 246 008	3 679 482
	Retraite/démission ⁶⁾	-	-	-
Alan C. Reid	Congédiement sans motif valable ²⁾³⁾	-	-	-
	Congédiement pour motif valable ⁴⁾	-	-	-
	Changement de contrôle	1 926 740 ⁷⁾	1 300 185	3 226 925
	Retraite/démission ⁶⁾	-	-	-

Notes :

- 1) On calcule la valeur des incitatifs à long terme en multipliant le nombre d'options qui seraient acquises au moment d'un changement de contrôle par la différence entre le prix d'attribution et 9,60 \$, soit le cours de clôture d'une action ordinaire à la TSX le 31 décembre 2018, et en ajoutant à ce produit le nombre d'UAP et d'UAI qui seraient acquises au moment d'un changement de contrôle multiplié par 9,60 \$, soit le cours de clôture d'une action ordinaire à la TSX le 31 décembre 2018. Aucune acquisition n'est devancée lorsqu'il se produit d'autres événements déclencheurs énumérés.
- 2) Représente le congédiement du MHDV par Cenovus autrement que pour un motif valable.
- 3) Hormis les ententes en cas de changement de contrôle, la société n'a pas conclu avec les MHDV d'entente qui prévoit la détermination préalable de tout paiement dans le cadre d'une cessation d'emploi; tout paiement particulier dans le cadre d'un congédiement sans motif valable serait déterminé au moment de la cessation d'emploi, conformément aux principes de common law.
- 4) Représente le congédiement du MHDV par Cenovus pour un motif valable.
- 5) Comprend la valeur supplémentaire des prestations de retraite. M. Pourbaix et M. McKenzie seraient rémunérés en fonction d'une période supplémentaire de 24 mois de service ouvrant droit à pension au titre du régime CD. La valeur supplémentaire de la rente de la retraite forfaitaire correspond à huit pour cent du salaire de base annuel majoré d'une prime (plafonnée à 40 pour cent du salaire de base) au cours de la période de 24 mois de service supplémentaires.
- 6) Représente le départ à la retraite volontaire ou la démission volontaire du MHDV.
- 7) Comprend la valeur supplémentaire des prestations de retraite. Les gains ouvrant droit à pension au cours de la période de 24 mois sont fondés sur le salaire de base annuel, majoré de la moyenne de la prime de rendement annuelle (plafonnée à 40 pour cent du salaire) au cours de la période de trois ans précédant le changement de contrôle et la cessation d'emploi. Le facteur de réduction en cas de retraite anticipée applicable aux termes du régime de retraite complémentaire canadien de Cenovus Energy Inc. est calculé à l'âge que le dirigeant aurait atteint le 31 décembre 2020. Cette valeur supplémentaire de la rente de retraite forfaitaire correspond à la différence entre les valeurs actualisées actuarielles des prestations de retraite du dirigeant, comme elles sont modifiées, moins les prestations de retraite accumulées, non modifiées, en utilisant la valeur de rachat à l'égard du régime PD au 31 décembre 2018. Les taux d'actualisation utilisés sont de 3,2 pour cent pendant 10 ans et de 3,4 pour cent par la suite.

Statut de l'actionnariat des membres de la haute direction

Les lignes directrices sur l'actionnariat des membres de la haute direction de Cenovus sont exposées à la rubrique *Lignes directrices sur l'actionnariat des membres de la direction* à la rubrique *Analyse de la rémunération – Gouvernance en matière de rémunération* de la présente circulaire. Le tableau qui suit présente les lignes directrices sur l'actionnariat et la valeur des avoirs en actions détenues en propriété véritable des membres de la haute direction visés actuels au 1^{er} mars 2019, sauf indication contraire. La valeur utilisée pour calculer les avoirs en actions détenues en propriété véritable est le prix d'achat pondéré moyen dans le cas des achats d'actions et le prix d'attribution pondéré moyen dans le cas des avoirs en UAD. L'utilisation du prix d'achat et/ou d'attribution permet de refléter plus exactement la valeur du choix de placement véritable de chaque MHDV en matière d'actionnariat de Cenovus, comparativement à la valeur actuelle de leur placement antérieur.

Tableau récapitulatif de l'actionnariat des membres de la haute direction			
Nom	Lignes directrices sur l'actionnariat	Valeur des avoirs en actions détenues en propriété véritable en fonction du prix d'achat (Multiple de l'actionnariat)¹⁾	État²⁾
Alexander J. Pourbaix	6,0 fois le salaire de base annuel	9 244 694 \$ (9,24)	En conformité
Jonathan M. McKenzie	3,0 fois le salaire de base annuel	448 481 \$ (0,71)	En conformité
Harbir S. Chhina	3,0 fois le salaire de base annuel	12 613 768 \$ (19,40)	En conformité
J. Drew Zieglansberger	3,0 fois le salaire de base annuel	1 325 302 \$ (2,20)	En conformité
Alan C. Reid	3,0 fois le salaire de base annuel	1 120 399 \$ (2,15)	En conformité

Notes :

- 1) La valeur des avoirs en actions détenues en propriété véritable a été déterminée au moyen du prix d'achat pondéré moyen dans le cas des actions ordinaires ou du prix d'attribution pondéré moyen dans le cas des UAD. Ces valeurs ne comprennent pas les actions ordinaires acquises depuis le 31 décembre 2018 par suite du versement par la société de cotisations équivalentes aux cotisations personnelles au plan d'investissement de la société.
- 2) M. Pourbaix a jusqu'au 6 novembre 2019 pour atteindre le seuil des lignes directrices de 6,0 fois le salaire de base annuel. MM. McKenzie, Zieglansberger et Reid ont jusqu'au 5 avril 2023, 2 juin 2021 et 1^{er} septembre 2021, respectivement, pour atteindre le seuil des lignes directrices de 3,0 fois le salaire de base annuel.

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

À la date de la présente circulaire, aucun administrateur, membre de la haute direction ou employé, actuel ou proposé de Cenovus, aucun ancien administrateur, membre de la haute direction ou employé de Cenovus, ni aucune personne ayant de liens avec l'un d'eux n'a, ou n'a eu, à quelque moment que ce soit en 2018, une dette envers Cenovus ou ses filiales, dans le cadre d'une souscription de titres de Cenovus ou autrement

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

À l'intention des actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée, nous avons pris des arrangements pour la webdiffusion en direct de l'assemblée. Il sera possible d'obtenir les détails sur la façon dont les actionnaires peuvent écouter les délibérations (en anglais) au moyen de la webdiffusion sur notre site Web à l'adresse cenovus.com; un communiqué de presse sera également publié avant l'assemblée. Nos renseignements financiers figurent dans nos états financiers consolidés audités et notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Conformément aux lois du Canada, les propositions d'actionnaires ne peuvent être examinées à l'assemblée annuelle des actionnaires que si elles sont présentées avant une certaine date. La date limite à laquelle Cenovus doit recevoir les propositions des actionnaires en vue de l'assemblée annuelle des actionnaires de Cenovus devant avoir lieu en 2020 est le 30 novembre 2019. Toutes les propositions doivent être transmises par courrier recommandé au secrétaire général (*Corporate Secretary*) de Cenovus Energy Inc., au 500 Centre Street S.E., P.O. Box 766, Calgary (Alberta) T2P 0M5.

Il est possible d'obtenir d'autres renseignements sur Cenovus, y compris l'information financière présentée dans nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et notre rapport de gestion connexe sur SEDAR à l'adresse sedar.com, sur EDGAR à l'adresse sec.gov et sur notre site Web à l'adresse cenovus.com. L'information sur notre site Web ou liée à notre site Web, même si elle est mentionnée dans la présente circulaire n'en fait pas partie. Vous pouvez également transmettre votre demande pour obtenir des exemplaires de nos états financiers et de notre rapport de gestion au secrétaire général (*Corporate Secretary*) de Cenovus Energy Inc., au 500 Centre Street S.E., P.O. Box 766, Calgary (Alberta) T2P 0M5.

Si vous avez des questions sur l'information figurant dans la présente circulaire ou si vous avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, veuillez communiquer avec notre conseiller stratégique aux actionnaires et agent de sollicitation de procurations, Kingsdale Advisors, sans frais en Amérique du Nord en composant le 1 888 518-6554 ou en envoyant un courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.



**130 King Street West, Suite 2950, P.O. Box 361
Toronto (Ontario) M5X 1E2**

Numéro sans frais au Canada : 1 888 518-6554

Numéro pour les appels à frais virés à l'extérieur de l'Amérique du Nord : 1 416 867-2272

Courriel : contactus@kingsdaleadvisors.com

Le contenu de la présente circulaire et son envoi ont été approuvés par le conseil.

/s/ Gary F. Molnar

Gary F. Molnar
Secrétaire général

Calgary (Alberta)
Le 1^{er} mars 2019

ANNEXE A PROPOSITION D'ACTIONNAIRE

La proposition d'actionnaire a été soumise par le Fonds de Solidarité des Travailleurs du Québec (FTQ) aux fins d'examen à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2019 :

Il est résolu :

Que Cenovus Energy Inc. (« Cenovus ») établisse et publie des cibles de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) à fondement scientifique, qui sont conformes à l'objet de l'Accord de Paris¹ visant à limiter l'élévation des températures moyennes mondiales à moins de 2 degrés Celsius par rapport au niveau préindustriel. Ces cibles devraient traiter les émissions directes et indirectes de méthane et autres GES provenant des activités de Cenovus à moyen et long termes. Elles devraient être quantitatives, révisées périodiquement, et les progrès réalisés à l'égard des cibles devraient être annoncés aux actionnaires chaque année.

Déclaration à l'appui de la résolution :

Le secteur pétrolier et gazier émet une partie considérable du total des émissions GES du Canada. Compte tenu du virage mondial vers un avenir à faible émission de carbone et de l'engagement du Canada à réduire les émissions GES aux termes de l'Accord de Paris, le secteur pétrolier et gazier fait face à des risques et à des débouchés de transition possiblement considérables associés au climat, lesquels sont engendrés notamment par les facteurs suivants :

- les politiques et règlements sur le climat;
- l'évolution de la demande du marché et de l'accès;
- l'innovation et le développement technologiques.

Les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (IFCL) du Conseil de stabilité financière offrent aux sociétés un cadre clair pour expliquer publiquement comment elles évaluent et gèrent les risques et débouchés liés au climat. Des investisseurs de partout dans le monde, qui ont plus de 30 billions de dollars américains en actifs sous gestion, ont demandé aux grandes sociétés qui émettent des GES de modifier leurs rapports pour tenir compte des recommandations du IFCL et de prendre des mesures pour réduire les émissions GES dans la chaîne de valeur². Parmi les recommandations du IFCL l'on trouve la divulgation des cibles pour les principales mesures de climat, telles que les émissions GES et le rendement par rapport à ces cibles.

Bien que Cenovus déclare qu'elle « a depuis longtemps reconnu l'importance d'évaluer et de gérer les risques liés aux changements climatiques³ », la communication de ses cibles de réduction d'émissions GES est incohérente, ce qui a créé de l'incertitude chez les investisseurs quant à la façon dont les risques liés au climat sont gérés. Dans son rapport sur la responsabilité d'entreprise de 2016, Cenovus a mentionné une cible quantitative représentant « une réduction de 33 pour cent du niveau d'intensité de l'ensemble de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) en amont d'ici 2026, comparativement à nos niveaux en janvier 2016 ». Cependant, ce rapport ne mentionne pas cette cible dans son rapport sur la responsabilité d'entreprise de 2017 ni dans le rapport de 2018 intitulé *Cenovus' Carbon Disclosure*.

Les actionnaires de Cenovus exigent d'avoir des renseignements clairs, cohérents et détaillés sur les projets de la société concernant le virage vers un avenir à faible émission de carbone et sur ses progrès en vue d'atteindre cet objectif. L'établissement et la publication de cibles de réduction d'émissions GES rassureront les investisseurs et assureront une meilleure gestion des relations avec les investisseurs et de l'atténuation des risques liés au climat.

Le conseil recommande de voter CONTRE cette proposition pour les motifs suivants.

Bien que la proposition s'accorde avec les valeurs de Cenovus en matière de rendement environnemental et de réduction du niveau d'intensité des émissions de gaz à effet de serre (« GES »), nous croyons que l'approche suggérée dans la proposition n'est pas la

meilleure pour l'entreprise de Cenovus et elle ne cadre pas non plus avec les efforts que la société déploie pour accroître la valeur de placement pour les actionnaires.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, et tel que le conseil et la direction en ont discuté directement avec un grand nombre d'actionnaires,

¹ Convention internationale adoptée en décembre 2015 en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

² Climate Action 100+. <http://www.climateaction100.org/>.

³ Cenovus Energy (avril 2018). *Cenovus's Carbon Disclosure: Managing climate-related risks*.

notre principale priorité à l'heure actuelle consiste à poursuivre nos efforts pour atteindre notre objectif à l'égard de la dette nette, tout en exerçant nos activités de manière sécuritaire et fiable et en respectant notre engagement à verser des dividendes. À mesure que nous allons de l'avant, compte tenu des priorités à l'égard de l'affectation des capitaux que nous avons communiquées à nos actionnaires, nous continuerons d'améliorer un plan d'affaires rigoureux visant l'augmentation des investissements en capital et, conformément à ce plan, de définir des cibles de rendement environnemental appropriées. Toute cible que nous fixons à l'avenir respectera notre engagement envers une affectation des capitaux rigoureuse, le maintien d'un niveau d'endettement approprié, l'accroissement de la valeur pour les actionnaires et un meilleur rendement.

Cenovus est consciente des préoccupations croissantes à l'échelle mondiale au sujet des effets du changement climatique et fait également sien l'objectif de réduire les émissions GES. Nos actifs liés aux sables pétrolifères sont exploités à un niveau d'intensité d'émissions GES qui figure parmi les meilleurs du secteur et qui est comparable à celui d'un baril moyen de pétrole brut raffiné aux États-Unis. Grâce à l'utilisation de techniques innovantes et technologiques, nous avons déjà réduit les émissions GES par baril dans nos activités liées aux sables pétrolifères d'environ un tiers depuis 2004. La société s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue ayant porté fruit afin de réduire davantage le niveau d'intensité de ses émissions en amont et demeure à l'affût des technologies qui pourraient réduire encore plus le niveau d'émission dans ses activités. Par exemple, nous investissons constamment dans des projets pilotes qui utilisent un procédé assisté par solvants (« PAS ») dans l'exploitation des sables pétrolifères, ce qui, à notre avis, permettrait de réduire considérablement le niveau d'intensité des émissions dans nos activités futures de drainage par gravité au moyen de vapeur si elles sont mises en œuvre commercialement.

Cenovus a toujours évalué, et continuera d'évaluer, son approche concernant la gestion du risque lié au changement climatique en vue de maximiser la valeur pour les actionnaires. Nous utilisons des processus de gestion des risques qui assurent l'intégration du risque lié au changement climatique dans notre stratégie d'entreprise et gérons ce risque dans le cadre de notre programme de gestion des risques liés à l'entreprise. De plus, nous surveillons continuellement notre profil de risque ainsi que les pratiques exemplaires du secteur.

Cenovus publie depuis longtemps de l'information sur le développement durable, notamment les

renseignements sur la gestion du risque lié au changement climatique⁴ qui sont présentés dans son rapport d'avril 2018 intitulé *Carbon Disclosure Report* (le « rapport de 2018 »). Le rapport de 2018 fait état d'une demande future forte pour les ressources en hydrocarbures liquides selon des scénarios qui sont conformes aux objectifs de l'Accord de Paris, qui prévoient que le réchauffement mondial ne devrait pas dépasser deux degrés Celsius. La présentation du rapport de 2018 est conforme aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques du Conseil de stabilité financière. Ce rapport fournit des renseignements clairs et détaillés sur la manière dont Cenovus évalue et gère sa résilience ainsi que les risques et débouchés liés au climat à mesure que le monde se tourne vers un avenir à faible émission de carbone. Nous prévoyons continuer à fournir des renseignements de ce genre dans notre rapport annuel sur la responsabilité d'entreprise.

Pour atteindre le niveau d'engagement prévu dans l'Accord de Paris, il sera impératif d'avoir un plan intégré sur le plan national et mondial, accompagné de politiques visant à orienter les actions des gouvernements, des citoyens et des sociétés, qui devront travailler de concert afin d'obtenir les résultats escomptés. Nous croyons que cette demande est trop exigeante et contraire aux intérêts fondamentaux de la valeur pour les actionnaires, car elle enjoint une entreprise à fixer unilatéralement des cibles en anticipant la manière dont seront respectés les engagements de l'Accord de Paris au niveau national et mondial.

L'Accord de Paris a été ratifié par le gouvernement du Canada, ce qui l'a amené à établir un système de réglementation en vertu du Cadre pancanadien sur la croissance propre et le changement climatique (le « cadre national ») pour respecter son engagement envers l'Accord de Paris.

Aux termes du cadre national, le gouvernement du Canada a reconnu que le plan de leadership sur le climat de l'Alberta aidera le pays à remplir ses obligations aux termes de l'Accord de Paris. Les activités de Cenovus sont assujetties à la législation provinciale qui a été développée dans le cadre de ce plan de leadership et qui est reconnue aux termes du cadre national et, à cet égard, elle respecte la ratification, par le Canada, de l'Accord de Paris et des engagements nationaux s'y rapportant.

Aux termes du plan de leadership sur le climat de l'Alberta, nos activités liées aux sables pétrolifères doivent respecter une cible quantitative réglementée à l'égard des émissions provenant des sables pétrolifères d'environ 56 kg par baril de pétrole produit. Cette cible est établie en fonction du niveau

⁴ <https://www.cenovus.com/responsibility/docs/cenovus-carbon-disclosure.pdf>

- ANNEXE A -

d'intensité des émissions provenant des sables pétrolifères du quartile supérieur par baril et devient de plus en plus stricte avec le temps. Comme société, nous orientons nos activités de manière à atteindre cette cible et avons constamment obtenu un rendement à l'égard du niveau d'intensité des émissions qui figure parmi les meilleurs du secteur et avons généré des crédits pour réduction des émissions grâce à ce rendement. Outre la cible à l'égard des émissions provenant des sables pétrolifères, nous devons respecter une cible quantitative de réduction du méthane de 45 pour cent à l'échelle du secteur, cible obligatoire aux termes du plan de leadership sur le climat de l'Alberta, et orientons également nos activités en vue d'atteindre cette cible. La société est donc déjà assujettie à des cibles quantitatives en matière de réduction du rendement des émissions aux termes de l'Accord de Paris, qui sont conformes au cadre national et au plan de leadership sur le climat de l'Alberta.

Bien que l'esprit de la proposition d'actionnaire soit compatible avec les valeurs de Cenovus et son rendement réel à l'égard du niveau d'intensité des émissions dans ses activités, après avoir discuté de nos priorités avec les actionnaires, le conseil estime que l'établissement de cibles de rendement environnemental, qui a été demandé dans la proposition, n'est pas la démarche idéale ni pour la société ni pour la création de valeur pour les actionnaires. Nous croyons qu'il est préférable que Cenovus se concentre sur ses mesures de rendement environnemental, notamment le niveau d'intensité des émissions GES, conformément aux plans d'affaires dans lesquels les priorités sont une croissance ordonnée et une affectation des capitaux rigoureuse, priorités que la société a promis de respecter à ses actionnaires. C'est pourquoi nous recommandons de voter contre la proposition.

ANNEXE B SOMMAIRE DU PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES PLANS DE RÉMUNÉRATION

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS

Admissibilité Approuvé par les actionnaires en 2009, notre plan d'options sur actions a été créé pour fournir aux employés admissibles un encouragement à atteindre nos objectifs à long terme, pour reconnaître adéquatement les habiletés et le travail des personnes qui contribuent à notre succès et pour recruter et conserver des personnes ayant de l'expérience et des habiletés en leur donnant l'occasion d'acquérir une participation accrue dans le capital de Cenovus. Les administrateurs non salariés de Cenovus ne peuvent pas participer au plan d'options sur actions.

Initiés Le nombre d'actions ordinaires mises de côté en vue de leur émission en tout temps destinées à nos initiés ou à leur avantage (au sens du Guide à l'intention des sociétés de la TSX), aux termes de l'ensemble de nos ententes de rémunération fondée sur des titres, ne peut être supérieur à 10 pour cent du nombre d'actions ordinaires alors en circulation, calculé avant dilution, et le nombre total de nos actions ordinaires émises à des initiés aux termes de l'ensemble de nos ententes de rémunération fondée sur des titres au cours d'une année ne peut être supérieur à 10 pour cent du nombre d'actions ordinaires en circulation, calculé avant dilution.

Administration Le comité RHR est l'administrateur du plan d'options sur actions et a le pouvoir d'interpréter ses modalités et toute entente d'options aux termes de ce plan et peut à son appréciation rattacher des droits à la plus-value d'actions (« DPVA ») jumelés ou des droits de règlement net (« DRN ») aux options. Sous réserve des exigences de la réglementation, les modalités et les restrictions des options attribuées aux termes du plan d'options sur actions seront établies par le comité RHR et figureront dans une convention d'options.

Prix d'exercice Le prix des actions ordinaires qui peuvent être achetées lors de l'exercice des options est fixé par le comité RHR pour chaque option, mais il ne peut être inférieur à la « valeur marchande » des actions ordinaires. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, le conseil a approuvé une modification de la définition de « valeur marchande » pour que celle-ci soit fondée sur un cours moyen pondéré en fonction du volume à une bourse pour les cinq jours de bourse précédents (à condition qu'au moins un lot régulier d'actions ordinaires ait été négocié) plutôt que sur le cours de clôture le jour de l'exercice. Si aucun lot régulier n'a été négocié, la moyenne des cours acheteur et vendeur du jour en question sera utilisée. Cette

modification est conforme aux pratiques de gouvernance exemplaires généralement reconnues, y compris les recommandations de la TSX, car elle est considérée comme moins sensible aux irrégularités sur les opérations que l'utilisation du cours de clôture d'un jour de bourse. L'approbation des actionnaires n'a pas été demandée pour cette modification, puisqu'elle a été approuvée par le conseil, conformément à la disposition portant sur les modifications spécifiques du plan d'options sur actions. Le prix d'exercice des options attribuées avant le 1^{er} janvier 2018 doit représenter au moins le cours des actions ordinaires à la date d'attribution, lequel correspond au cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le dernier jour de bourse précédant la date à laquelle la convention d'options attribuant l'option est conclue ou, si aucune action ordinaire n'a été négociée le jour en question, le jour précédent au cours duquel des actions ordinaires ont été négociées.

Acquisition Le comité RHR a le droit d'établir au moment d'une attribution si une option particulière pourra être exercée en totalité ou en partie à différentes dates ou pour des raisons autres que l'écoulement du temps. Les options sont généralement acquises à hauteur de 30 pour cent au premier anniversaire, de 30 pour cent au deuxième anniversaire et de 40 pour cent au troisième anniversaire de l'attribution.

Expiration Chaque option (à moins qu'elle ne prenne fin de façon anticipée conformément aux modalités et aux restrictions de la convention d'options) peut être exercée au cours d'une période ne dépassant pas sept ans à compter de la date de l'attribution de l'option que le comité RHR peut fixer.

DPVA jumelés Les options peuvent être associées à des DPVA jumelés qui permettent au titulaire d'une option de renoncer au droit d'exercer ses options pour acheter un nombre déterminé d'actions ordinaires et recevoir une somme en espèces ou des actions ordinaires (à notre appréciation) d'un montant correspondant à l'excédent du cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le dernier jour de bourse précédant la date d'exercice du DPVA jumelé sur le prix d'exercice des options, multiplié par le nombre d'actions ordinaires sous-jacentes aux options remises, moins les retenues applicables. Si des DPVA jumelés sont exercés, les droits aux actions ordinaires sous-jacentes sont abandonnés et ce nombre d'actions ordinaires est ajouté aux actions ordinaires mises de côté et peuvent faire l'objet de nouvelles attributions d'options.

Droits de règlement net Les DRN permettent au titulaire d'options, à sa seule appréciation, de

renoncer au droit d'exercer les options pour acheter un nombre déterminé d'actions ordinaires et de recevoir en échange des actions ordinaires. Le titulaire de l'option recevra le nombre d'actions ordinaires dont la valeur correspond au cours de clôture d'une action ordinaire à la TSX le dernier jour de bourse précédant la date de la remise des options et exercera simultanément les DRN connexes, après déduction du prix d'attribution de l'option, multiplié ensuite par le nombre d'options remises, moins les retenues applicables.

Ajustements Des ajustements seront apportés au prix d'exercice d'une option, au nombre d'actions ordinaires remises à un titulaire d'options au moment de l'exercice d'une option et au nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent en tout temps être mises de côté en vue de leur émission suivant des options attribuées aux termes du plan d'options sur actions dans certaines circonstances, comme au moment d'un dividende en actions, d'un fractionnement d'action, d'une recapitalisation, d'une fusion, d'un regroupement ou d'un échange d'actions ordinaires ou d'un autre changement semblable touchant la société.

Cessation des droits À la cessation d'un emploi, les options acquises et les options non acquises qui ne sont pas exercées ou remises à la fin de la période d'exercice en cas de cessation d'emploi seront confisquées. Si un participant prend sa retraite avant d'avoir atteint 60 ans, les options acquises et les options non acquises qui ne sont pas exercées ou remises d'ici la fin de la période d'exercice en cas d'un départ à la retraite seront confisquées. Si un participant décède, les options acquises qui ne sont pas exercées dans les 12 mois de la date de décès seront confisquées.

Incessibilité et absence de droits à titre d'actionnaire Une option peut être exercée uniquement par le titulaire de l'option et ne peut être cédée sauf en cas de décès ou d'invalidité. Aucune disposition du plan d'options sur actions ou d'une convention d'options ne confère ni ne conférera à un titulaire d'options un droit à titre d'actionnaire, à moins qu'il n'acquière ce droit par l'exercice de l'option ou par ailleurs par la détention d'actions ordinaires. Aucune disposition du plan d'options sur actions ou d'une convention d'options ne confère ni ne conférera à un titulaire d'options un droit de rester en poste à titre d'employé de Cenovus ou de l'une ou l'autre de nos filiales.

Période d'interdiction des opérations Si la période d'exercice d'une option prend fin au cours d'une période pendant laquelle l'exercice des options est interdit par Cenovus ou dans les dix jours ouvrables qui suivent une telle période (la « période d'interdiction des opérations »), la période d'exercice de cette option sera alors prolongée jusqu'à une

date qui tombe dix jours ouvrables après le dernier jour de la période d'interdiction des opérations (la « période de prolongation par suite de l'interdiction des opérations »), après quoi, l'option viendra à expiration et prendra fin.

Modifications – approbation du conseil Le conseil peut, en tout temps et de temps à autre, modifier, suspendre ou abandonner le plan d'options sur actions ou y mettre fin en totalité ou en partie; toutefois, la modification, la suspension, l'abandon ou la fin de ce plan ne peuvent, sans le consentement des titulaires d'options, modifier de façon défavorable les droits aux termes d'une option déjà attribuée ni y porter atteinte. Toute modification du plan d'options sur actions doit être approuvée au préalable par la TSX. Le conseil a un certain pouvoir en ce qui a trait à l'approbation de modifications concernant le plan d'options sur actions ou une option particulière sans autre approbation des actionnaires de Cenovus, et notamment, à titre d'exemple, dans les cas suivants :

- i) le report ou, dans le cas d'un changement de contrôle, d'un départ à la retraite, d'un décès ou d'une invalidité, le devancement de la date d'acquisition applicable à une option ou à un groupe d'options;
- ii) la modification des modalités d'acquisition applicables à une option ou à un groupe d'options;
- iii) la modification des dispositions d'extinction du plan d'options sur actions ou d'une option, à la condition que la modification ne prévoit pas une prolongation au-delà de la date d'expiration initiale de cette option;
- iv) le devancement de la date d'expiration d'une option;
- v) l'établissement des dispositions d'ajustement aux termes du plan d'options sur actions. Veuillez vous reporter à la rubrique précédente *Ajustements*;
- vi) la modification des définitions figurant dans le plan d'options sur actions et d'autres modifications de nature administrative;
- vii) la modification des modalités d'exercice d'une option ou d'un DPVA jumelé.

Modifications – approbation des actionnaires L'approbation des actionnaires de Cenovus sera requise dans le cas des modifications qui concernent les aspects suivants :

- i) le devancement de la date d'acquisition applicable à une option ou à un groupe d'options, sauf en cas d'un changement de contrôle, d'un départ à la retraite, d'un décès ou d'une invalidité;

- ii) toute augmentation du nombre d'actions ordinaires mises de côté en vue de leur émission aux termes du plan d'options sur actions;
- iii) toute réduction du prix d'attribution ou annulation et réémission d'options;
- iv) toute prolongation de la durée d'une option au-delà de sa date d'expiration initiale, sauf s'il est permis de le faire aux termes de la période de prolongation par suite de l'interdiction des opérations;
- v) toute augmentation de la durée de la période de prolongation par suite de l'interdiction des opérations;
- vi) l'inclusion discrétionnaire d'administrateurs non salariés à titre de participants admissibles;
- vii) toute provision en ce qui concerne la capacité de transfert ou de cession d'options autrement qu'aux fins de règlement d'une succession;
- viii) les modifications de la disposition portant sur les modifications spécifiques du plan d'options sur actions;
- ix) les modifications conditionnelles à l'approbation des actionnaires en vertu du droit applicable (dont, notamment, les règles, règlements et politiques de la TSX).

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS ET NOS PLANS DE RÉMUNÉRATION FONDÉS SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES

Le tableau qui suit présente certains renseignements sur les plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres de Cenovus au 31 décembre 2018 :

Catégorie de plan	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice des options ou des bons ou droits en circulation (a)	Prix d'exercice moyen pondéré des options, bons et droits en circulation (\$) (b)	Nombre de titres restant à émettre en vertu de plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne (a)) (c)
Plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs de titres	34 484 283	26,29	22 918 496
Plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs de titres	Néant	Néant	Néant
Total	34 484 283	26,29	22 918 496

Le plan d'options sur actions est notre seul plan de rémunération aux termes duquel des titres de capitaux propres ont été autorisés en vue de leur émission. Au 31 décembre 2018, 34 484 283 options au total étaient en cours aux termes du plan d'options sur actions. Depuis 2011, seules les options sur actions assorties de droits de règlement net ont été attribuées.

Au 1^{er} mars 2019, le nombre d'actions ordinaires détenues en propriété véritable par les administrateurs et les membres de la haute direction de Cenovus, le nombre d'actions ordinaires détenues par les employés aux termes des plans d'épargne de Cenovus ainsi que le nombre total d'actions ordinaires mises de côté en vue de leur émission aux termes d'options détenues par des employés totalisaient environ 70 millions d'actions ordinaires, ce qui représente environ 5,72 pour cent des actions ordinaires en circulation. En outre, les administrateurs, les membres de la haute direction et les employés détenaient 1 556 604 UAD, 6 870 855 UAP et 9 868 714 UAI.

Actions mises de côté en vue de leur émission Un maximum de 64 millions d'actions ordinaires ont été mises de côté en vue de leur émission aux termes du plan d'options sur actions, ce qui représente

environ 5,21 pour cent du nombre total d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2018. Il y avait 34 484 283 options en cours aux termes du plan d'options sur actions et 22 918 496 options susceptibles de faire l'objet d'une attribution, ce qui représente environ 2,81 pour cent et 1,87 pour cent, respectivement, du nombre total d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2018. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, un total de 3 949 582 options de Cenovus ont été attribuées, ce qui représente environ 0,32 pour cent du nombre total d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2018. Les actions ordinaires mises de côté à l'égard d'options déjà attribuées qui expirent ou prennent fin sans avoir été entièrement exercées peuvent être mises de côté et peuvent par la suite faire l'objet d'une option.

Taux de dilution du plan d'options sur actions en 2016, en 2017 et en 2018 En 2018, 3 949 582 options ont été attribuées, ce qui représente un taux de dilution de 0,3214 pour cent; en 2017, 3 536 708 options ont été attribuées, ce qui représente un taux de dilution de 0,3208 pour cent; et en 2016, 3 645 550 options ont été attribuées, ce qui représente un taux de dilution de 0,4375 pour cent.

CONSEIL D'ADMINISTRATION – INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL

Notre conseil est responsable d'établir, au moins une fois l'an, si chaque administrateur est indépendant ou non au sens indiqué dans le Règlement 58-101. En règle générale, le conseil considère qu'un administrateur est indépendant s'il n'a aucun lien important, direct ou indirect, avec la société dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il entrave le jugement indépendant de l'administrateur. Dans son examen, le conseil étudie et analyse l'existence, l'importance et l'effet de tous les liens qu'ont les administrateurs avec la société, dont les relations d'affaires, familiales et autres.

M. Daniel, notre président du conseil actuel, est indépendant et, à l'heure actuelle, notre conseil se compose de 12 administrateurs, dont 11 sont indépendants, y compris MM. Rampacek et Taylor, qui quittent le conseil cette année pour prendre leur retraite et ne se présentent pas aux fins d'élection au conseil. M^{me} Kinney, notre nouvelle candidate à l'élection, est aussi indépendante. M. Pourbaix, en tant que président et chef de la direction, n'est pas indépendant et est le seul membre de notre conseil qui est aussi membre de la direction. Chaque comité du conseil, soit le comité d'audit, le comité RHR, le comité CG, le comité des réserves et le comité SER, se compose entièrement d'administrateurs indépendants.

Chez Cenovus, les rôles de président du conseil et de président et chef de la direction sont distincts. Le président du conseil gère les affaires du conseil, notamment en travaillant avec le président et chef de la direction pour assurer l'efficacité des relations entre les administrateurs, les actionnaires, les autres parties intéressées et le public. Une description détaillée des principales responsabilités du président du conseil figure dans les lignes directrices générales du président du conseil d'administration et des présidents des comités, qui peuvent être consultées, en anglais, à l'adresse cenovus.com.

Toutes les réunions du conseil et du comité comprennent une séance à laquelle seuls les administrateurs indépendants assistent, en l'absence de membres de la direction, afin de faciliter la discussion libre et franche entre les administrateurs indépendants.

RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La responsabilité fondamentale de notre conseil est de constituer une équipe de haute direction compétente et de superviser la gestion de l'entreprise en vue d'optimiser la valeur pour les actionnaires et d'assurer, au moyen d'un régime de gouvernance et de contrôle interne approprié, la bonne marche de l'entreprise d'une façon

déontologique et dans le respect des lois. Le mandat du conseil d'administration (le « mandat du conseil ») énonce les responsabilités clés qui incombent au conseil relativement à sa gestion et comprend les responsabilités principales décrites ci-après.

Rendement du chef de la direction Notre conseil nomme le président et chef de la direction et évalue son rendement par rapport à une série d'objectifs de la société convenus d'un commun accord et conçus pour maximiser la valeur de placement des actionnaires.

Plan stratégique Notre conseil est chargé de réviser et d'approuver notre plan stratégique chaque année. La révision annuelle de la stratégie porte sur les objectifs clés du plan stratégique, ainsi que sur les objectifs financiers et opérationnels quantifiables de même que sur les systèmes de reconnaissance, de contrôle et de réduction des principaux risques commerciaux. Notre conseil examine tous les documents ayant trait au plan stratégique avec la direction, en discute avec elle et, tout au long de l'année, reçoit de celle-ci des mises à jour de l'information concernant le plan stratégique. La direction est tenue d'obtenir l'approbation de notre conseil pour toute opération qui pourrait avoir une incidence importante sur notre plan stratégique.

Chaque année, notre conseil organise deux réunions stratégiques distinctes avec la direction. À ces réunions, le conseil, dans une perspective à long terme, aborde avec la direction des questions de haute importance qui peuvent influencer sur notre entreprise. Les réunions aident la direction à préparer l'élaboration du plan stratégique annuel.

Rémunération Notre conseil approuve la rémunération du président et chef de la direction et des membres de la haute direction. Pour obtenir une description de la méthode selon laquelle la rémunération des membres de la haute direction visés de la société est fixée, veuillez vous reporter à la rubrique *Analyse de la rémunération* de la présente circulation.

Gestion des risques Cenovus est exposée à un certain nombre de risques dans ses démarches pour atteindre ses objectifs stratégiques. Certains de ces risques ont une incidence sur le secteur pétrolier et gazier dans son ensemble, alors que d'autres sont propres à nos activités. Notre conseil est chargé de s'assurer de l'existence d'un système approprié de contrôle interne pour repérer les principaux risques qui nous touchent, dont les risques liés à l'exploitation, et de surveiller le processus de gestion de ces risques. Dans le cadre de cette responsabilité, le conseil a approuvé notre programme de gestion des risques d'entreprise, lequel met en place un processus systématique

d'identification, de mesure, de classement par ordre de priorité et de gestion des risques dans l'ensemble de l'entreprise de Cenovus. L'incidence possible de chacun des risques sur l'atteinte des objectifs stratégiques de Cenovus ainsi que la probabilité de réalisation de ces risques sont évaluées. Les risques sont analysés au moyen d'une grille de risques et d'autres outils d'évaluation standardisés. Le conseil supervise la mise en application du programme de gestion des risques d'entreprise par la direction et exerce une surveillance sur les activités de gestion des risques.

Communications Notre conseil est chargé d'approuver une ou des politiques de communications assurant la mise en place d'un système de communications entre l'entreprise et toutes les parties intéressées, notamment une procédure de communication publique de l'information qui soit systématique, transparente, continue et à point nommé et qui facilite la tâche des parties intéressées désireuses de faire part de leurs commentaires.

Nous fournissons des renseignements détaillés sur notre entreprise et nos résultats financiers et d'exploitation conformément à nos obligations d'information continue prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Nos communiqués de presse et autres documents obligatoires doivent être déposés dans la banque de données électronique gérée par les ACVM, connue sous le nom de « SEDAR », à l'adresse sedar.com, ainsi que dans la banque de données qui est gérée par la SEC, connue sous le nom de « EDGAR », à l'adresse sec.gov. On peut également se procurer ces documents et d'autres renseignements sur notre site Web à l'adresse cenovus.com.

Notre conseil reçoit régulièrement des rapports sur les principales questions touchant les communications. Les moyens à la disposition des actionnaires souhaitant nous transmettre leurs commentaires comprennent les suivants :

- a) les assemblées et les communications avec les actionnaires aux termes de la *Politique favorisant les communications avec les actionnaires et leur participation*;
- b) l'adresse de courriel investor.relations@cenovus.com;
- c) une ligne d'assistance confidentielle et, s'il est souhaité, anonyme, pour signaler toute préoccupation relative à l'intégrité par courriel à l'adresse integrity.helpline@cenovus.com, par téléphone au numéro 1 877 760-6766, ou par correspondance à nos bureaux administratifs à l'adresse 500 Centre Street S.E., P.O. Box 766, Calgary (Alberta) T2P 0M5;
- d) notre agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, Computershare, qui a un

site Web à l'adresse www.computershare.com/Cenovus et un numéro de téléphone sans frais (1 866 332-8898) pour aider les actionnaires.

Attentes à l'égard des administrateurs Le mandat du conseil établit également les attentes à l'égard des administrateurs ainsi que leurs fonctions dans l'entreprise, notamment le devoir d'assister à toutes les réunions et l'obligation de veiller à ce que les documents du conseil soient distribués à tous les administrateurs suffisamment tôt avant les réunions ordinaires pour que ces derniers puissent les examiner adéquatement. Notre conseil a un code de déontologie à l'intention des administrateurs, des dirigeants, des employés, des entrepreneurs et des consultants et veille à ce qu'il soit respecté; il approuve toute dérogation à ce code de la part des dirigeants et des administrateurs. Pour obtenir de plus amples renseignements sur notre code de déontologie, veuillez vous reporter à la rubrique *Éthique commerciale – Code de conduite et d'éthique commerciale* de la présente rubrique *Gouvernance*.

Gouvernance Le conseil a la responsabilité de mettre sur pied un régime de gouvernance adéquat, notamment des politiques et des pratiques lui permettant que ses fonctions soient indépendantes de la direction et que des processus soient en place pour traiter toutes les questions d'ordre réglementaire ou administratif, ou relevant du domaine des valeurs mobilières ou de la conformité, qui s'appliquent. Notre conseil a établi des limites claires en ce qui concerne le pouvoir de la direction. Dans le but d'améliorer la gouvernance, le comité CG a la responsabilité d'en examiner tous les aspects, d'en faire rapport et de proposer des recommandations à ce sujet à notre conseil.

Le mandat du conseil est présenté ci-après et accessible sur notre site Web à l'adresse cenovus.com.

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La responsabilité fondamentale du conseil d'administration (le « conseil ») de Cenovus Energy Inc. (« Cenovus » ou la « société ») est de constituer une équipe de haute direction compétente et de superviser la gestion de l'entreprise en vue d'optimiser la valeur pour les actionnaires et d'assurer, au moyen d'un régime de gouvernance et de contrôle interne approprié, la bonne marche de l'entreprise d'une façon déontologique et dans le respect des lois.

Responsabilité de l'équipe de haute direction

- Nommer le chef de la direction et les membres de la haute direction, approuver leur rémunération et superviser le rendement du chef de la direction en fonction d'un ensemble

- ANNEXE C -

d'objectifs d'entreprise convenus d'un commun accord et conçus pour maximiser la valeur pour les actionnaires.

- De concert avec le chef de la direction, définir le mandat de ce dernier de façon claire, ce qui comprend une description des responsabilités de gestion.
- Veiller à instaurer un processus prévoyant la planification adéquate de la relève, y compris la nomination, la formation et la supervision des membres de la haute direction.
- Circonscrire les pouvoirs pouvant être délégués à la direction.

Efficacité opérationnelle et communication de l'information financière

- Procéder à l'examen annuel et à l'adoption d'une méthode de planification stratégique et approuver le plan stratégique de la société, lequel tient compte notamment des occasions d'affaires et des risques commerciaux.
- Veiller à mettre en place un système permettant de repérer les principaux risques associés aux activités de la société et à ce que les meilleures procédures existantes soient mises en place pour permettre de gérer et de minimiser les risques.
- Veiller à mettre en place des procédures permettant de s'occuper de toutes les questions relatives aux exigences réglementaires et administratives et relevant du domaine des valeurs mobilières et d'autres questions du domaine de la conformité.
- Veiller à mettre en place les procédures dont la société a besoin pour atténuer les effets sur l'environnement, s'occuper des questions de santé et de sécurité qui pourraient être soulevées dans le cadre de ses activités, et exercer ses activités tout en respectant les normes reconnues.
- Veiller à ce qu'un système de contrôle interne adéquat soit en place.
- Veiller à mettre en place des procédures de contrôle diligent et des mesures de contrôle appropriées en rapport avec les critères d'attestation applicables concernant la communication de l'information financière de la société et de toute autre information au sujet de celle-ci.
- Réviser et approuver les états financiers de la société et surveiller le respect par cette dernière des exigences applicables en matière d'audit, de comptabilité et de communication de l'information.
- Approuver les budgets d'exploitation et d'immobilisations annuels.

- Réviser et examiner à des fins d'approbation toute modification ou dérogation suggérée par la direction à la stratégie établie, aux budgets d'exploitation et d'immobilisations ou à toute question qui s'écarte du cours normal des affaires.
- Réviser les résultats financiers et les résultats d'exploitation par rapport à la stratégie, aux budgets et aux objectifs établis.

Intégrité/Conduite de la société

- Approuver une ou des politiques de communication de l'information assurant la mise en place d'un système de communication entre l'entreprise et toutes les parties intéressées, notamment une procédure de communication publique de l'information qui soit méthodique, transparente, continue et à point nommé et qui permet aux parties intéressées de faire part de leurs commentaires.
- Approuver un code de conduite et d'éthique commerciales pour les administrateurs, dirigeants, employés, entrepreneurs et conseillers, en surveiller l'application et approuver toute dérogation à l'application de ce code de la part des dirigeants et des administrateurs.

Procédure et efficacité du conseil

- Veiller à ce que les documents du conseil soient distribués aux administrateurs suffisamment tôt avant les réunions régulières pour que ces derniers puissent les examiner. On s'attend à ce que les administrateurs assistent à toutes les réunions.
- Participer au processus visant à définir les qualités requises d'un membre du conseil de concert avec le comité de candidatures et de gouvernance, et notamment veiller à ce que la majorité des administrateurs soient des administrateurs indépendants conformément au *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (la *Norme canadienne 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* à l'extérieur du Québec) (tel qu'il est mis en œuvre par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et modifié de temps à autre).
- Approuver la nomination des administrateurs.
- Donner des orientations générales à chaque nouvel administrateur.
- Instaurer un système adéquat de gouvernance, et notamment les pratiques permettant au conseil de fonctionner indépendamment de la direction.

- Instaurer des pratiques appropriées permettant de procéder régulièrement à l'évaluation de l'efficacité du conseil, de ses comités et de ses membres.
- Mettre sur pied des comités, approuver leur mandat respectif ainsi que les limites des pouvoirs pouvant être délégués à chaque comité.
- Réviser et réévaluer la pertinence du mandat du comité d'audit à intervalles réguliers, mais au moins une fois par année.
- Réviser la pertinence et la forme de la rémunération des administrateurs afin de veiller à ce qu'elle reflète de façon réaliste les responsabilités et les risques associés aux fonctions d'un administrateur.
- On s'attend à ce que chaque membre du conseil saisisse la nature et les activités de l'entreprise de la société et qu'il se tienne au courant des tendances politiques, économiques et sociales existantes dans tous les pays ou toutes les régions où la société investit ou prévoit effectuer des investissements.
- Les administrateurs indépendants doivent se réunir régulièrement, et au moins une fois par trimestre, sans les administrateurs non indépendants et les membres de la direction.
- Outre ce qui précède, on s'attend à ce que le conseil assume toutes les autres responsabilités qui sont dévolues au conseil, telles qu'elles sont définies dans les règlements de la société, les politiques et pratiques applicables, ainsi que les autres obligations de nature réglementaire ou juridique, comme celles qui ont trait à l'approbation des dividendes, à l'émission de titres, etc.

LIGNES DIRECTRICES SUR LES DESCRIPTIONS DE POSTES

Le conseil a approuvé des lignes directrices générales à l'égard du président et chef de la direction, du président du conseil et de chaque président d'un comité du conseil, qu'il est possible d'obtenir sur notre site Web à l'adresse cenovus.com.

Président et chef de la direction La responsabilité première du président et chef de la direction est l'orientation et la gestion générales de l'entreprise et des affaires de Cenovus, conformément à la stratégie et aux objectifs de la société que le conseil a approuvés et dans le cadre des pouvoirs restreints délégués par le conseil. Notre conseil est chargé de surveiller le rendement du président et chef de la direction en fonction d'objectifs de la société convenus d'un commun accord et conçus pour maximiser la valeur pour les actionnaires. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez

vous reporter à la rubrique *Analyse de la rémunération* de la présente circulaire.

Président du conseil La responsabilité première du président du conseil est de gérer efficacement les affaires du conseil, de s'assurer qu'il est organisé de façon adéquate, qu'il fonctionne efficacement, et qu'il s'acquitte de ses obligations et de ses responsabilités, dont celles concernant les questions de gouvernance.

Président d'un comité La responsabilité première du président de tout comité du conseil est de gérer efficacement les fonctions du comité, de s'assurer qu'il est organisé de façon adéquate, qu'il fonctionne efficacement et qu'il s'acquitte de ses obligations et de ses responsabilités.

ÉVALUATION ET RENOUVELLEMENT DU CONSEIL

Nous avons mis en place des processus qui facilitent l'évaluation et le renouvellement de notre conseil. L'évaluation du conseil fait appel à des pratiques établies pour l'évaluation courante de l'efficacité du conseil, des comités du conseil et de chaque administrateur. La procédure de renouvellement du conseil comprend un mécanisme qui permet de déterminer les compétences, l'expertise et l'expérience qui sont requis pour gérer efficacement les activités de Cenovus ainsi que des processus visant à repérer, à évaluer et à recommander des candidats compétents pour siéger au conseil.

Le comité CG est chargé d'évaluer l'efficacité et l'apport de notre conseil, des comités du conseil et de chaque administrateur. Dans le cadre de ce processus, le président du conseil rencontre périodiquement chaque administrateur en vue de discuter de l'efficacité de notre conseil, des comités du conseil et de chaque administrateur. Pour aider le président du comité CG dans cette analyse, chaque administrateur est tenu de remplir une fois par année, sous le couvert de l'anonymat, un questionnaire sur l'efficacité et, à intervalles réguliers, un formulaire d'auto-évaluation et un formulaire d'évaluation par les pairs. Les évaluations comprennent une analyse des connaissances, des compétences, de l'expérience et des apports significatifs de chaque administrateur et tiennent compte des points forts que présentent le sexe, l'origine ethnique, l'âge et d'autres traits distinctifs de chaque administrateur pour le conseil. En 2017, les évaluations ont été effectuées pour le comité CG par une entité indépendante, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le président du comité CG rencontre également le président du conseil à intervalles réguliers pour passer en revue l'efficacité de ce dernier à titre de président du conseil et de membre de notre conseil. Le comité CG évalue la pertinence des

- ANNEXE C -

renseignements donnés à nos administrateurs, de la communication entre notre conseil et la direction et de la procédure de notre conseil et des comités du conseil.

Le comité CG recommande à notre conseil les modifications éventuelles qui amélioreraient le rendement de notre conseil en fonction de toutes les évaluations du comité CG.

Le processus continu de renouvellement et d'examen de la composition du conseil implique

l'utilisation d'une grille des compétences qui aide le comité CG et le conseil à repérer des lacunes au niveau des compétences, de l'expertise et de l'expérience dans le secteur qui, selon un examen des pratiques exemplaires recommandées, du mandat du conseil, de la politique relative à la diversité du conseil, des objectifs à long terme de Cenovus et des renseignements communiqués par le groupe de référence, sont considérées comme les plus importantes pour Cenovus.

COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE CLÉS, LIEU DE RÉSIDENCE, DURÉE DU MANDAT ET FOURCHETTE D'ÂGE

Les schémas et le tableau suivants présentent un résumé des compétences et de l'expérience clés de chaque administrateur, ainsi que son lieu de résidence, la durée de son mandat et sa fourchette d'âge.

Compétences et expérience	Administrateur													Nombre total d'administrateurs ²⁾⁴⁾
	Susan F. Dabarno	Patrick D. Daniel ¹⁾	Jane E. Kinney ²⁾	Harold N. Kvisle	Steve F. Leer	Keith A. MacPhail	Richard J. Marcogliese	Claude Mongeau	Alexander J. Pourbaix ³⁾	Charles M. Rampacek ⁴⁾	Colin Taylor ⁴⁾	Wayne G. Thomson	Rhonda I. Zygocki	
Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier		✓		✓		✓	✓		✓	✓		✓	✓	8
Expérience à titre de chef de la direction	✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓			9
Planification stratégique et exécution	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Tous
Exploitation et développement des ressources		✓		✓		✓						✓	✓	5
Raffinage				✓		✓			✓					3
Commercialisation et transport		✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓				7
Finances, comptabilité et marchés financiers	✓	✓	✓		✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	10
Gestion des risques	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Tous
Ressources humaines, rémunération et gestion organisationnelle	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Tous
Relations avec les gouvernements et les parties intéressées	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	11
Gouvernance	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	11
Sécurité, environnement et santé		✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	10
Membre des comités														
Audit	●	●	-	●				●			Président	●		6
Ressources humaines et rémunération		●	-		●	●	●			●			Président	6
Candidatures et gouvernance	●	●	-	●	Président	●		●						6
Réserves	●	●	-		●	●					●	Président		6
Sécurité, environnement et responsabilité		●	-	●			●	●		Président			●	6

Notes :

- 1) En tant que président du conseil, M. Daniel est membre d'office sans droit de vote du comité d'audit, du comité RHR, du comité CG, du comité des réserves et du comité SER, bénéficie à ce titre d'une invitation permanente et peut voter au besoin afin qu'un quorum soit atteint.
- 2) M^{me} Kinney n'est pas encore membre du conseil et par conséquent, elle n'a été nommée membre d'aucun comité du conseil.
- 3) En tant que membre de la direction, M. Pourbaix ne siège à aucun comité permanent du conseil.
- 4) MM. Rampacek et Taylor quittent le conseil et ne seront pas candidats à l'élection cette année.

Le comité CG maintient un programme dynamique en vue d'examiner des candidats éventuels aux postes d'administrateurs pour maintenir le renouvellement du conseil de Cenovus. Le comité CG et le conseil reconnaissent les avantages que peuvent offrir de nouvelles perspectives, idées et stratégies commerciales et sont en faveur d'un renouvellement périodique du conseil. Le comité CG et le conseil reconnaissent également que l'expérience d'un administrateur et sa connaissance des affaires de Cenovus constituent un atout considérable. Par conséquent, le conseil est d'avis que Cenovus et ses actionnaires profitent davantage d'une évaluation régulière de l'efficacité et de l'apport du conseil, des comités du conseil et de chaque administrateur combinée à un renouvellement périodique du conseil plutôt que d'un conseil formé en fonction de restrictions arbitraires fondées sur l'âge et la durée du mandat des administrateurs. Par conséquent, le conseil n'a pas adopté de restriction formelle en ce qui a trait à la durée du mandat des administrateurs.

Processus d'identification des candidats possibles aux postes d'administrateurs

Le comité CG est composé exclusivement d'administrateurs indépendants et aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne les nominations et les affaires de gouvernance en examinant celles-ci et en formulant des recommandations au conseil selon les besoins.

L'une des responsabilités les plus importantes du comité CG consiste à repérer, à évaluer et à recommander au conseil des candidats. Le comité CG reçoit des propositions de candidature des administrateurs et du président et chef de la direction et les évalue. Le comité CG a également le

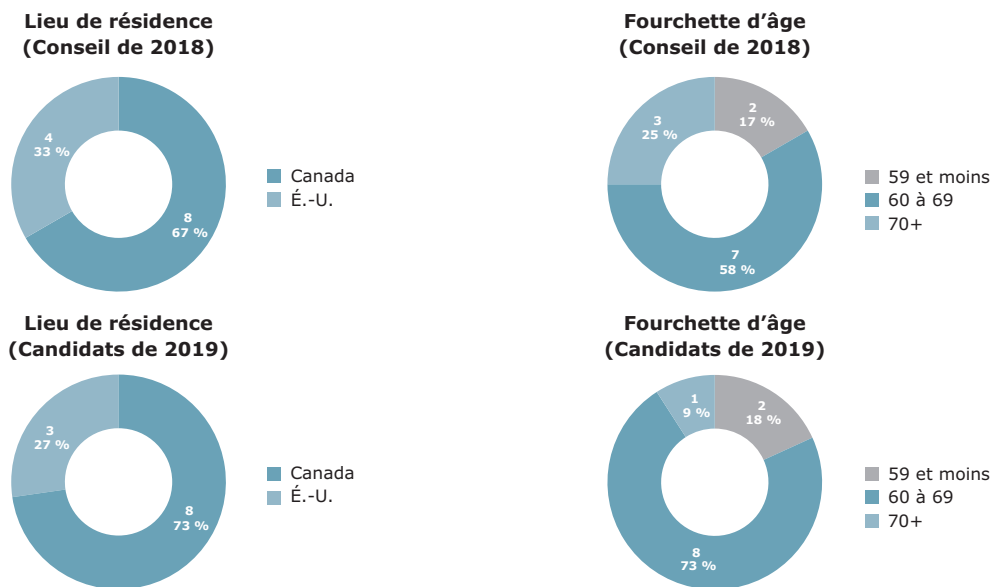
pouvoir de retenir les services de cabinets de recherche aux fins de repérer des candidats convenables aux postes d'administrateurs en vue de leur évaluation et peut, avec l'approbation de la majorité de ses membres, retenir les services de ressources externes jugés souhaitables.

Le conseil est d'avis que ses membres devraient être des administrateurs hautement qualifiés qui font preuve d'intégrité et qui présentent les compétences nécessaires pour superviser la direction. Par conséquent, toutes les nominations au conseil sont effectuées au mérite, en fonction des compétences, de l'expertise, de l'expérience et de l'indépendance dont le conseil dans son ensemble a besoin pour être efficace. Cenovus reconnaît les avantages que présente un conseil diversifié qui tient compte et fait bon usage des différences entre les administrateurs sur le plan des compétences, de l'expertise, de l'expérience dans le secteur, du sexe, de l'origine ethnique, de l'âge et d'autres traits distinctifs. Par conséquent, conformément à la politique relative à la diversité du conseil, le comité CG tient compte de ces différences pour déterminer la composition optimale du conseil et recherche un bon équilibre entre celles-ci.

Pour étayer ces objectifs, dans le cadre de l'évaluation annuelle, sur le plan du rendement, de l'efficacité du conseil, des comités du conseil et de chaque administrateur et de la recherche de candidats appropriés à l'élection au conseil, le comité CG examine la grille des compétences qui énumère les compétences, l'expertise et l'expérience dans le secteur que Cenovus considère les plus importantes et que possèdent les administrateurs qui sont actuellement candidats à l'élection, ainsi que les critères de diversité et d'autres traits distinctifs entre les administrateurs.

DIVERSITÉ

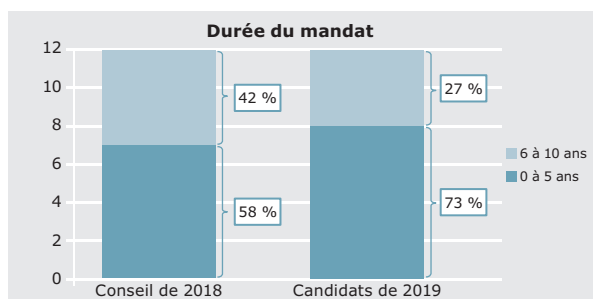
Cenovus reconnaît les avantages que présente un conseil diversifié, qui tient compte et fait bon usage des différences entre les administrateurs sur le plan des compétences, de l'expertise, de l'expérience dans le secteur, du sexe, de l'origine ethnique, de l'âge et d'autres traits distinctifs.



En février 2015, le conseil a approuvé la politique relative à la diversité du conseil (qui peut être consultée sur notre site Web à l'adresse cenovus.com). Cette politique reconnaît ce qu'apporte la diversité à la prise de décisions prudente et à la pensée stratégique, et elle contient un engagement visant à repérer et à nommer des candidats aux postes d'administrateurs qui sont hautement qualifiés en raison de leurs compétences, de leur expertise et de leur expérience et à tenir compte de critères de diversité comme le sexe, l'âge, l'origine ethnique et d'autres traits distinctifs des administrateurs, au moment de déterminer la composition optimale du conseil et d'évaluer son efficacité. La politique relative à la diversité du conseil vise idéalement à ce qu'au moins le tiers des membres indépendants du conseil soient des femmes d'ici 2020 et oblige le conseil à revoir régulièrement, au moins une fois tous les cinq ans, la pertinence d'un programme de renouvellement conçu pour obtenir la composition alors souhaitable, selon le conseil, en termes de compétences, d'âges, d'hommes et de femmes et d'autres traits distinctifs et, s'il est jugé souhaitable, à entreprendre un programme visant à apporter les changements concomitants à la composition du conseil. Compte tenu de son expérience dans la recherche de candidats, le comité CG croit que ces changements pourront être effectués dans un délai raisonnable et approprié.

Bien que la diversité constitue un aspect important et très utile à prendre en considération pour l'évaluation des candidats éventuels aux postes d'administrateurs, toutes les nominations sont effectuées au mérite, en fonction des compétences, de l'expertise et de l'expérience nécessaires pour la société. En outre, le conseil reconnaît l'importance de disposer de la souplesse nécessaire pour nommer des candidats qualifiés lorsqu'ils sont disponibles; il ne peut donc s'engager à choisir un candidat d'abord en fonction de la diversité sans tenir compte de tous les autres facteurs.

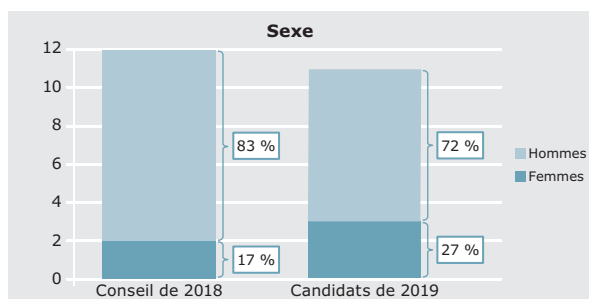
Le conseil participe activement à ce processus de renouvellement, dirigé par le comité CG, et a fait appel à un cabinet de services de recherche externe pour repérer des candidats éventuels. Dans le déroulement de la recherche, une attention particulière a été portée au repérage comme candidates de femmes présentant les compétences recherchées et à l'acquisition des compétences, de l'expertise et de l'expérience dont la société a besoin à mesure que ses activités et le contexte commercial évoluent. Le comité CG et le conseil sont heureux de constater que tous les nouveaux candidats aux postes d'administrateurs qui ont été choisis dans le cadre du processus de renouvellement du conseil sont les personnes qui conviennent au conseil compte tenu des compétences, de l'expertise et de l'expérience dont la société a besoin.



Attention portée à la représentation des femmes dans les nominations de membres de la haute direction L'une des responsabilités fondamentales de notre conseil est de nommer une équipe de direction compétente et de superviser la gestion de l'entreprise. Le conseil reconnaît l'importance de la diversité, notamment la diversité hommes-femmes, et cherche à repérer et à nommer des membres de la haute direction hautement qualifiés en fonction de leurs compétences, de leur expertise et de leur expérience dans le secteur; il a le souci de tenir compte de critères de diversité comme le sexe, l'âge, l'origine ethnique et d'autres traits distinctifs lorsqu'il nomme des membres de la haute direction.

Objectifs en matière de représentation des femmes au conseil et dans des postes de haute direction Cenovus s'engage à assurer une meilleure représentation hommes-femmes au conseil et parmi les membres de la haute direction et à respecter ses obligations aux termes de sa politique relative à la diversité du conseil. Bien que la diversité, y compris la diversité hommes-femmes, constitue un élément important et très utile pour l'évaluation des candidats éventuels aux postes d'administrateurs ou de membres de la haute direction, toutes les nominations sont effectuées au mérite, en fonction des compétences, de l'expertise et de l'expérience nécessaires pour la société. En outre, le conseil reconnaît l'importance de disposer de la souplesse nécessaire pour nommer des candidats qualifiés lorsqu'ils sont disponibles, ce qui peut signifier de proposer des candidats féminins ou masculins; il ne peut donc s'engager à choisir un candidat d'abord en fonction de son sexe sans tenir compte de tous les autres facteurs. Par conséquent, le conseil n'a pas adopté une cible précise à atteindre à une date donnée pour ce qui est de la composition mixte du conseil ou de la haute direction.

Diversité hommes-femmes au conseil et dans les postes de haute direction En date du 31 décembre 2018, deux des douze (17 pour cent) membres du conseil et une des huit (13 pour cent) membres de la haute direction de la société sont des femmes. Depuis 2015, année de l'adoption de la politique relative à la diversité du conseil par Cenovus, le nombre de membres du conseil qui sont des femmes a augmenté de un (11 pour cent du conseil au 31 décembre 2014).



ORIENTATION ET FORMATION CONTINUE DES ADMINISTRATEURS

Le comité CG est chargé d'établir des procédures d'orientation et de formation des nouveaux membres du conseil en ce qui a trait à leur rôle et à leurs responsabilités et d'offrir un perfectionnement continu aux membres actuels de notre conseil.

Orientation Nous avons un programme structuré destiné aux nouveaux administrateurs concernant, entre autres, le rôle du conseil, de ses comités et de ses administrateurs ainsi que la nature de notre entreprise et son fonctionnement. Il comprend une série d'entrevues et de séances d'orientation avec les membres de la haute direction, dont des survols des principales propriétés productrices et zones d'activités. Dans le cadre de l'orientation officielle, les nouveaux administrateurs rencontrent chacun des membres de l'équipe de direction de Cenovus pour passer en revue les activités de la société. Outre le programme structuré, les nouveaux membres de notre conseil sont incités à effectuer leurs propres contrôles diligents au moyen de réunions indépendantes avec le président de notre conseil, notre président et chef de la direction ou tout autre administrateur de leur choix. Les administrateurs ont également l'occasion de rencontrer l'équipe de direction au cours de l'année pour des séances informelles de questions et de réponses.

Formation continue Nous donnons à tous les administrateurs l'occasion, par des séances de formation continue, d'améliorer leurs compétences en tant qu'administrateurs et de consolider leurs connaissances du contexte commercial dans lequel nous évoluons. Au cours de 2018, ces séances ont compris les activités suivantes :

- En juillet, les administrateurs ont participé à un atelier sur les réserves présenté par le personnel de Cenovus. Tous les membres du conseil y ont assisté, sauf M^{me} Zygocki, qui n'était pas disponible.
- En octobre, les administrateurs ont participé à une visite de nos installations de Christina Lake, qui était axée sur la sécurité, l'environnement et la responsabilité. Tous les membres du conseil y ont assisté, sauf MM. Leer, Mongeau et Pourbaix, qui n'étaient pas disponibles. Les

administrateurs ont aussi participé à un atelier sur la stratégie d'intégration présenté par le personnel de Cenovus. Tous les membres du conseil y ont assisté, sauf M^{me} Dabarno et MM. Kvisle et Taylor, qui n'étaient pas disponibles.

- En décembre, les administrateurs ont participé à un atelier sur la diversité, l'inclusion et le harcèlement présenté par le personnel de Cenovus. Tous les membres du conseil y ont assisté. De plus, MM. Kvisle, MacPhail et Thomson ont participé à un atelier sur les technologies en subsurface présenté par le personnel de Cenovus.

Outre les programmes permanents internes de formation continue, les administrateurs peuvent assister à des programmes de formation externes conçus pour les aider dans leur perfectionnement d'administrateur. Tous ces programmes externes sont approuvés par le président du conseil.

ÉTHIQUE COMMERCIALE

Nous avons adopté une série de principes directeurs et de valeurs indiquant les fondements selon lesquels nous exerçons nos activités comme entreprise dotée de principes rigoureux et visant un rendement élevé. Ces principes et valeurs, conjugués à notre *politique de responsabilité d'entreprise*, déterminent notre engagement à exercer nos activités conformément à la déontologie et aux lois. Le président et chef de la direction, conformément aux lignes directrices relatives à son poste, préconise une culture d'entreprise qui met en valeur des pratiques déontologiques et encourage l'intégrité et la responsabilité sociale de chacun.

Code de conduite et d'éthique commerciale Le code de conduite et d'éthique commerciale doit être observé par tous les administrateurs, dirigeants, employés, entrepreneurs et conseillers. Il fait particulièrement référence à la protection et au bon usage de nos actifs, aux transactions équitables avec nos parties intéressées, à la détection et à la prévention des fraudes ainsi qu'au respect des lois et des règlements. Tous nos administrateurs, dirigeants, employés, entrepreneurs et conseillers sont priés d'étudier le code de conduite et d'éthique commerciale et de confirmer tous les ans qu'ils comprennent leurs responsabilités individuelles et se conforment à ses dispositions. Toute dérogation au code de conduite et d'éthique commerciale de la part d'un dirigeant ou d'un administrateur ne peut être approuvée que par notre conseil et sera communiquée sans délai aux actionnaires, comme l'exige la loi. Il est possible d'obtenir le code de conduite et d'éthique commerciales sur notre site Web à l'adresse cenovus.com.

Pratique d'enquête Nous avons en place une pratique d'enquête, c'est-à-dire une procédure efficace, constante et adéquate selon laquelle tous les incidents pouvant éventuellement constituer des infractions à nos politiques ou pratiques ou aux lois, règlements, règles et politiques qui nous sont applicables sont dûment signalés et examinés, font l'objet d'enquêtes et sont documentés et dûment résolus. À cette fin, le comité des enquêtes mène, passe en revue et encadre les enquêtes. De plus, le comité des enquêtes soumet au comité d'audit les infractions se rapportant à la comptabilité, aux contrôles comptables internes et aux questions d'audit. Les comités du conseil visés, y compris plus particulièrement le comité d'audit, reçoivent chaque trimestre une récapitulation faisant état de la nature et de la progression des enquêtes en cours et de la conclusion des enquêtes menées depuis le dernier compte rendu. Ces comités du conseil signaleront à notre conseil toute enquête importante ou d'envergure.

Ligne d'assistance pour les questions d'intégrité Nous avons mis à la disposition des parties intéressées une ligne d'assistance pour les questions d'intégrité qui leur fournit un moyen supplémentaire de faire part de leurs préoccupations quant à la façon dont nous exerçons nos activités. Les préoccupations peuvent être communiquées de vive voix au moyen de la ligne d'assistance pour les questions d'intégrité ou par écrit et peuvent être communiquées sous le couvert de l'anonymat ou de façon confidentielle. Toutes les préoccupations transmises au moyen de cette ligne d'assistance qui concernent des violations des politiques ou des pratiques sont traitées conformément à la pratique d'enquête. Chaque trimestre, un rapport des enquêtes menées et des plaintes communiquées au moyen de cette ligne d'assistance, qui respecte l'anonymat et la confidentialité, est préparé et remis aux comités du conseil pertinents à l'une de leurs réunions régulières.

Conflits d'intérêts Outre les obligations prévues par la loi selon lesquelles les administrateurs doivent s'occuper des questions de conflits d'intérêts, nous avons établi un protocole en vue d'aider notre équipe de haute direction dans sa gestion par anticipation des conflits d'intérêts éventuels qui pourraient avoir une incidence sur un administrateur donné. Le protocole exige d'un membre de l'équipe de haute direction qu'il confirme au président et chef de la direction l'existence d'un conflit d'intérêts éventuel chez un administrateur en particulier, qu'il en avise le président du conseil pour que ce dernier en informe au préalable l'administrateur visé, qu'il voit à exclure la partie des documents de référence écrits qui donne lieu au conflit avant leur remise à l'administrateur visé pour la réunion et, à l'égard de ce point particulier, qu'il fasse une recommandation

directement à l'administrateur visé lui indiquant de s'abstenir de participer à la réunion ou de s'en faire excuser.

Communication de l'information, confidentialité et opérations effectuées par les employés Nous avons une politique portant sur la communication de l'information, la confidentialité et les opérations

effectuées par les employés qui régit le comportement de tous les membres du personnel, des entrepreneurs, des conseillers et des administrateurs ainsi que des lignes directrices sur les opérations restreintes et les opérations d'initiés à l'intention des administrateurs et des membres de la haute direction.

MEMBRES DES CONSEILS D'AUTRES SOCIÉTÉS OUVERTES

Notre conseil n'a adopté aucune politique officielle limitant le nombre d'autres conseils auxquels nos administrateurs peuvent siéger. Toutefois, le mandat de notre comité d'audit précise que les administrateurs ne peuvent siéger simultanément au comité d'audit de plus de deux autres sociétés ouvertes, à moins que le conseil n'établisse d'abord que ces mandats ne porteront pas atteinte à la capacité de l'administrateur de siéger de façon efficace à notre comité d'audit.

Le tableau qui suit présente les autres émetteurs assujettis aux conseils desquels les administrateurs et les candidats aux postes d'administrateurs de Cenovus siègent en tant qu'administrateurs au 1^{er} mars 2019 ainsi que la bourse à la cote de laquelle les titres de ces émetteurs sont inscrits.

Administrateur/Candidat	Émetteur assujetti	Bourse
Susan F. Dabarno	Société Financière Manuvie	TSX, NYSE, Bourse des Philippines
Patrick D. Daniel	Banque Canadienne Impériale de Commerce	TSX, NYSE
Jane E. Kinney ¹⁾	Aucun	-
Harold N. Kvisle	ARC Resources Ltd.	TSX
	Finning International Inc.	TSX
Steven F. Leer	Norfolk Southern Corporation	NYSE
	USG Corporation	NYSE
Keith A. MacPhail	Bonavista Energy Corporation	TSX
	NuVista Energy Ltd.	TSX
Richard J. Marcogliese	Aucun	-
Claude Mongeau	TELUS Corporation	TSX, NYSE
	La Banque Toronto-Dominion	TSX, NYSE
Alexander J. Pourbaix	Trican Well Service Ltd.	TSX
Charles M. Rampacek	Aucun	-
Colin Taylor	Aucun	-
Wayne G. Thomson	Maha Energy Inc.	NASDAQ OMX First North Exchange
Rhonda I. Zygocki	Aucun	-

Note :

1) Mme Kinney est une nouvelle candidate au poste d'administrateur.

Mandats d'administrateurs interreliés

Le conseil considère qu'au nom d'une bonne gouvernance, les administrateurs doivent éviter d'occuper, si possible, des postes d'administrateurs interreliés. Le conseil examine plutôt les circonstances de chaque situation afin d'examiner les relations importantes susceptibles d'entraver l'indépendance. Au 1^{er} mars 2019, aucun des administrateurs actuels ni aucun des candidats à l'élection aux postes d'administrateurs ne siègeaient ensemble à titre d'administrateurs aux conseils d'autres émetteurs assujettis.

PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS

Le relevé des présences de chaque personne qui a été membre du conseil en 2018 à l'ensemble des réunions du conseil et des comités permanents du conseil en 2018 est présenté ci-après.

Administrateur	Conseil	Comité d'audit	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Comité des candidatures et de gouvernance	Comité des réserves	Comité de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité	Total
Susan F. Dabarno ¹⁾	9 sur 9	3 sur 3	2 sur 2	5 sur 5	3 sur 3	s.o.	22 sur 22 100 %
Patrick D. Daniel ²⁾	9 sur 9	5 sur 5	4 sur 4	5 sur 5	3 sur 3	3 sur 3	29 sur 29 100 %
Ian W. Delaney ³⁾	4 sur 4	s.o.	2 sur 2	2 sur 2	s.o.	0 sur 1	8 sur 9 89 %
Harold N. Kvisle ⁴⁾	5 sur 5	3 sur 3	s.o.	3 sur 3	s.o.	2 sur 2	13 sur 13 100 %
Steven F. Leer ⁵⁾	9 sur 9	2 sur 2	4 sur 4	5 sur 5	1 sur 1	s.o.	21 sur 21 100 %
Keith A. MacPhail ⁶⁾	5 sur 5	s.o.	2 sur 2	3 sur 3	1 sur 1	s.o.	11 sur 11 100 %
Richard J. Marcogliese ⁷⁾	9 sur 9	s.o.	2 sur 2	2 sur 2	2 sur 2	3 sur 3	18 sur 18 100 %
Claude Mongeau ⁸⁾	8 sur 9	5 sur 5	s.o.	5 sur 5	2 sur 2	s.o.	20 sur 21 95 %
Alexander J. Pourbaix ⁹⁾	9 sur 9	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	9 sur 9 100 %
Charles M. Rampacek ¹⁰⁾¹¹⁾	9 sur 9	s.o.	4 sur 4	2 sur 2	s.o.	3 sur 3	18 sur 18 100 %
Colin Taylor ¹⁰⁾¹²⁾	9 sur 9	5 sur 5	s.o.	2 sur 2	3 sur 3	s.o.	19 sur 19 100 %
Wayne G. Thomson ¹⁰⁾¹³⁾	9 sur 9	5 sur 5	s.o.	2 sur 2	3 sur 3	s.o.	19 sur 19 100 %
Rhonda I. Zygocki ¹⁰⁾¹⁴⁾	8 sur 9	s.o.	4 sur 4 ¹⁴⁾	2 sur 2	s.o.	3 sur 3	17 sur 18 94 %
Total des présences aux réunions (%)	98 %	100 %	100 %	100 %	100 %	93 %	-
Présence globale aux réunions du conseil et des comités :							224 sur 227 99 %

Notes :

- M^{me} Dabarno était membre du comité RHR jusqu'au 25 avril 2018 et a été nommée membre du comité d'audit à la même date.
- À titre de président du conseil, M. Daniel est membre d'office sans droit de vote du comité d'audit, du comité RHR, du comité CG, du comité des réserves et du comité SER, bénéficie à ce titre d'une invitation permanente et peut voter au besoin afin qu'un quorum soit atteint. Il a été président du comité CG jusqu'au 30 octobre 2018.
- M. Delaney a quitté le conseil et était président du comité RHR en date du 25 avril 2018. M. Delaney n'était pas disponible pour assister à la réunion du comité SER le 13 février 2018 en raison d'un conflit d'horaire.
- M. Kvisle a initialement été élu administrateur le 25 avril 2018 et a été nommé membre du comité d'audit, du comité CG et du comité SER à la même date.
- M. Leer était membre du comité d'audit jusqu'au 25 avril 2018 et a été nommé membre du comité des réserves à la même date. Il a été nommé président du comité CG le 30 octobre 2018.
- M. MacPhail a initialement été élu administrateur le 25 avril 2018 et a été nommé membre du comité RHR, du comité CG et du comité des réserves à la même date.
- M. Marcogliese était membre du comité CG et du comité des réserves jusqu'au 25 avril 2018 et a été nommé membre du comité RHR à la même date.
- M. Mongeau était membre du comité des réserves jusqu'au 25 avril 2018 et a été nommé membre du comité SER à la même date. M. Mongeau n'était pas disponible pour assister à une réunion téléphonique spéciale du conseil d'administration le 21 août 2018 en raison d'un conflit d'horaire.
- En tant que membre de la direction, M. Pourbaix ne siège à aucun comité permanent du conseil.
- M^{me} Zygocki et MM. Marcogliese, Rampacek, Taylor et Thomson étaient membres du comité CG jusqu'au 25 avril 2018.
- M. Rampacek est président du comité SER et était membre du comité CG jusqu'au 25 avril 2018.
- M. Taylor est président du comité d'audit et était membre du comité CG jusqu'au 25 avril 2018.
- M. Thomson est président du comité des réserves et était membre du comité CG jusqu'au 25 avril 2018.
- M^{me} Zygocki a été nommée présidente du comité RHR en date du 25 avril 2018, après le départ à la retraite de M. Delaney. Elle était membre du comité CG jusqu'au 25 avril 2018. M^{me} Zygocki n'était pas disponible pour assister à une réunion téléphonique spéciale du conseil d'administration le 21 août 2018 en raison d'un conflit d'horaire.

COMITÉS DU CONSEIL

Les comités du conseil aident le conseil à remplir ses fonctions fondamentales, dont la supervision de la gestion de l'entreprise en vue d'optimiser la valeur pour les actionnaires et d'assurer, au moyen d'un mécanisme de gouvernance et de contrôle interne approprié, la conduite de l'entreprise dans le respect des règles d'éthique et des lois. Chacun des comités du conseil est composé exclusivement d'administrateurs indépendants. Un bref sommaire des fonctions des comités qui aident le comité à s'acquitter de ses obligations figure ci-après.

Membres des comités

Le tableau suivant présente les comités permanents du conseil et les membres de chaque comité au 1^{er} mars 2019 :

Administrateur	Comités permanents				
	Comité d'audit (6 membres)	Comité des ressources humaines et de la rémunération (6 membres)	Comité des candidatures et de gouvernance (6 membres)	Comité des réserves (6 membres)	Comité de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité (6 membres)
Susan F. Dabarno	✓		✓	✓	
Patrick D. Daniel ¹⁾	✓	✓	✓	✓	✓
Harold N. Kvisle	✓		✓		✓
Steven F. Leer		✓	Président	✓	
Keith A. MacPhail		✓	✓	✓	
Richard J. Marcogliese		✓			✓
Claude Mongeau	✓		✓		✓
Alexander J. Pourbaix ²⁾	-	-	-	-	-
Charles M. Rampacek		✓			Président
Colin Taylor	Président³⁾			✓	
Wayne G. Thomson	✓			Président	
Rhonda I. Zygocki		Présidente			✓
Nombre de réunions en 2018	5	4	5	3	3

Notes :

- 1) À titre de président du conseil, M. Daniel est membre d'office sans droit de vote du comité d'audit, du comité RHR, du comité CG, du comité des réserves et du comité SER, bénéficie à ce titre d'une invitation permanente et peut voter au besoin afin qu'un quorum soit atteint.
- 2) En tant que membre de la direction, M. Pourbaix ne siège à aucun comité permanent du conseil.
- 3) Au moment du départ à la retraite de M. Taylor et de la réélection de M. Mongeau à titre d'administrateur, il est prévu que M. Mongeau sera nommé président du comité d'audit.

Description des comités et des mandats

Comité d'audit

Le comité d'audit est responsable de la supervision et de l'examen du cadre de gestion des risques de Cenovus et des principaux risques financiers recensés par la direction.

Membres Colin Taylor (président), Susan F. Dabarno, Harold N. Kvisle, Claude Mongeau et Wayne G. Thomson. Patrick D. Daniel est membre d'office sans droit de vote du comité d'audit.

Le comité d'audit révisé notre cadre de gestion des risques et les principaux risques financiers recensés par la direction et tient régulièrement des réunions pour examiner des rapports et discuter des catégories de risques importantes avec les auditeurs internes et externes. Le comité d'audit se compose exclusivement d'administrateurs indépendants et aide le conseil à exercer ses fonctions en ce qui a trait à la surveillance.

Les fonctions et responsabilités principales du comité d'audit consistent à superviser et à surveiller l'efficacité et l'intégrité de nos processus de communication de l'information financière et comptable, des états financiers et des systèmes de contrôle interne concernant la conformité de l'information financière et comptable, à surveiller les audits de nos états financiers, à examiner et à évaluer notre cadre de gestion des risques et les procédés connexes, dont les lignes directrices et les documents de pratique complémentaires, à examiner et à approuver les principaux risques financiers recensés par la direction et à surveiller le processus de gestion de ces risques, à superviser et à surveiller notre conformité avec les exigences des lois et des règlements, à superviser et à surveiller les compétences, l'indépendance et le rendement de nos auditeurs externes et de notre groupe d'audit

- ANNEXE C -

interne, à fournir une voie de communication entre les auditeurs externes, la direction, le groupe d'audit interne et le conseil et à faire des rapports périodiques au conseil.

Le mandat du comité d'audit exige que tous les membres possèdent des compétences financières, au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*. Plus particulièrement, et conformément aux exigences de la SEC, au moins un membre (l'« expert financier du comité d'audit ») doit avoir démontré, par son expérience pertinente :

- la compréhension des états financiers et des principes comptables;
- la capacité d'évaluer l'application générale de ces principes à la comptabilisation des estimations, des augmentations et des réserves;
- la compréhension et la connaissance de la préparation, l'audit, l'analyse ou l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées à la lecture de nos états financiers, ou une expérience de supervision active d'une ou de plusieurs personnes qui exercent de telles activités;
- la compréhension des contrôles internes et des procédures de communication de l'information financière;
- la compréhension des fonctions du comité d'audit.

Le conseil a établi que MM. Mongeau et Taylor étaient tous deux des experts financiers du comité d'audit.

Les membres du comité d'audit ne sont pas autorisés à siéger simultanément au comité d'audit de plus de deux autres sociétés ouvertes, à moins que le conseil n'établisse d'abord que ces mandats simultanés ne porteront pas atteinte à la capacité des membres pertinents de siéger efficacement à notre comité d'audit et qu'une communication publique prescrite de ces mandats ne soit faite.

Qualité de l'audit Le comité d'audit supervise et surveille les compétences, l'indépendance et le rendement de nos auditeurs externes. En 2014, le comité d'audit a réalisé un examen exhaustif de l'auditeur externe de Cenovus, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., afin de s'assurer de la qualité de l'audit, comme l'exige le mandat du comité d'audit. L'examen exhaustif a été préparé en conformité avec des lignes directrices publiées par Comptables professionnels agréés du Canada, l'Institut des administrateurs de sociétés et le Conseil canadien sur la reddition de comptes. L'examen visait la période allant de la création de Cenovus (1^{er} décembre 2009) au 31 décembre 2014

et mettait l'accent sur les facteurs clés suivants ayant une incidence sur la qualité de l'audit :

- l'indépendance, l'objectivité et le scepticisme professionnel de l'auditeur externe;
- la qualité de l'équipe de la mission d'audit de l'auditeur externe;
- la qualité des communications et des interactions entre le comité d'audit et l'auditeur externe.

L'examen exhaustif s'est terminé et a fait l'objet d'un rapport au début de 2015, et le comité d'audit a déterminé qu'il était satisfait de la qualité de l'audit fourni par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

En 2014, le comité d'audit a supervisé le processus de rotation des associés d'audit externe. Avec prise d'effet à la publication des états financiers consolidés de Cenovus pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et du rapport d'audit connexe, l'associé d'audit responsable de l'audit de Cenovus a pris sa retraite et un nouvel associé d'audit, possédant une expérience considérable dans le secteur, a été nommé. Conformément aux exigences applicables, l'associé d'audit est remplacé au moins tous les cinq ans.

Pour obtenir plus de renseignements sur notre comité d'audit et connaître son mandat, veuillez vous reporter à la rubrique *Comité d'audit* de notre notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, déposée sur SEDAR à l'adresse sedar.com et qu'il est aussi possible d'obtenir sur notre site Web au cenovus.com.

Il est possible d'obtenir le mandat du comité d'audit sur notre site Web au cenovus.com.

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Le comité RHR aide le conseil à remplir ses fonctions en ce qui a trait à la planification de la relève, au perfectionnement des membres de la haute direction et au rendement de la direction. Le comité RHR aide également le conseil à remplir ses obligations fiduciaires en ce qui a trait à l'examen des questions de retraite et à la supervision de la gestion des placements de nos régimes d'épargne et plans d'investissement.

Membres Rhonda I. Zygocki (présidente), Steven F. Leer, Keith A. MacPhail, Richard J. Marcogliese et Charles M. Rampacek. Patrick D. Daniel est membre d'office sans droit de vote du comité RHR.

Le comité RHR transmet à notre conseil des recommandations sur la planification de la relève, le perfectionnement des membres de la haute direction et le rendement de la direction. Chaque année, le comité RHR mesure le rendement de la direction et sa rémunération globale en fonction de l'ensemble des objectifs établis tant dans notre

budget annuel que dans notre plan stratégique. Notre conseil appuie l'engagement de la direction envers la formation et le perfectionnement de tous les employés.

Les fonctions et responsabilités principales du comité RHR consistent à aider le conseil à exercer ses fonctions. Pour ce faire, le comité RHR passe en revue les questions de rémunération et d'autres questions de ressources humaines en vue de contribuer au succès de notre stratégie commerciale et présente des recommandations au conseil s'il y a lieu. Plus particulièrement, le comité RHR est chargé d'examiner et d'approuver les objectifs d'entreprise et autres objectifs propres à la rémunération du président et chef de la direction, d'évaluer le rendement du président et chef de la direction par rapport à ces objectifs et de présenter des recommandations au conseil relativement à la rémunération du président et chef de la direction. Le comité RHR aide également le conseil à remplir ses obligations fiduciaires en ce qui a trait à l'examen des questions de retraite et à la supervision de la gestion des placements de nos régimes d'épargne et plans d'investissement.

Planification de la relève Le comité RHR supervise la planification de la relève de la haute direction de Cenovus. Au moins une fois l'an, le comité RHR, le président et chef de la direction et la vice-présidente principale, Services généraux consacrent un temps considérable à l'examen du rendement de l'équipe de haute direction et des activités de gestion des talents, particulièrement en ce qui a trait aux plans de relève et au bassin de talents internes, ainsi qu'à la planification de la relève en cas de retraite, de maladie, d'invalidité et d'autres absences imprévues, ce qui comprend la planification à long terme de la formation des cadres et de la relève pour assurer le maintien et la continuité de la direction. En juin 2017, le conseil d'administration a formé un sous-comité pour la recherche d'un chef de la direction (le « sous-comité ») du comité RHR et du comité CG, composé de M^{me} Zygocki (présidente du sous-comité), membre du comité RHR, et de MM. Marcogliese et Thomson. Le sous-comité était chargé de retenir les services d'une entreprise spécialisée en recrutement de hauts dirigeants, de repérer des candidats intéressants et de négocier les modalités d'un contrat de travail pour membre de la haute direction, dont la rémunération. De nombreuses réunions informelles ont eu lieu entre juin 2017 et octobre 2017.

Il est possible d'obtenir le mandat du comité RHR sur notre site Web au cenovus.com.

Comité des candidatures et de gouvernance

Le comité CG aide le conseil à remplir ses fonctions en ce qui a trait à la gouvernance d'entreprise, notamment les questions relatives à la composition

du conseil et à la nomination de ses membres, à la rémunération des administrateurs et aux lignes directrices relatives à l'actionnariat minimal des administrateurs, en examinant ces questions et en formulant des recommandations au conseil selon les besoins.

Membres Steven F. Leer (président), Susan F. Dabarno, Harold N. Kvisle, Keith A. MacPhail et Claude Mongeau. Patrick D. Daniel est membre d'office sans droit de vote du comité CG. Le comité CG se compose exclusivement d'administrateurs indépendants.

Mise en candidature des administrateurs Les principales fonctions et responsabilités du comité CG consistent à repérer des personnes compétentes pour occuper des postes au conseil, à recommander au conseil des candidats à proposer en vue de leur élection au conseil à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et à élaborer et à recommander au conseil des principes en matière de gouvernance applicables à Cenovus. Veuillez vous reporter à la rubrique *Gouvernance – Processus d'évaluation du conseil* et *Gouvernance – Renouvellement du conseil* de la présente circulaire pour obtenir de plus amples renseignements sur la mise en candidature des administrateurs.

Évaluations du conseil Le comité CG supervise l'évaluation de l'efficacité et de l'apport du conseil dans son ensemble, des comités du conseil et de chaque administrateur, y compris le président du conseil. Pour obtenir plus de renseignements sur les évaluations de notre conseil et les processus connexes, veuillez vous reporter à la rubrique *Gouvernance – Processus d'évaluation du conseil* de la présente circulaire.

Rémunération des administrateurs Le mandat du comité CG comprend la responsabilité d'aider le conseil à passer en revue et à maintenir le programme de rémunération des administrateurs, ainsi que les lignes directrices sur l'actionnariat des administrateurs et la documentation connexe. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la rémunération des administrateurs, veuillez vous reporter à la rubrique *Rémunération des administrateurs* de la présente circulaire.

Examen des pratiques de gouvernance Le comité CG prend également en considération, élabore et recommande des points ou des principes de gouvernance en vue d'un examen, de discussions ou de mesures à prendre par le conseil ou un comité du conseil, selon ce qui est approprié. Le comité CG examine périodiquement les mandats des comités du conseil et fait des recommandations, s'il y a lieu, au conseil. Le comité CG observe aussi les pratiques exemplaires de grandes sociétés canadiennes et américaines pour s'assurer que nous respectons des normes élevées de gouvernance.

Il est possible d'obtenir le mandat du comité CG sur notre site Web au cenovus.com.

Comité des réserves

Le comité des réserves aide le conseil à remplir ses fonctions en ce qui a trait à la supervision de l'évaluation et à la communication des réserves et des ressources de pétrole et de gaz de Cenovus.

Membres Wayne G. Thomson (président), Susan F. Dabarno, Steven F. Leer, Keith A. MacPhail et Colin Taylor. Patrick D. Daniel est membre d'office sans droit de vote du comité des réserves. Le comité des réserves se compose exclusivement d'administrateurs indépendants. La totalité de nos réserves sont évaluées chaque année par des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants.

Les principales fonctions et responsabilités du comité des réserves consistent à examiner nos procédures de communication de l'information qui concerne les activités pétrolières et gazières (au sens attribué à ce terme dans le *Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières* ou la *Norme canadienne 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières* à l'extérieur du Québec), à passer en revue chaque année la sélection des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants nommés pour présenter au conseil un rapport au sujet de nos activités pétrolières et gazières et à examiner et approuver chaque année les honoraires prévus des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants et à examiner nos données sur les réserves annuelles avant leur communication au public.

Il est possible d'obtenir le mandat du comité des réserves sur notre site Web au cenovus.com.

Comité de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité Le comité SER aide le conseil à remplir ses fonctions de supervision en ce qui a trait à la formulation et à la mise en œuvre de politiques, de normes et de pratiques relatives à la responsabilité d'entreprise. Ces politiques, normes et pratiques tiennent compte, notamment, de questions de sécurité, de comportement social, d'environnement, d'éthique et d'économie.

Membres Charles M. Rampacek (président), Harold N. Kvisle, Richard J. Marcogliese, Claude Mongeau et Rhonda I. Zygocki. Patrick D. Daniel est membre d'office sans droit de vote du comité SER. Le comité SER se compose exclusivement d'administrateurs indépendants.

Dans le cadre de son mandat, le comité SER a pour fonctions et responsabilités principales d'examiner nos politiques, normes et pratiques relatives à la responsabilité d'entreprise et notre engagement envers l'intégration, dans nos affaires, des principes énoncés dans notre politique de responsabilité d'entreprise, dont les questions de sécurité, de comportement social, d'environnement, de déontologie et d'économie, et de présenter des rapports et des recommandations au conseil à ce titre.

Il est possible d'obtenir le mandat du comité SER et notre politique de responsabilité d'entreprise sur notre site Web au cenovus.com

Information prospective

La présente circulaire contient des énoncés prospectifs et d'autres indications (collectivement, l'« information prospective ») à propos des attentes, des estimations et des projections actuelles de Cenovus qui sont le reflet de son expérience et de sa perception des tendances historiques. Cette information prospective se reconnaît à des expressions comme « croire », « s'attendre à », « se mettre dans une position », « but », « planifier », « avenir », « futur », « cibler », « miser », « possibilité », « orienter vers » ou des expressions analogues, l'utilisation du futur ou du conditionnel et comprend des suggestions de résultats futurs. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure à l'information prospective, car les résultats réels de la société pourraient différer sensiblement de ceux qui sont indiqués expressément ou implicitement.

L'élaboration de l'information prospective repose sur un certain nombre d'hypothèses et la prise en compte de certains risques et de certaines incertitudes qui, dans certains cas, sont propres à Cenovus et, dans d'autres, touchent l'industrie en général. Les facteurs ou les hypothèses sur lesquels est fondée l'information prospective comprennent notamment les hypothèses mentionnées dans les prévisions actuelles de la société, disponibles à l'adresse cenovus.com, et d'autres risques et incertitudes qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de Cenovus, dont les facteurs de risque et les incertitudes indiqués dans le rapport de gestion de Cenovus pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et les facteurs de risque décrits dans d'autres documents que Cenovus dépose à l'occasion auprès des autorités en valeurs mobilières, pouvant être consultés sur SEDAR à l'adresse sedar.com, sur EDGAR à l'adresse sec.gov et sur notre site Web à l'adresse cenovus.com.

L'information qui se trouve sur le site Web de la société à l'adresse cenovus.com ou qui s'y rapporte ne constitue pas une partie de la présente circulaire.

Mesures hors PCGR

La présente circulaire renvoie à des mesures hors PCGR qui figurent dans la feuille de notation de la société, comme les fonds provenant de l'exploitation ajustés, les fonds provenant de l'exploitation disponibles dont les activités d'acquisitions et de dessaisissements, le BAIIA ajusté et les ratios dette/BAIIA ajusté et dette nette/BAIIA ajusté. Ces mesures n'ont pas de signification normalisée prescrite par les Normes internationales d'information financière (IFRS). Par conséquent, il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Ces mesures sont utilisées dans notre feuille de notation afin de procurer aux actionnaires et aux investisseurs éventuels, ainsi qu'à notre conseil et à notre direction, d'autres mesures pour l'analyse de notre capacité à générer des fonds pour financer nos activités, et afin de fournir de l'information sur nos liquidités. Ces mesures ne doivent pas être considérées isolément ni en substitut des mesures préparées selon les IFRS. La définition et le rapprochement, s'il y a lieu, du BAIIA ajusté et des ratios dette/BAIIA ajusté et dette nette/BAIIA ajusté sont présentés dans le rapport de gestion de Cenovus pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Un rapprochement supplémentaire des fonds provenant de l'exploitation ajustés et des fonds provenant de l'exploitation disponibles, à l'exclusion des activités d'acquisitions et de dessaisissements, figure à la page 128 de notre rapport annuel (en anglais) que vous pouvez obtenir sur SEDAR à l'adresse sedar.com, sur EDGAR à l'adresse sec.gov et sur notre site Web à l'adresse cenovus.com.

DES QUESTIONS? VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE POUR VOTER?

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Sans frais en Amérique du Nord :

☎ 1 888 518-6554

Courriel : contactus@kingsdaleadvisors.com

Télécopieur : 416 867-2271

Télécopieur sans frais : 1 866 545-5580

À l'extérieur de l'Amérique du Nord, banques et courtiers

Appels à frais virés : 416 867-2272

 **KINGSDALE**
Advisors

The background of the entire page is a grayscale photograph of four workers in full safety gear (hard hats, safety glasses, and high-visibility work clothes) walking across an industrial site. The workers are positioned in the lower half of the frame, moving from left to right. The background shows complex industrial structures with pipes and scaffolding. The overall image has a semi-transparent white dot pattern overlaid on it, particularly concentrated in the top-left and bottom-left corners.

cenovus

E N E R G Y

500 Centre Street SE PO BOX 766 Calgary (Alberta) T2P 0M5

Notre rapport annuel est disponible sur notre site Web au
cenovus.com